Publié le 19 janvier 2014. Dernière modification : 20 août 2025. www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (BFC) (1922-1968)

Épisode précédent :

Banque industrielle de Chine (1913-1922).

Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (Le Journal des finances, 6 octobre 1922). (La Cote de la Bourse et de la banque, 31 octobre 1922)

La Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine a tenu le 3 octobre sa seconde assemblée constitutive. Le conseil d'administration a été nommé. Il est ainsi composé :

Président: M. [Gaston] Griolet, président [1915-1930] du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB]; vice-président: MM. Grandjean ¹, président du conseil d'administration du Crédit foncier colonial; administrateurs: MM. Argellies, propriétaire; Audap ², directeur adjoint de la Banque nationale de crédit [BNC]; [Jules] Chevalier ³, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB]; [Alphonse] Furst ⁴, banquier; Lorsignot, directeur de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud [Sudameris]; Ménétrier, industriel ⁵; [Émile] Oudot ⁶, directeur de la Banque de

¹ Georges-Charles Grandjean : représentant probable du groupe Schneider. Administrateur, puis président (dès 1913 et toujours en 1931) des Hauts Fourneaux, forges et aciéries du Chili (Hautfourchil), administrateur de l'Union des mines marocaines, vice-président (1917) de la Banque française de l'Afrique équatoriale, administrateur de la Banque française pour le commerce et l'industrie (BFCI) et de la Compagnie générale des colonies (décembre 1920). Administrateur de la Banque industrielle de Chine (février-août 1921). Président du Crédit foncier colonial (mars 1921). Ayant accédé au printemps 1922 à la présidence de la Banque française de l'Afrique équatoriale, il abandonnera celle du Crédit foncier colonial à l'ancien préfet Marcel Delanney. En outre administrateur de la Banque pour les pays d'Europe centrale (BPEC). Un « Georges Grandjean » figure également au conseil des Faïenceries de Sarreguemines, Digoin et Vitry-le-François (Anciennement Utzschneider et Cie).

² Jean-Roger Audap : né le 15 juillet 1879 à Arcachon. Fils de Frédéric Audap, négociant, puis banquier, et de Marie Suzanne Festal. Directeur d'agences de la Banque de l'Indochine en Chine, puis directeur adjoint de la BNC. Administrateur de la Société indochinoise forestière et des allumettes (1923). Chevalier de la Légion d'honneur (mai 1924)(ci-dessous). Marié à Tanger le 5 juin 1940, avec Marthe Marguerite Arrault. Décédé à Courbevoie le 27 novembre 1960. (Rens. d'état-civil : Alain Warmé).

³ Jules Chevalier: ancien directeur de l'Office national des valeurs mobilières, puis secrétaire général du commissariat institué au ministère des finances pour l'emprunt de la Libération, il devient directeur à la BPPB au printemps 1919 et la représente à la Sudameris, à la section française du Comité international des banquiers pour le Mexique, à la Banque des pays d'Europe centrale (BPEC), à la Steaua française, à l'Omnium international des pétroles et aux Phosphates tunisiens. Il démissionne le 8 juillet 1930 pour raisons de santé. Avis de décès, *Le Temps*, 30 août 1936.

⁴ Alphonse Furst (1870-1930) : administrateur délégué de la Banque française pour le commerce et l'industrie (B.F.C.I.)(1913-1922), puis du Crédit foncier colonial (mai 1926). Voir encadré.

⁵ Émile Ménétrier (1876-1926) : H.E.C. Droguiste en gros à Paris, président des Éts Bourgeois (engrais et produits chimiques), président du tribunal de commerce de Paris. Voir *Qui êtes-vous* ?

⁶ Émile Oudot : directeur (1919), puis administrateur (1937) et vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il représenta dans une quinzaine de sociétés. Voir sa notice sur le *Qui êtes-vous*?

Paris et des Pays-Bas [BPPB] ; Léon Pissard ⁷, président du conseil d'administration de la Banque de la Seine [absorbée en 1925 par la Société parisienne de banque] ; Regnault ⁸, administrateur du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ; Salle ⁹, propriétaire ; Tcheou Tize Tchi, représentant le gouvernement chinois ; Taï-Ming-Fou, 2^e secrétaire de la Légation de Chine.

Le contrat de gérance a été signé entre les représentants de la Société de gérance et les représentants du nouveau conseil d'administration de la Banque industrielle de Chine. Par suite, la Société de gérance va prendre immédiatement la direction des affaires, conformément à ce contrat.

.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (L'Éveil économique de l'Indochine, 8 octobre 1922)

Cette société a été constituée après accord entre les gouvernements français et chinois par un groupe puissant de grandes banques, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque française pour le commerce et l'industrie, et la Banque de la Seine. — Le capital initial a été limité à dix millions de francs, mais la société dispose en outre d'un fonds de roulement de cinquante millions de francs qui lui a été constitué par la Banque industrielle de Chine suivant contrat intervenu entre les deux sociétés. — La Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine, dont la liste des administrateurs sera publiée la semaine prochaine, est une société autonome ayant pour but la reprise immédiate en Extrême-Orient de l'activité bancaire de la Banque industrielle de Chine. Les affaires qu'elle traitera seront donc indépendantes de celles qu'a pu contracter antérieurement la Banque industrielle mais elle s'emploiera aussi activement que le permettront les délais légaux et la distance à la liquidation des

⁷ Léon Pissard : administrateur du journal *Le Siècle*, puis chef adjoint du cabinet de Constans, ministre de l'Intérieur (mars 1890) — futur ambassadeur à Constantinople — et inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur. Il entre en 1905 à la Dette publique ottomane dont il devient directeur général en 1906 et son représentant au conseil du Chemin de fer ottoman jonction Salonique-Constantinople. Il démissionne de la Dette à la mi-1914 pour devenir gouverneur du Crédit foncier ottoman, créé en 1909 par la Banque de Paris (BPPB), la BFCI, la Société générale, le Comptoir d'escompte et la Banque impériale ottomane. Pendant la Première Guerre mondiale, il retrouve les cabinets ministériels parisiens et prend en juillet 1918 la direction du cabinet et le secrétariat général du commissaire général aux affaires franco-américaines, André Tardieu. Après l'armistice, il entre à la nouvelle Banque de la Seine, façade financière française du groupe britannique Vickers et la représente dans diverses affaires comme la Banque commerciale de la Méditerranée, la Balia-Karaïdin, les Mines de Plakalnitza (président), la Société d'études, de recherches et d'exploitation des pétroles en Algérie (SEREPA)(président), la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine, la Société fiduciaire de Paris. Après l'absorption, en janvier 1925 de la Banque de la Seine par la Société parisienne de banque, il devient administrateur de ce nouvel établissement ainsi que de l'Association minière. Président dans les années 1930 des Freins Westinghouse. Il se présenta à diverses élections sous les couleurs de l'Alliance démocratique.

⁸ Eugène Regnault (1857-1941) : ancien diplomate en poste à Tokyo (1913-1918) et à Vladivostok (1918-1919). Administrateur du Crédit foncier d'Algérie Tunisie (juin 1921), son représentant dans diverses sociétés. Président de la Compagnie française du sisal et des distilleries du Congo (1928). Voir encadré.

⁹ René Sallé (et non *Salle*)(Argenton-sur-Creuse, 1er mars 1869) : fils de Jules Sallé et d'Églantine Marandon. Marié à Paris, en 1909, avec *Clotilde* Emmanuelle Marty (Hong-Kong, 19 juin 1870-Seysses, Haute-Garonne, 25 mai 1930), fille de l'armateur Auguste Raphaël Marty, de Haïphong, veuve d'Étienne Rousé.

Licencié en droit, diplômé de l'École coloniale, magistrat en Cochinchine (1892), puis à Haïphong (1901) et à Saïgon (1906-1915). Associé, puis administrateur de l'*Avenir du Tonkin*.

Officier de l'ordre du Cambodge (1910), chevalier du Dragon de l'Annam (1914) et de la Légion d'honneur (*JORF*, 20 avril 1919). Il quitte l'Indochine en 1922 et s'établit à Nice (villa Daddy à Cimiez).

engagements de la Banque industrielle de Chine. Du reste, les mesures pour la consultation des créanciers de cet établissement et toute la procédure du règlement transactionnel seront mises en train à bref délai, de manière à permettre l'application effective dudit règlement aussitôt après le vole du parlement et à réduire ainsi au minimum les délais de réalisation.

En Indochine les agences de Saïgon, Haïphong, Hanoï, de la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine vont être ouvertes dans quelques jours pour toutes les opérations courantes de banque et de change. Les autres agences d'Extrême-Orient fonctionneront à brève échéance. [...]

Crédit foncier colonial et B. I. C. (*Le Journal des finances*, 13 octobre 1922).

[...] L'entente n'a pu se faire [avec la Banque de l'Afrique Équatoriale], de sorte que le Crédit foncier colonial — après avoir pensé s'installer au Maroc, ce qui reste possible, puis à Madagascar, ce qui paraît plus lointain — aurait, avec l'agrément de la Banque de l'Indo-Chine, jeté son dévolu sur nos colonies asiatiques. Il songerait à exercer en Indo-Chine l'industrie des prêts hypothécaires. Ce qui rend tout à fait vraisemblable cette éventualité réside dans le fait que le Crédit foncier colonial vient de souscrire un sixième du capital de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine, ce qui mettrait à sa disposition les premiers moyens matériels de se mettre en rapport avec la clientèle indochinoise : on remarquera d'ailleurs que le vice-président de la Société de gestion est M. Grandiean, président du Crédit foncier colonial, et ceci n'est pas sans ouvrir d'autre part certaines perspectives imprévues, car si le groupe de M. Grandjean est réellement réuni par certaines affinités à la Banque de l'Indo-Chine, celle-ci se trouve posséder, sans apparaître, une influence décisive dans la conduite de la Société de gestion, et il est difficile de dire si ce sera pour celle-ci un bien ou un mal, car après tout, lorsqu'on n'a pu se débarrasser de quelqu'un par la force, on peut encore essayer de l'étouffer sous les fleurs : il est vrai, aussi, que la Banque de Paris [BPPB] possède trois membres dans le conseil de la Société de gestion, et qu'il faut compter avec elle.

> COCHINCHINE SAÏGON (L'Avenir du Tonkin, 9 mars 1923)

Naissance. — Le 27 février 1923. est née, 1, rue Rousseau, Jeanne, Danielle, Henriette, Jacqueline, fille de M^{me} et M. Grospelier ¹⁰, décoré de la croix de Guerre, caissier à la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine.

Informations financières (Le Temps, 30 mars 1923)

¹⁰ Georges Herman Grospelier : ancien caissier de la Banque industrielle de Chine à Haïphong. Marié en 1922 à Hanoï avec Germaine Rochat.

La presse indochinoise annonce que le conseil d'administration de la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine a nommé M. Lucien Lasseigne ¹¹ agent général pour l'Indochine française et le Yunnan.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 6 avril 1923 (Saïgon Sportif, 14 avril 1923)

Admissions À titre de membres actifs :

Crospelier Georges, caissier de la Société de gérance de la B.I.C., présenté par MM. Dr. Roton et Ballous.

(L'Avenir du Tonkin, 27 avril 1923)

L'arrivée à Hanoï de M. Carrère. — M. Carrère, directeur de la Société de gérance de la Banque industrielle, accompagne de M. Robin, directeur de l'agence de Saïgon, venant au Tonkin par voie de terre, est attendu demain vendredi à Hanoï.

HANOÏ

Les adieux des anciens commandants à leur président, M. de Feyssal (*L'Avenir du Tonkin*, 30 avril 1923)

Parmi les autres convives, on remarquait :

M. Verje [André Vergé ¹²], directeur de l'agence de la Société de gérance de la Banque industrielle à Hanoï...

nque industrielle a

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (Les Annales coloniales, 24 décembre 1923)

La première assemblée générale des actionnaires de la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine s'est tenue le 20 décembre 1923 à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, sous la présidence de M. [Gaston] Griolet, président.

¹¹ Lucien Lasseigne (Belley, 1888-Paris, 1955): directeur de l'agence de la Banque industrielle de Chine à Haïphong, puis à Saïgon, il est intégré en 1923 dans la Banque franco-chinoise, puis dirige la Société financière de l'Indochine (Sofinindo)(1929-1933). Après cette date, il conserve quelques mandats en Indochine (Brossard & Mopin, Thi-Doi), entre à la Compagnie française des cultures d'Extrême-Orient mais semble surtout représenter la Banque des intérêts français dans des affaires comme la Société générale du Golfe de Guinée à Lomé, la Mamora au Maroc ou les Brevets Cotal. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mars 1920 (min. Guerre).

¹² André Vergé : né le 31 juillet 1879 à Vannes (Morbihan). Chevalier de la Légion d'honneur et médaillé militaire comme capitaine de réserve au 26^e rég. d'infanterie coloniale (*JORF*, 4 septembre 1920).

M. Grandjean, représentant le Crédit foncier colonial, et M. Choppin de Janvry, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], les deux plus forts actionnaires, ont été désignés comme scrutateurs.

Lecture a été donnée du rapport du conseil et des comptes du premier exercice qui porte sur une durée de huit mois et comporte un bénéfice de 3.035.276 fr. 09. Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

La nomination de S. E. Tchéou-Tsu-Chi, de MM. Taï-Mingfou, Ogier ¹³ et Casenave ¹⁴, qui avaient été désignés comme administrateurs en cours d'exercice, a été ratifiée.

MM. de la Longuinière ¹⁵ et Hennequin ont été désignés comme commissaires chargés de faire un rapport à la prochaine assemblée.

Paul Petithuguenin 16

Agent général en Chine de la Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (1924) : prend une part active aux négociations qui ont abouti aux accords franco-chinois pour le paiement de l'indemnité Boxers.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG Obsèques de Saint-Hillier, chef de bureau de la mairie (*L'Avenir du Tonkin*. 8 février 1924)

13 Émile Ogier (1862-1932) : il gravit tous les échelons du ministère de l'intérieur, est nommé préfet de la Meuse en 1919, puis ministre des régions libérées dans les cabinets Millerand et Leygues (janvier 1920-janvier 1921). Il est aussitôt recasé au Conseil supérieur de l'Assistance publique, entre en février au conseil de la Banque industrielle de Chine, en démissionne en août pour rebondir un peu plus tard à la Banque franco-chinoise. Il préside en octobre 1923 l'assemblée générale de la moribonde Union

la branche française de la Fondation Carnegie et (décembre 1922), membre du Comité de préparation des traités internationaux d'assistance. Grand officier de la Légion d'honneur (1929).

¹⁴ Maurice Casenave (souvent orthographié par erreur *Cazenave*): fils d'un conseiller à la Cour d'appel, il est nommé en 1901 premier secrétaire d'ambassade à Pékin. De 1907 à 1913, il dirige le siège de la Banque de l'Indochine dans la capitale chinoise. En mars 1919, il prend la direction du personnel du Haut Commissariat à Washington, puis devient l'agent financier du gouvernement français à New York. C'est à lui que Philippe Berthelot adresse un télégramme de demande de soutien à la Banque industrielle de Chine qui entraînera sa démission de directeur du Quai d'Orsay. Pour sa part, Casenave ne cessera de s'intéresser aux affaires chinoises jusqu'à son décès, en octobre 1935.

charbonnière et métallurgique et Comptoirs miniers nord-africains réunis. En outre, secrétaire général de

15 Émile Morin de la Longuinière (1867-1953) : secrétaire de la direction [1908], fondé de pouvoir, puis directeur adjoint (1921-1937) de la Banque de Paris et des Pays-Bas, et à ce titre commissaire aux comptes de la Banque privée Lyon-Marseille (1912-1914), de la Société française de gérance de la banque de Chine (1923) et de sa suite, la Banque franco-chinoise, de la Banque d'État du Maroc, du Crédit foncier franco-canadien, de la Société immobilière au Maroc, de la Compagnie foncière d'Indochine, son représentant lors de la constitution du Crédit agricole hypothécaire de Roumanie (1931), administrateur de la Société financière d'Indochine (Sofinindo) — son représentant à la Société immobilière du Nha-Bé et à la Société immobilière d'Extrême-Orient —, administrateur de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud (Sudaméris) et administrateur délégué du Crédit foncier franco-canadien (1935).

Après avoir relevé la particule de son grand-père abandonnée à la Révolution, il épouse Berthe d'Abadie, artiste peintre, décédée en décembre 1913 — dont une fille et deux fils —, puis Ida Sigg, décédée en février 1932.

Chevalier de la Légion d'honneur du 13 juillet 1929.

¹⁶ Paul Petithuguenin (1876-1955) : diplomate au Siam (1902-1918), représentant en Chine de la Banque franco-asiatique (1919-1923) et de la Société de gestion de la Banque industrielle de Chine (1924), puis directeur de la Compagnie générale des colonies. Voir encadré.

M. [Rémy] Bouvier, représentant de la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG RÉCEPTION À BORD DU « CHANTILLY » (L'Avenir du Tonkin, 27 février 1924)

M. Lasseigne, agent général de la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine; M^{me} et M. Jusserand, directeur de l'agence de cette société à Haïphong; M^{me} et M Grosjean, agent de la Société de gérance de la B. I. C

LÉGION D'HONNEUR Ministère des colonies (Journal officiel de la République française, 27 mai 1924)

Chevalier

M. Audap (Jean-Roger), directeur des services financiers de la Banque nationale de crédit ; 2 ans 14 jours de services militaires, 3 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : 22 ans de services dans la Banque, dont 17 en Extrême-Orient. Directeur des agences de la Banque de l'Indochine, successivement à Hong-Kong, à Canton, à Singapour, à Tientsin, à Shanghaï. A toujours joui d'un crédit professionnel de premier, ordre qui lui a valu de prendre place aux conseils d'administration de plusieurs sociétés locales [Société indochinoise forestière et des allumettes (SIFA)(1923)]. A fait une propagande intensive, incessante et très heureuse en faveur de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

LA PRESSE COLONIALE fête M. Ernest Outrey (Le Petit Marseillais, 27 juin 1924)

La fête annuelle du Syndicat de la presse coloniale coïncidait, hier, avec l'arrivée à Marseille de M. Ernest Outrey, président du comité de patronage.

Chenorkian, directeur du conseil de gérance de la Banque industrielle de Chine 17.

Société française de gérance

de la BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (Les Annales coloniales, 31 décembre 1924) (nº spécial Indo-Chine)

¹⁷ Jacques Chenorkian : directeur de l'agence de Marseille de la Banque industrielle de Chine, et précédemment de celle de la Banca italiana di sconto (1917-1922). Il prend en 1935 la direction de l'agence de Marseille de la Banque de l'Union parisienne.

Capital 10 millions Réserves 10 millions

Fonds de roulement tenu à la disposition de la société pour toute la durée de la

gérance 50 millions

Siège social à PARIS : 74, rue Saint-Lazare

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

et principalement celles relatives

à

L'EXTRÊME-ORIENT

DÉPÔTS DE FONDS

à vue et à échéance

ENCAISSEMENTS D'EFFETS libres et documentaires

TRANSFERT DE FONDS par câble ou par courrier

CHÈQUES ET LETTRES DE CRÉDIT en toutes monnaies

ACHAT ET VENTE DE DEVISES

Ouverture de Comptes en toutes monnaies

AGENCES

• France

PARIS

LYON

MARSEILLE

Chine

PÉKIN

CANTON

HANKEOU

HONGKONG

SHANGHAI

TIENTSIN

Indochine

SAIGON

HAIPHONG

HANOÏ

Représentation à LONDRES

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION:

M. G[aston] GRIOLET, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

COMITÉ DE DIRECTION

M. G[eorges]-C[harles] GRANDJEAN, administrateur de la Société de Crédit foncier colonial et de Banque.

M Roger-Jean AUDAP, directeur de la Banque nationale de crédit.

M. M[aurice] CASENAVE, ministre plénipotentiaire.

M. É[mile] OUDOT, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT

M. de CELLES

BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (Société française de gérance de la) (Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. I-51)

35, boulevard Paul-Bert, Haïphong

M. JUSSERAND, directeur.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE Établissement franco-chinois (Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. I-57)

> Agence de Haïphong. boulevard Paul-Bert.

MM. A. SOULET ¹⁸, directeur ; R[émy] BOUVIER, fondé de pouvoirs ; LAFONT [peutêtre Roger Lafon (sans T), qui passe ensuite à Pnom-Penh et Tourane, avant de revenir à Haïphong], fondé de pouvoirs.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. I-91)

Agence de Saïgon, 7, quai de Belgique et 2, rue Georges Guynemer. MM. LASSEIGNE, Lucien, agent général pour l'Indochine, directeur ; F. GALLE, M. LABORNE et P. E. SEITERT ¹⁹, fondés de pouvoirs ; R[égis] GROSJEAN, caissier.

Archawski (*Wladimir* Voldemar). Polytechnicien.

Inspecteur général de la Banque franco-chinoise (fév. 1925).

¹⁸ Joseph Louis *Alexis* Soulet (La Garenne-Sainte-Christine, Vendée, 1889-Chédigny, Indre-et-Loire, 1962): fils de Louis Théophile Soulet (1846-1913), cultivateur, et de Marie Garnier. Ancien caissier-comptable de la Banque de l'Indochine à Pnom-Penh où il se marie le 8 avril 1916 avec Maria Jenny Caron, native de Saint-Benoît (La Réunion). Puis contrôleur de la Banque industrielle de Chine à Saïgon et directeur de la Banque franco-chinoise à Haïphong, et à nouveau à Saïgon. Représentant de la Banque franco-chinoise au conseil des Plantations de Long-Thanh, de la Catecka, de la Société immobilière Guynemer-Quai de Belgique à Saïgon, de la Société immobilière de l'Indochine. Membre de la commission municipale de Saïgon, du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers... Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 23 janvier 1933, p. 799).

¹⁹ Pierre-Eugène Julien Seitert : né le 16 janvier 1897 à Saint-Quentin (Aisne). Fils d'Antoine Seitert, alors directeur du Crédit lyonnais à Roubaix, puis directeur du Crédit du Nord, et de Marie Lucie Viellart. Frère d'Antoine-Louis Seitert (1889-1968), directeur à la Banque franco-chinoise. Marié à Lausanne le 9 août 1919 à Germaine Christine L'Eplattenier. Remarié à Hanoï le 16 septembre 1927 avec Paulette Jeanne Wilhelmine Mazot. Comme fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise : commissaire aux comptes de la Compagnie générale immobilière de Saïgon (Cogisa), administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes. Bénéficiaire comme ancien combattant invalide à 85 % d'une concession de 85 ha. à Ninh-tanh (Tayninh)(1928). Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé à Versailles le 2 juin 1965 (remerciements à Alain Warmé).

Puis directeur général adjoint (sept. 1926), ...et administrateur délégué de la Banque transatlantique.

Comité de l'Indochine 620e séance en date du 5 février 1925 Assemblée générale annuelle (*L'Écho annamite*, 8 avril 1925)

La Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine, représentée par M. Saint Bouet Maury ;

NOMINATIONS (Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 13 mai 1925)

Procédant au vote secret au remplacement des deux sièges vacants à la Chambre syndicale, celle-ci désigne à l'unanimité son ancien vice-président, M. Héraud, récemment revenu de congé en France, et M. Lasseigne, directeur de la Société de gérance de la Banque industrielle de Chine, à Saïgon.

Cette société a toujours été inscrite comme membre d'honneur de notre syndicat.

Vers Yunnanfou (L'Avenir du Tonkin, 4 juin 1925)

De nombreuses personne font déjà leurs préparatifs de départ pour aller passer les vacances à Yunnanfou, sitôt les distributions de prix terminées.

Les hôtels Terminus et Commerce Réunis attendent de ce fait une clientèle importante, mais M. A. Marlotigue [Albert Malortigue], comme nous l'avons déjà annoncé, en homme prévoyant et désireux d'être agréable à sa clientèle, a aménagé très confortablement un troisième hôtel (ancienne agence de la Banque industrielle de Chine) et il se tient à l'entière disposition des personnes qui voudraient s'installer dans des appartements meublés au lieu de vivre à l'hôtel. Il leur trouvera ce qu'elles désireront.

SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE (Les Annales coloniales, 18 juin 1925)

À la suite de l'accord intervenu entre la France et la Chine au sujet du règlement de l'indemnité des Boxers et de son application au paiement des créanciers d'Extrême-Orient de la Banque industrielle de Chine, son premier versement de 1.162.656 dollars, correspondant aux quatre premières mensualités de l'année, vient d'être effectué.

Toutefois, en raison de toutes les formalités à remplir, ce n'est guère qu'au début de l'an prochain que les créanciers de la Banque industrielle de Chine pourront recevoir les bons de répartition auxquels ils ont droit et, par suite, commencer à toucher les sommes qui leur sont attribuables.

<u>'</u>

NÉCROLOGIE Bernard Vergé (*L'Avenir du Tonkin*, 24 juin 1925)

Un faire part arrivé hier par le courrier nous confirme la triste nouvelle — que nous avions annoncée la semaine dernière — de le mort de Bernard Vergé, fils de M- André Vergé, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, et de Madame André Vergé.

Bernard Vergé est décédé le 19 avril 1926 chez ses parents à Versailles, rue d'Anjou, nº 5 bis, à l'âge de 14 ans, muni des sacrements de l'Église. Le service religieux a été célébré en l'église-cathédrale Saint-Louis de Versailles, et l'inhumation a eu lieu à Paris, au cimetière Montmartre, dans le caveau de famille.

Société de gérance de la B. I. C. Avis aux porteurs de bons de la Défense nationale. (Bulletin financier et économique de l'Indochine [M^{me} veuve Biétry], 21 août 1925)

L'État français met en souscription, jusqu'au 5 septembre 1925, un « Emprunt 4 % perpétuel réserve aux porteurs de bons de la Défense nationale garanti contre les variations du change français et exempt des impôts cédulaires et global sur le revenu ».

La Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (agence de Saïgon, 9, quai de Belgique, angle rue Georges-Guynemer) se tient à la disposition des porteurs de bons pour leur fournir tous renseignements et « recevoir leur souscription sans frais jusqu'au 3 septembre 1925 ».

BANQUE FRANCO-CHINOISE



Agence de la Banque franco-chinoise à Saïgon

Jacques GUÉRARD (1897-1977), directeur à la Banque franco-chinoise (1925-1935)

Né à Paris, le 4 novembre 1897.

Fils de Louis Guérard, ingénieur de Centrale, directeur au P.-O. Petit-fils de Henri Guérard, graveur.

Licencié en droit. Engagé en 1915 dans l'artillerie, blessé à Verdun, croix de guerre.

Inspecteur des finances. Chef adjoint du cabinet de Clémentel, ministre des finances. Chevalier de la Légion d'honneur (mars 1925). Chargé du contrôle des administrations financières et de l'ordonnancement sous Joseph Caillaux (avril-octobre 1925). En disponibilité.

Directeur à la Banque franco-chinoise : son représentant à Air Asie, à la Sofinindo et à l'Hydraulique-Asie.

Directeur de la Banque nationale de l'Iran et conseiller économique du shah (1935-1938). Officier de la Légion d'honneur (1937).

Dans le groupe Worms : président de la Préservatrice, administrateur de la Société privée d'études et de banque, fondée par M. Pierre Rosenstock.

1940 (juin-octobre) ; chef de cabinet de Paul Baudouin aux Affaires étrangères.

Président du Comité d'organisation des assurances.

1941 (mai): mission collaborationniste en Syrie avec le général allemand Rahn.

Avril 1942-août 1944 : secrétaire général du gouvernement Laval. Condamné à mort par contumace.

En fuite en Suisse, Allemagne, Italie, Portugal, Espagne.

1955 : retour en France. Directeur de petites Compagnies d'assurances : Le Continent-IARD et Vie, l'Union générale du Nord.

Décédé à Saint-Jean-Cap-Ferrat (Alpes-Maritimes) le 24 juin 1977.

Société française de gérance de la Banque industrielle de Chine (*L'Économiste parlementaire*, 10 décembre 1925)

Les actionnaires de la Société française de gérance ont tenu le 26 novembre leur assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Griolet, assisté de MM. Chopin de Janvry et [Oscar] Lustgarten, scrutateurs, représentant respectivement, la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et le Crédit foncier colonial, les deux plus forts actionnaires.

Le solde net du compte de Profits et pertes permet de distribuer 10 % aux actions et de porter 1.324.063 fr. 06 aux réserves.

Le total du bilan, qui était de 175.672.248 fr. 23 au 30 juin 1923. et de 290.107.146 fr. 09 au 30 juin 1924, s'élève cette année à 417 millions 157.697 fr. 95.

L'accroissement de l'activité de la société est également révélé par l'augmentation des comptes courants et de dépôt qui sont passés de 75.425.939 fr. en 1923 à 160.791.863 fr. 18 en 1924 et 264.731.984 fr. 87 pour l'exercice se terminant au 30 juin 1925.

En considération du développement des affaires de la société, l'assemblée générale extraordinaire réunie à la même date, a décidé une augmentation du capital de 10 à 20 millions de francs, réservée aux anciens actionnaires.

Le conseil d'administration est également autorisé a porter ultérieurement le capital a 30 millions de francs par création d'une nouvelle tranche de 10.000.000 réservée au gouvernement chinois.

Le rapport, présenté par le conseil d'administration, a fait connaître qu'en dehors de son activité bancaire, la société a poursuivi la réalisation du plan de renflouement de la Banque industrielle de Chine : c'est ainsi qu'elle a remboursé au pair les billets de banque et les petits créanciers de la Banque industrielle de Chine, et procède actuellement à la distribution aux créanciers d'Extrême-Orient des bons 5 % or de la République chinoise établis conformément aux accords franco-chinois des 9 et 27 juillet 1922 et du 12 avril 1925.

L'assemblée a également décidé le changement, de dénomination de la Société de gérance, qui prendra dorénavant le titre de « Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie ».

publicité
BANQUE FRANCO-CHINOISE
pour le commerce et l'industrie
(L'Éveil économique de l'Indochine, 20 décembre 1925)

Société anonyme

Capital entièrement versé. fr. 10.000.000 — Fonds de roulement remis par la Banque industrielle. fr. 50.000.000

Réserves. 10.790.000 fr.

PARIS — LYON — MARSEILLE — SAIGON — HAÏPHONG — HANOI — PÉKIN CHANGHAI — TIENTSIN — HANKEOU — HONGKONG — CANTON

Comité de direction

Président : MM. Griolet, prés. du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Vice-président : Grandjean, prés. du conseil de la Banque française de l'Afrique Équatoriale.

Administrateurs:

Audap [Jean-Roger], directeur de la Banque Nationale de Crédit.

Oudot [Émile], directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

Casenave [Maurice], ministre plénipotentiaire.

Grammont [Maxime] ²⁰, négociant industriel à Saïgon.

Commissaire du gouv. français : M. de Celles, dir. honoraire du ministère des Finances

Directeur général : M. Georges Carrère.

CORRESPONDANTS dans tous les principaux centres commerciaux du monde entier.

En France:

BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS.

BANOUE NATIONALE DE CRÉDIT.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER LE COMMERCE

A Londres

MIDLAND BANK LIMITED.

BANCA COMMERCIALE ITALIANA

²⁰ Maxime Grammont (1881-1950) : président de Wm. G. Hale. Voir encadré.

A New York
IRVING BANK
BANCA COMMERCIALE

AGENCES EN INDOCHINE SAIGON - HAÏPHONG - HANOI HAÏPHONG - 25, boulevard Paul-Bert, HANOI - 27, rue Paul-Bert.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE en général.

COMPTES COURANTS, (compte-chèque) en piastres portant intérêt à 3% l'an.

COMPTES COURANTS EN FRANCS (remboursables en chèques ou virements sur France portant intérêt à 3 1/2 l'an

COMPTES SPÉCIAUX A VUE, dits comptes d'épargne convertibles en francs ou en piastres (renseignements sur demande

DÉPÔTS À ÉCHÉANCE FIXE (taux et renseignements sur demande)

ESCOMPTES & RECOUVREMENTS de tout papier de commerce.

VENTE des traites, chèques ou transferts télégraphiques, lettres de crédit, sur les principales places commerciales.

TRANSMISSION & EXÉCUTION d'ordres de Bourse et Souscriptions sur tous les principaux marchés

ACHAT ET VENTE monnaies étrangères.



Coll. Olivier Galand

Hanoï : à gauche, les Mag'Chaf' Magasins Chaffanjon G. Lacombe à droite, la Banque franco-chinoise.

Au fond, le théâtre.

Hanoï se transforme (L'Éveil économique de l'Indochine, 7 février 1926)

Au coin de la rue Paul-Bert et du boulevard Henri-Rivière, la Banque franco-chinoise va construire un grand immeuble auquel fera face, un an plus tard, le nouvel immeuble de la maison Chaffanjon à la place de l'immeuble Ridet.

1926 : CAPITAL PORTÉ À 20 MF

EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20,000 actions de Fra 500 spondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en même pour la première moité 20,000 actions de 500 francs et représenter l'augmentation de la Banque l'augment de Conseil d'Administration pour a toujours refuser le transfert, devra faire racheter par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente qu'avec l'agrément du Conseil d'admande qui sera présente du le d'administration, prevue à le 6, paragraphe 2 des Statuts. Ces actions ne pourront être squ'avec l'agrément du Conseil pour de la démande qui sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfert augrée neur de l'augmentation par l'action de la Banque l'administration pour ra toujours refuser le transfer tambére par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure de demande du sera présente qui les qualques d'une gouard le pour de la demande qui sera présente que l'augmentation par decès, même au profit d'héritlers en gui avec l'agrément du Conseil production de la Banque l'administration pour ra toujours refuser le transfer tau de fait de moit fait de trente par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure été demande du sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure été demande du sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure été demande ce rachet.	BANQUE	FRANCO-0	CHINOISE
SOCIÉTÉ RANÇAISE DE GÉRÈNCE ES LA BABOUE INDUSTRIELLE DE CHINE SOCIÉTÉ ANONY DE L'APPTAY DE FRS 20,000,000 divisé de daços Actions de 500 Francs et pouvant être porté à Fra la Carlon aux mont sousses ou de Consul d'Administration MERGE DU CERTIFIENT Siège Social : 74, Rue Saint-Lazare, PARIS R. C. BEINE, N° 201.517 Statuts déposés chez M° BOSSY, Notaire à Paris Statuts déposés chez M° BOSSY, Notaire à Paris EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes leur entière libération. Il en mene pour nominatives menes et resteront nominatives, menes et particulare de Chine. S. Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production, il et de Chine. Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production, il et de Chine. Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production, il et de Chine. S. Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production de la Banque Industrielle de Chine. S. Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production de la Banque Industrielle de Chine. S. Les 20.000 actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production de la Banque Industrielle de Chine. Les actions de Fra, Soo pondant au capital d'origine et resteront nominatives, menes et production de la Banque Industrielle de Chine. Les actions de Fr	COMM	IERCE TINDU	USTRIE
NUMERO DU CERTIFICAT Siège Social: 74, Rue Saint-Lazare, PARIS NOMBRE D'ACTIONS NO	SOCIÉTÉ FRANÇAISE		DUSTRIELLE DE CHINE
Siège Social: 74, Rue Saint-Lazare, PARIS R. G. BEINE, N° 201.917 Statuts déposés chez M° BOSSY, Notaire à Paris Certificat d'Actions Nominatives DE FRS 500 ENTIÈREMENT LIBÉRÉES M EUrant à rit our les registres de la Société pour ions nominatives portant les numéros UN ADMINISTRATEUR. PARIS, le 192 UN ADMINISTRATEUR, Bons de réparticion de la Banque l'action de l'action de la Banque l'action de l'action de la Banque l'action de l	SOCIÉTÉ A	NONYBE AU APITAL DE	MESSA CONSULTATION OF STATE
Siège Social: 74, Rue Saint-Lazare, PARIS R. G. BEINE, N° 201.917 Statuts déposés chez M° BOSSY, Notaire à Paris Certificat d'Actions Nominatives DE FRS 500 ENTIÈREMENT LIBÉRÉES M EUrant à rit our les registres de la Société pour ions nominatives portant les numéros UN ADMINISTRATEUR. PARIS, le 192 UN ADMINISTRATEUR, Bons de réparticion de la Banque l'action de l'action de la Banque l'action de l'action de la Banque l'action de l	et pouvant être p	divisé de 40,000 Actions de 500 Francs orté à Fra 30,000 par simple diction du Con	seil d'Administration
Certificat d'Actions Nominatives DE FRS 500 ENTIÈREMENT LIBÈRÉES M ettrant à rit our les registres de la Société pour tions nominatives portant les numéros UN ADMINISTRATEUR, PARIS, le 192 UN ADMINISTRATEUR, Des 20,000 actions de Fra, 500 spondant au capital d'origine et resteront nominatives, même eur entière libération, Il en te même pour la prenière motité a cono actions de Société par le el d'Administration, prêvue à il es preservent et ve décidée par le el d'Administration, prêvue à ile 6, paragraphe 2 des Status. Ces actions ne pourront être equi et l'agrément du Conseil giusse le la demande qui sera présentée par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demande (ce rachat) lique d'entre que mutation par lique d'entre que un personne ou société de son choix, dans un délai de trente jours de la demande qui sera présentée par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demande. Ce rachat lique d'entre que l'indiation d'un partage. § 5. Le conseil d'administration pour a toujeur d'assemblée que l'agrément du Conseil proprie de l'administration, prêvue à ile 6, paragraphe 2 des Status. Ces actions ne pourront être gique de l'agrément du Conseil par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura prêve d'exe, même au profit d'héritlers en ligne direct, d'une l'iguidation d'un partage. § 5. L'es l'agrément du Conseil par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demande, Ce rachat l'agrément du Conseil son d'un partage. § 5. L'es l'agrément du Conseil son Toute les autres actions yeures de l'agrément du Conseil son d'un partage. § 5. L'es dispositions qui précèdent sancte d'une adjudication proprie d'exemple de l'agrément d'une adjudication d'une son d'une partage. § 5. L'es dispositions qui précèdent sancte d'une adjudication proprie d'une d'une adjudication d'une son d'une partage. § 5. L'es dispositions qui précèdent sancte d'administration. § 6. paragraphe 2 des Status. § 6. paragraphe 2 des Status. § 7. L'es dispositions qui précèdent sancte d'u	A Sià	ge Social: 74, Rue Saint-Lazare, P.	ARIS NOMBRE D'ACTIONS
EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20,000 actions de Fra 500 apondant au capital d'origine el restero nominatives portant les numéros productions de Gont fances de la Conseil d'Administration pour la première moité 20,000 actions de 500 francs en pouvant etre decidée par le el d'Administration, prevue à la pouvant etre decidée par le el d'Administration pour a le el d'Administration pour a le la d'Administration pour a le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'action, alors même qu'elles résulte le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire d'une donate le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire, al creation pour refuser et augmentation de la Banque Industriel de connaître le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire, alors même qu'elles résulte des motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire, alors même qu'elles résulte au transfert que production pour se la demande qui sera présente qui cert d'une donate le production en le production pour le la demande que sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demande (ce rache). S. Toutes les autres actions se-	Statu	200 (1) 200 (1/40 to (1) 200 ()	à Paris
EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20,000 actions de Fra 500 apondant au capital d'origine el restero nominatives portant les numéros productions de Gont fances de la Conseil d'Administration pour la première moité 20,000 actions de 500 francs en pouvant etre decidée par le el d'Administration, prevue à la pouvant etre decidée par le el d'Administration pour a le el d'Administration pour a le la d'Administration pour a le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'action, alors même qu'elles résulte le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire d'une donate le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire, al creation pour refuser et augmentation de la Banque Industriel de connaître le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire, alors même qu'elles résulte des motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'attire, alors même qu'elles résulte au transfert que production pour se la demande qui sera présente qui cert d'une donate le production en le production pour le la demande que sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demande (ce rache). S. Toutes les autres actions se-	Certificat	d'Actions N	ominatives
EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20.000 actions de Fra 500 spondant au capital d'origine leur entire liberation. Bons de répartition de la Banque Industrielle de Chine. \$\frac{3}{2}\$ Le Conseil d'Administration pourra toujours reluser le transfert, devra faire racheter par le d'eddinistration prevue à la fouvant être decidée par le l'Assemble de Chine au capital d'origine le transfert au de l'eddinistration pourra toujours reluser le transfert, devra faire racheter par le responne ou société de son chois, dans un délai de trente jours de la demande qui sera présent du Conseil pours de la demande qui sera présent du l'une mutation par décès, même au profit d'héritiers en l'igne directe, d'une liquidation, d'une les out ont parage. \$\frac{3}{2}\$ Nous pe pourront être equi evec l'agrément du Conseil pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la demande qui sera présent que l'encome de l'est pour de la Banque l'encome l'est pour de la conseil d'Administration par deve l'encome de l'est pour de la conseil d'Administration par deve l'encome de l'est pour de l'est pour de la conseil d'Administration par deve l'encome de l'est pour d			
EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20,000 actions de Fra 500 spondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en même pour la première moité 20,000 actions de 500 francs et représenter l'augmentation de la Banque l'augment de Conseil d'Administration pour a toujours refuser le transfert, devra faire racheter par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente qu'avec l'agrément du Conseil d'admande qui sera présente du le d'administration, prevue à le 6, paragraphe 2 des Statuts. Ces actions ne pourront être squ'avec l'agrément du Conseil pour de la démande qui sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfert augrée neur de l'augmentation par l'action de la Banque l'administration pour ra toujours refuser le transfer tambére par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure de demande du sera présente qui les qualques d'une gouard le pour de la demande qui sera présente que l'augmentation par decès, même au profit d'héritlers en gui avec l'agrément du Conseil production de la Banque l'administration pour ra toujours refuser le transfer tau de fait de moit fait de trente par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure été demande du sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure été demande du sera présente par le cédant, la ou les actions dont le transfer taure été demande ce rachet.	M		
EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20.000 actions de Frs 500 spondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en mêmé pour la première moité 20.000 actions de 500 francs représenter l'augmentation de la gluduristration pour la première routie 20.000 actions de 500 francs représenter l'augmentation de la gluduristration pour a toujours refuser le transfert, devra faire racheter par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente jours de la démande uje sera présente du Conseil d'administration, prévue à la d'Administration, prévue à la d'Administration par feu de la Banque Industrielle de Chine. § 4. Les dispositions qui précèdent le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'administration par detoin d'une anutation par d'action, alors même qu'elles résulte rachete par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente jours de la démande qui sera présente d'une goulaction pur les outres actions server la conseil de de chine. Ces actions de Frs 500 production de la Banque Industrielle de Chine. § 4. Les dispositions qui précèdent le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'administration pour ra toujours refuser le transfert d'une administration par decès, même au profit d'hérritters en gui avec l'agrément du Conseil production pour le conseil d'administration pour toute transmission d'action, alors même qu'elles résulte la motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'administration pour toute transmission d'action, alors même qu'elles résulte la motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'administration par des conseils d'administration pour toute transmission d'action, alors même qu'elles résulte l'augment d'action, alors même qu'elles résulte l'augment d'action publique, publique, qu'elle de chine. § 4. Les dispositions qui précèdent le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert augment d	Demeurant à		Machine Company
EXTRAIT DE L'ARTICLE X DES STATUTS Les 20.000 actions de Frs Soo spondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en même pour la première moité 20.000 actions de 500 francs in eprésenter l'augmentation de la Banque l'administration pour ra toujours refuser le transfert, devra faire racheter par le d'Administration, prévue à la d'Administration, prévue à la d'Administration par feu de la Conseil d'Administration pour ra toujours refuser le transfert sans être tenu de faire connaître le motif de son refus. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil d'ation, alors même qu'elles résulte l'action, alors même qu'elles résulte de chine. Suppliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulte l'action, alors même qu'elles résulte d'ation, alors même qu'elles résulte l'action, alors même qu'el			
Les 20.000 actions de Fra 500 popondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en le même pour la première moité 20.000 actions de 500 francs it représenter l'augmentation de la Douvant être décidée par le d'Administration, prévue à la Pouvant être décidée par le d'Administration prévue à la Ces actions ne pourront être de par le d'Administration, prévue à la company de la Ces actions ne pourront être squ'avec l'agrément du Consell violent par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux été demande du sera présenté par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux été demande. Cer achage année par l'Assemblée Gênérale annuelle. § 4. Les dispositions qui précèdent aux été de moit de transfert aux nuelles régles, fixées chaque année par l'Assemblée Gênérale annuelle. § 4. Les dispositions qui précèdent aux représente la counaire le motif de son récité, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réuse le transfert aux feits. Toutefois, q			UN ADMINISTRATEUR,
Les 20.000 actions de Fra 500 popondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en le même pour la première moité 20.000 actions de 500 francs it représenter l'augmentation de la Douvant être décidée par le d'Administration, prévue à la Pouvant être décidée par le d'Administration prévue à la Ces actions ne pourront être de par le d'Administration, prévue à la company de la Ces actions ne pourront être squ'avec l'agrément du Consell violent par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux été demande du sera présenté par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux été demande. Cer achage année par l'Assemblée Gênérale annuelle. § 4. Les dispositions qui précèdent aux été de moit de transfert aux nuelles régles, fixées chaque année par l'Assemblée Gênérale annuelle. § 4. Les dispositions qui précèdent aux représente la counaire le motif de son récité, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réuse le transfert aux feits. Toutefois, q			
Les 20.000 actions de Fra 500 popondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en le même pour la première moité 20.000 actions de 500 francs it représenter l'augmentation de la Douvant être décidée par le d'Administration, prévue à la Pouvant être décidée par le d'Administration prévue à la Ces actions ne pourront être de par le d'Administration, prévue à la company de la Ces actions ne pourront être squ'avec l'agrément du Consell violent par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux été demande du sera présenté par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux été demande. Cer achage année par l'Assemblée Gênérale annuelle. § 4. Les dispositions qui précèdent aux été de moit de transfert aux nuelles régles, fixées chaque année par l'Assemblée Gênérale annuelle. § 4. Les dispositions qui précèdent aux représente la counaire le motif de son récité, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux feits. Toutefois, quand un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réuse le transfert aux feits. Toutefois, q			
spondant au capital d'origine et resteront nominatives, même leur entière libération. Il en de méme pour la première moité 20.000 actions de 500 francs et représenter l'augmentation de 1 pouvant être décidée par le el d'Administration prévue à la destinativation, prévue à le d'Administration prévue à la d'Administration de voir le suite représenter l'augmentation de la pouvant être décidée par le el d'Administration prévue à la proposition de la motifie de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'Administration \$4. Les dispositions qui précèdent le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'administration \$4. Les dispositions qui précèdent d'action, alors même qu'elles résulte le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'administration pour le motif de son réus. Toutefois, quand un transfert sera solicité, le Conseil d'administration par d'extende de motif de son réus. Toutefois, quand un transfer	EXTRAIT	DE L'ARTICLE X DES	STATUTS
et resteront nominatives, meme leur entière libération. Il en de même pour la première moitié acono actions de 500 francs it représenter l'augmentation de al pouvant être décidée par le sil réluse le transfert, devra faire le d'Administration, prévue à de 5 paragraphe 2 des Statuts, c. Ces actions ne pourroit être squ'avec l'agrément du Conseil vivierration, mui ne pourra le transfert aux été demandé, us les actions dont le transfert aux été demandé. Ce rachade. Ce rachade l'aux autoins qu'in récèdent s'appliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulters appliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulters appliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulters appliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulters actions d'action, alors même qu'elles résulters rachet d'une adjudication publique, etc. Ces actions ne pourroit être par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente pour de demande qui sera présente ou volontaire, d'une donation, d'un legs ou d'une mutation par décèdent s'appliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulters racheter par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente pour de demande qui sera présente ou volontaire, d'une donation, d'un legs ou d'une mutation par décèdent par le cédant, la ou les actions dont le transfert aux de demande qui sera présente de un transfert sera sollicité, le Conseil, s'il réfuse le transfert aux propriété de son choix, dans un délai de trente par une personne ou société de son choix, dans un délai de trente par le cédant, la ou les actions de transfert aux propriété de son choix, d'un legs ou d'une mutation par deven de la choracte de la chora	§ 1. Les 20.000 actions de Frs 500 correspondant au capital d'origine	Industrielle de Chine.	fixées chaque année par l'Assemblée
all pouvant ette declude par le s'il réfuse le transfert, devra intre s'il réfuse le transfert, devra intre s'il réfuse le transfert, devra intre s'il réfuse le transfert au l'encomme ou société de son choix, dans un délai de trente jours de la demande qui sera présente de lette, même au profit d'héritiers en guavec l'agrément du Consell vivolent de demande qui sera présente de transfert aux expédients de transfert aux en de demande qui sera présente de transfert aux en de demande qui sera présente de transfert aux en de demande qui sera présente de transfert aux en de demande qui sera présente de transfert aux en de de demande qui sera présente de transfert aux en de de de de de de demande qui sera présente de transfert aux en de	sont et resteront nominatives, meme après leur entière libération. Il en sera de même pour la première moitie	pourra toujours refuser le transfert,	§ 4. Les dispositions qui précèdent s'appliqueront à toute transmission d'action, alors même qu'elles résulte-
s. Ces actions ne pourront être jours de la demande qui sera présentée ligne directe, d'une liquidation, d'une squ'avec l'agrément du Consell par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demandé. Ce rachat § 5. Toutes les autres actions se-	capital pouvant être décidée par le		
	§ 2. Ces actions ne pourront être cédées qu'avec l'agrément du Conseil	par le cédant, la ou les actions dont le transfert aura été demandé. Ce rachat	ligne directe, d'une liquidation, d'une fusion ou d'un partage.
Français et des associations sera le pair jusqu'à la première minatives ou au porteur, au choix	donner qu'avec celui du Gouverne- ment Français et des associations constituées entre les porteurs de	sera le pair jusqu'à la première	minatives ou au porteur, au choix

Coll. Olivier Galand
BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE anciennement dénommée SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE GÉRANCE DE LA BANQUE INDUSTRIELLE DE CHINE

Société anonyme au capital de fr. 20.000.000

divisé en 40.000 actions de 500 francs et pouvant être porté à fr. 30.000 par simple décision du conseil d'administration

Siège social : 74, rue Saint-Lazare, 74. Paris

R. C. Seine: nº 202.517

Statuts déposés chez Me Bossy, notaire à Paris

CERTIFICAT D'ACTIONS NOMINATIVES de fr. 500 entièrement libérées

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 7 avril 1926 (Saïgon sportif, 16 avril 1926)

Admissions À titre de membres actifs :

L. H. Bruneel, Banque franco-chinoise, présenté par MM. Laborne et Galle.

SAÏGON (L'Avenir du Tonkin, 23 mai 1926) (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juillet 1926)

Repartent en France par le Fontainebleau :

M. Lasseigne, agent général de la Banque franco-chinoise, que remplacera pendant son congé M. Soulé.

AU SECOURS DU FRANC

AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE (Le Petit Provençal, 11 juin 1926)

À la Banque franco-chinoise

Le personnel de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, rue Grignan; MM. Chenorkian, directeur, 1.000 fr.; Nicolet, sous-directeur. 450 fr.; Félix, fondé de pouvoirs, 50 fr.; Bonifay, fondé de pouvoirs, 50 fr.; Favier. 50 fr.; Jouve, 200 fr.; Aubanel, tous fondé de pouvoirs, 50 fr.; Campana, chef de service, 50 fr.; Mathieu, 25 fr.; Giranton, 20 fr.; Bonnemaison, tous chef de service, 10 fr.; Chenorkian G., employé, 30 fr.; Bonnaud, 20 fr.; Limon, 10 fr.; Fajon 10 fr.; Susini, 10 fr.; Borély, 10 fr.; Arcucci, 10 fr.; Contandin, 10 fr.; Caillol, 10 fr.; Blanc, 5 fr.; Lions, 5 fr.; Haesler, 5 fr.; Budin, 5 fr.; Heyar, 5 fr.; Rigal, 50 fr.; Planche, 5 fr.; Laurens, 2 fr.; Fayard, 5 fr.; Gay, 5 fr.; Kalil, 15 fr.; Martel, 5 fr.; Badie, 5 fr.; Protais, 5 fr.; Montaldo, 16 fr.; Berrin, 15 fr.; Guiderdoni, 25 fr.; Guilhem, 5 fr.; Mmes André. 10 fr.; Farge, 10 fr.; Jalabert. 10 fr.; Penichon. 5 fr.; Borély, 20 fr.; Chamsky, 5 fr.; tous employés.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (Les Documents politiques, décembre 1926)

Les actionnaires de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie ont tenu, le 16 décembre courant, leur assemblée générale ordinaire.

Les comptes de l'exercice 1920-1926 ont été approuvés et le dividende afférent à cet exercice a été fixé à 60 francs par action ancienne et à 30 francs par action nouvelle. Une somme de 1.678.696 francs a été portée aux réserves et une somme de 912.867 francs reportée à nouveau.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie à la même date, a décidé :

- 1° De porter de 20 millions à 40 millions le capital social;
- 2° De donner au conseil d'administration l'autorisation d'augmenter éventuellement le capital de 10 autres millions de francs par l'émission de 20.000 actions réservées au gouvernement chinois en conformité des accords franco-chinois de 1922-1920 ;
- 3° D'attribuer un vote plural aux actions représentant le capital d'origine qui s'élevait à 10 millions de francs.

Les actions représentant ces 10 millions de francs seront dénommées désormais actions

Hanoï Mariage (*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1926)

Le samedi 18 décembre 1926, en l'église cathédrale de Hanoï, sera béni le mariage de M. Max-Robert Klein ²¹, de la Banque franco-chinoise, petit-fils de madame V^{ve} Jean Klein, fils de M^{me} et M. Léonce Klein ²², le très distingué et très sympathique commissaire spécial principal de 1^{re} classe aux délégations judiciaires, avec M^{lle} Geneviève Pouvreau-Berne, la gracieuse fille de M^{me} et de M. le capitaine Georges Berne, de l'état-major du général commandant supérieur, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs souhaits de bonheur et prions leurs familles, très estimées ici, d'agréer nos sincères compliments.

Hanoï Mariage (*L'Avenir du Tonkin*, 19 décembre 1926)

À 10 heures, mariage de M Max Robert Klein, employé à la Banque franco chinoise avec M^{III} Geneviève Marie Suzanne Pouvreau, professeur stagiaire de l'Enseignement. Les témoins étaient : MM. Maurice Fernand Graffeuil, administrateur des S. C., inspecteur des affaires politiques et administratives ; Philippe Dupéron ²³, directeur de la

²² Jean Léonce Klein : greffier comptable à Poulo-Condore de 1902 à 1921, ennemi personnel du directeur, H.J.E. O'Connell, et artisan de son éviction.

²¹ Né le 23 mai 1904 à Poulo-Condore.

²³ *Philippe*-Pierre-André Dupéron (Albi, 27 juillet 1896-Paris VIe, 6 juin 1989) : chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 14 janvier 1935).

Banque franco chinoise ; Edgard Léopold Théodore Gilles, chef de la Sûreté du Tonkin ; et Stéphane Gluksman, chirurgien-dentiste, croix de guerre.

Signe des temps (*L'Écho annamite*, 17 février 1927)

[...] Il convient de signaler, sous ce rapport, comme un acte de bonne politique, le geste du conseil d'administration de la Banque franco-chinoise qui vient de nommer un de nos compatriotes sortant de l'École des hautes études commerciales de Paris à son agence de Saïgon comme fondé de pouvoir, emploi d'ordre supérieur jusqu'ici exclusivement réservé à des Français.

clusivernent reserve a des Fra

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1927)

Le départ de M. Dupéron. — M. Dupéron, le très distingué et très sympathique directeur de la Banque franco-chinoise à Hanoï, quitte notre ville ce soir pour gagner Saïgon, d'où il embarquera à bord de l'*Angers*, rentrant en congé en France.

Nous voyons partir avec regret M. Dupéron qui, a des qualités d'homme du monde charmant et de la plus haute courtoisie, joint une compétence financière indiscutable qui en faisait, à la tête du grand établissement qu'il représentait, et aussi dans bien des comités, une autorité très écoutée. Par surcroît, son accueil à la banque était toujours empressé, ses conseils forts appréciés.

Nous serons heureux de revoir parmi nous M. Dupéron ; en attendant, nous lui souhaitons un bon congé.

À son successeur, M. Pierret Seintert [Pierre Seitert], vont nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 26 février 1927)

Mariage. — Aujourd'hui samedi 26 fév. 1927, à 16 heures 30, a été célébré le mariage de M. François Charles Joseph Berrens, secrétaire de police, croix de guerre avec M^{lle} Jeanne Marie Germaine Pailler, à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Edgard Léopold, Théodore Gilles, chef de la Sûreté du Tonkin ; Paul Batsère, chef de Bureau des S. C. de l'Indochine, croix de guerre ; Pierre Eugène Julien Seitert, directeur de la Banque franco-chinoise, médaillé militaire, croix de guerre ; et Alfred Talandier, commis principal de l'Identité, croix de guerre à Hanoï.

1927 (mars) : création de la Société foncière du Cambodge

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du lundi 28 mars 1927 (Saïgon Sportif, 1er avril 1927)

Admissions : Sont admis, membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres actifs :

Blanchard Pierre, Banque franco-chinoise, présenté par MM. H. Grosjean et E. Fontaine.

Cercle sportif saïgonnais Séance du Comité du lundi 2 mai 1927 (Saïgon sportif, 6 mai 1927)

Admissions

Mourleau Thérèse, dactylographe Banque franco-chinoise, présentée par MM. Galle et Lafon.

L Laton.

Nouvelles agences de la Banque franco-chinoise (L'Éveil économique de l'Indochine, 19 juin 1927)

Vinh. — L'agence de la Banque franco-chinoise à Vinh, qui doit s'installer dans les locaux de l'ancienne gendarmerie, construction imposante et bien placée, vient d'ouvrir ses guichets dans un local provisoire. L'agence est dirigée par M. Dorlacq, assisté de M. Carre.

La Banque de l'Indochine, qui a acquis dans le même but un magnifique terrain, se trouve ainsi dépassée; mais il y aura de la clientèle pour deux dans ce centre si prospère et où depuis si longtemps *l'Éveil* demandait l'installation d'une banque. Le besoin s'en faisait d'autant plus sentir qu'en raison des tarifs exorbitants de la Poste il n'est plus possible d'employer ce moyen pour les transferts d'argent.

Tourane. — La Banque franco-chinoise se propose aussi, d'ouvrir une agence à Tourane. Il nous semble qu'une agence à Hué, où la Banque d'Indochine n'en a pas, aurait rendu plus de services au public ; mais bien, entendu, la Banque a dû calculer qu'elle aurait, elle, plus d'intérêt à s'établir près de sa rivale, à Tourane.

Serait-ce un pas, vers la multiplication des succursales des banques, si désirable dans un pays comme l'Indochine ?

Nous conseillons à nos deux grandes banques de porter maintenant leur effort sur le Laos, du moins pour y prendre dès maintenant position, à Paksé d'abord, où il y a déjà un important mouvement d'affaires tant avec Saïgon qu'avec Bangkok, et, sans trop tarder, à Thakhek, où l'agence ne tardera pas à être très utile pour les Habitants des deux rives. Une agence à Vientiane, ville purement administrative, n'aurait par contre qu'un faible intérêt, à moins qu'on ne se plage au point de vue mondain ou diplomatique.

Le Comité pour le lancement de la souscription qui doit permettre l'acquisition de la collection Holbé et la constitution du Musée de la Cochinchine à Saïgon est définitivement formé.

La Société des études indochinoises a reçu, en effet, l'adhésion de MM. Lucien Lasseigne, agent général de la Banque franco-chinoise en Indochine

VINH (*L'Avenir du Tonkin*, 12 juillet 1927)

Fiançailles. — Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de monsieur Pierre Carré [Gallé], le sympathique fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise, agence de Vinh, avec mademoiselle Armandine Pla, la très charmante sœur de madame Biberon, professeur à Haïphong.

Nous adressons tous nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes fiancés.

ANNAM

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 août 1927)

La Banque franco-chinoise vient d'ouvrir une agence à Vinh.

ANNAM

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1927)

La Banque franco-chinoise vient d'ouvrir une agence à Tourane.

Nouvelles de l'Annam La succursale de Hué de la Banque franco-chinoise (*L'Écho annamite*, 16 septembre 1927)

Hué. — La succursale de la Banque franco-chinoise installée à Huê, rue Jules-Ferry a ouvert ses guichets, le mercredi 11 septembre. À partir de cette date, le bureau de la banque sera ouvert au public tous les mercredi, de 9 heures 30 à 12 heures, et de 13 heures 30 à 15 heures 30.

Notre carnet financier (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 septembre 1927)

La Banque franco-chinoise vient d'ouvrir une agence à Tourane.

NORD-ANNAM

VINH (*L'Avenir du Tonkin*, 15 octobre 1927)

Mariage. — Le 8 courant a été célébré, dans la plus stricte intimité, à la résidence de Vinh et à l'église de Cua-Lo-Plage, le mariage de monsieur Pierre Garré [Gallé], fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (agence de Vinh), avec mademoiselle Armandine Pla, sœur et belle-sœur de madame et monsieur P. Biberon à Haïphong.

Tous nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Hanoï QUAND LE BATIMENT VA par H. CUCHEROUSSET (L'Éveil économique de l'Indochine, 4 décembre 1927)

•••••

Un troisième grand immeuble viendra bientôt contribuer à modifier l'aspect de la rue Paul-Bert. C'est celui que la Banque franco-chinoise se propose de construire à la place du pâté de maisons qu'elle possède entre la rue Paul-Bert, le boulevard Henri-Rivière et le boulevard Rollandes, et qui fut illustré jadis par les premières armes de *l'Éveil économique*. La Banque aura sans doute le bon goût de rappeler ce souvenir par une plaque de marbre. L'immeuble aura deux étages au-dessus du rez-de-chaussée, mais, pour peu que ces étages aient les mêmes dimensions que ceux de l'immeuble du Crédit foncier, il dominera la grandissime imprimerie. Nous croyons savoir que la Banque ayant, par une chance inespérée, trouvé à louer, pour le temps de la construction, un immeuble aussi bien placé qu'adéquat, les travaux pourront commencer à leur tour de rôle dans l'ensemble des constructions que cet établissement édifie en Extrême- Orient, et peut-être dès la fin de 1928.

Cercle sportif

Séance du comité du 6 décembre 1927 (Saïgon sportif, 9 décembre 1927)

Admissions À titre de membres actifs :

Soulet Alexis, directeur de la Banque franco-chinoise, présenté par MM. Lasseigne et J. Fontaine.

Assemblée générale annuelle du Cercle sportif saïgonnais (*L'Écho annamite*, 15 décembre 1927)

Élection de 9 membres au comité : Grosjean R[égis], fondé de pouvoir Banque franco-chinoise

Banque franco-chinoise

(Les Documents politiques, décembre 1927) (La Cote de la Bourse et de la banque, 23 décembre 1927)

Cette banque a tenu, le 22 décembre, une assemblée extraordinaire qui a approuvé les conventions passées avec le gouvernement chinois pour l'augmentation du capital de la banque.

L'assemblée ordinaire, réunie le même jour, a pris connaissance du rapport du conseil et des comptes qui lui ont été présentés. Elle a approuvé la répartition donnant droit à un dividende de 12 % à toutes les actions, soit 60 fr. pour les actions anciennes et 30 francs pour les actions nouvelles.

Ce dividende est payable, à partir du 23 courant, aux caisses de la Banque francochinoise à Paris, à raison de 49 fr. 20 par action ancienne au nominatif ; 47 fr. 40 par action ancienne au porteur ; 24 fr. 60 par action nouvelle au nominatif ; 23 fr. 70 par action nouvelle au porteur.

Le conseil a été renouvelé en entier, conformément à l'article 17 des statuts. Il se compose de : M. [Gaston] Griolet, président ; M. J[ules] Chevalier, vice-président ; Tsao Jou Lin, vice-président.

Administrateurs français: MM. [Jean-Roger] Audap; Casenave; Furst; Grammont; Ogier; [Émile] Oudot; Poirier; [Eugène] Regnault; [R.P. Léon] Robert ²⁴; Sallé. — Administrateurs chinois: MM. Lee K. C.; Liou Fou Tcheng; Ou Tsing; Sou Yutchun; Tchou Sin Lan; Tingo W. S. Y.

Saïgon (*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1928)

Une réception chez M. Lasseigne. — Hier, l'hôtel particulier et les jardins de la Banque franco-chinoise rue Mac-Mahon étaient brillamment illuminés.

M. Lasseigne, agent général de la banque, et M^{me} recevaient leurs amis à l'occasion du retour récent de M^{me} Lasseigne.

M. Blanchard de la Brosse, gouverneur de la Cochinchine, M. le général Ducarre, M. le commandant de la Marine, M. Rouelle, maire de Saïgon, M. Darles, président de la chambre de commerce de Cholon, de nombreuses notabilités du commerce et de l'industrie, M. Gannay, inspecteur général de la Banque de l'Indochine, M. Bernard, directeur de la Société financière [SFFC], MM. les consuls de Belgique, de Hollande, du Japon (les consuls d'Angleterre et d'Amérique s'étaient excusés) et les représentants de la colonie chinoise et annamite assistaient à la réception où une franche et cordiale gaieté ne cessa de régner.

Le bal fut très réussi et l'on s'y amusa de fort bon cœur : nous avons remarqué de bien jolies toilettes.

Cette charmante réception se termina à trois heures du matin ; et l'on ne quitta les hôtes qu'en emportant de la soirée un souvenir excellent.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG MARIAGE (*L'Avenir du Tonkin*, 21 janvier 1928)

²⁴ Léon-Gustave ROBERT : procureur général des missions françaises en Chine, administrateur de la Société agricole de Suzannah, chevalier de la Légion d'honneur (août 1921).

Le mariage de M. Gustave Étienne Marcel Littée, juge au Tribunal de Haïphong, avec M^{me} Simone Ammet Alby a eu lieu cet après-midi à la résidence-mairie de Haïphong.

Les témoins étaient M. Paul Maurice Dénisse, directeur de l'agence de la Compagnie franco-asiatique des Pétroles, et M. Rémy Bouvier, fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise.

Souscription en faveur des familles des deux victimes françaises de la mutinerie de Lai Chau (L'Écho annamite. 30 mars 1928)

Le comité, composé de :

M. [Alexis] Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise;

Société du crédit foncier colonial et de banque (L'Éveil économique de l'Indochine, 17 juin 1928)

Le portefeuille participations, qui contient, en dehors de la Banque franco-chinoise et des Sucreries coloniales, nombre d'autres valeurs...

Air Asie (1928-1930)

Créée en juillet 1928 par la Banque franco-chinoise, la Compagnie générale des colonies (groupe Banque de Paris et des Pays-Bas) et le constructeur Lioré-Olivier, Air Asie envisageait d'établir la liaison avec l'Extrême-Orient et la création d'exploitations aéronautiques dans ces régions.

Suite: 1929: entrée d'Air Union au capital. 1930: absorption par Air Union. 1933: absorption par Air France.

COCHINCHINE Faillite Navalraï

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 août 1928)

Les frères hindous Navalraï, commerçants en bijoux, tissus, etc., à Saïgon, 46 à 52, rue Catinat, ont levé le pied le 15 juin après avoir embarqué leur famille pour Singapore. Ils sont vraisemblablement partis pour le Siam. Leur fuite a été fort bien préparée ; ils se sont fait consentir de gros prêts sur marchandises et, la veille de leur départ, ont encore emprunté à un chetty 10.000 piastres sur un chèque sans provision.

Leur passif est de 559.650 piastres et 316.400 francs, soit en gros, environ 7.700.000 francs. La Banque de l'Indochine perd 146.500 piastres et 131.500 francs, la Banque franco-chinoise 80.000 piastres, la Banque de Saïgon 73.000 piastres, la Yokohama Specie Bank 96.000 piastres, Biedermann 108.000 francs, la Compagnie de commerce et de navigation 20.000 piastres, les chettys 111.000 piastres. M. Decoly, nommé syndic, espère donner du 30 % aux créanciers

Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam Liste des électeurs français pour l'année 1928 (Bulletin administratif de l'Annam, 1er septembre 1928)

1^{re} partie : électeurs commerçants et industriels

70 Galle Agent de la B. F. E. *[sic]* Tourane [en 1931 : agent de la Banque francochinoise à Vinh]

97 Le Lay Dir. Banque franco-chinoise Tourane 110 Marcel, Maron Fondé de pouvoirs B. F. C. Quinhon

152 Sarda, Armand Employé à la Banque franco-chinoise, Tourane

MARIAGE (*L'Avenir du Tonkin*, 12 décembre 1928)

Monsieur Louis Guérard, ingénieur des Arts et Manufactures, et M^{me} Louis Guérard, ont l'honneur de faire part du mariage de M. Jacques Guérard, directeur à la Banque franco-chinoise à Paris, inspecteur des Finances, leur fils, avec mademoiselle Jacqueline Richet, petite-fille de M. Charles Richet, membre de l'Institut.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée le samedi 13 octobre 1925 en l'église de Saint Philippe du Roule.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

Nos lecteurs se souviennent certainement du passage en notre ville de M. Jacques Guérard, qui fit, parmi nous, au début de cette année un trop court séjour. Nous sommes heureux d'adresser à M^{me} et M. Jacques Guérard nos plus chaleureuses félicitations et nos meilleurs vœux.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, décembre 1928)

Réuni en assemblée ordinaire, le 13 décembre, les actionnaires ont approuvé les rapports et les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1928, accusant un bénéfice de 36.253.092 francs, non compris le report des exercices antérieurs de 3.167.934 francs.

Le dividende brut a été fixé à 40 francs par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 17 courant.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. [Maurice] Casenave et [Henri] Poirier [SG], et nommé, aux mêmes fonctions. MM. Tsien Yong Min, Tsi Tche et Mei Tao Ming.

Électeurs français de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge Liste

(Bulletin administratif du Cambodge, février 1929, 249-257)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Grospelier (Georges)	Dir. Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh

ANNAM

TOURANE

(L'Avenir du Tonkin, 15 février 1929, p. 2)

Vers la France. — M. Lelay, directeur de l'agence de la Banque franco-chinoise, et sa famille rentrent par le *Sphinx*.

1929 (mars) : participation dans l'Union financière et industrielle pour le développement de l'outillage indochinois

PHNOM PENH (*L'Avenir du Tonkin*, 20 mars 1929)

Nous apprenons les fiançailles de mademoiselle Odette Lambert, fille aînée de M. Charles Lambert, directeur de la Société foncière du Cambodge, avec M. Laborne, directeur de l'agence de la Banque franco-chinoise à Haïphong.

Crédit foncier colonial et de banque (Le Journal des finances, 22 mars 1929)

Si, en effet, plusieurs des sociétés dans lesquelles le Crédit foncier colonial se trouve intéressé ont dû diminuer leur dividende, comme la Banque franco-chinoise et les Sucreries coloniales, si un certain nombre d'entre elles sont seulement intéressantes par leurs perspectives d'avenir, d'autres ont augmenté leur répartition en 1928...

Saïgon Le départ en congé de madame et M. Soulet (*L'Avenir du Tonkin*, 22 avril 1929)

Par le *Porthos* nous ont quitté M. Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise, et madame Soulet. Départ qui n'a rien de définitif, et tous ceux qui les connaissent s'en réjouiront. M. et M^{me} Soulet, en effet, reviendront, leur congé terminé, reprendre contact avec la vie saïgonnaise, et ceux qui sont depuis de nombreuses années, en relations avec le directeur de la Banque franco-chinoise, qui ont su apprécier son amabilité, sa connaissance approfondie des affaires et du pays, se réjouiront de le voir reprendre son poste.

Il sera remplacé pendant son absence par M. Dupéron.

Nous souhaitons à M. et M^{me} Soulet bonne traversée et un heureux séjour en France.

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1929)

La Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie vient de faire paraître au « B. A. L. O. » du 29 avril, une notice en vue de la cotation en Bourse des 100.000 actions de 500 francs (30.000 A et 70.000 B) composant son capital.

etions de 300 maries (30.000 / C

PHNOM PENH

Inauguration de l'agence de la Société financière française et coloniale (*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1929)

M. Lafon, directeur de la Banque franco-chinoise

COCHINCHINE

SAÏGON (*L'Avenir du Tonkin*, 6 juin 1929)

Les partants. — ... Nous quitte aussi M. Bruneel, de la Banque franco chinoise, qui va rejoindre en France sa jeune femme. Ses nombreux amis le verront s'éloigner avec regret et aussi avec l'espoir de les revoir bientôt l'un et l'autre à Saïgon.

(Bulletin administratif de l'Annam, 1929, p. 793)

27 juin 1929. — Extrait d'un arrêté accordant au profit de l'agence de la Banque Franco-Chinoise à Vinh une réduction sur l'impôt des patentes et des centièmes additionnels (Exercice 1929)

LA MAIN-D'ŒUVRE EN INDOCHINE par H.C. [H. CUCHEROUSSET] (L'Éveil économique de l'Indochine, 25 août 1929)

> Les mauvaises méthodes de travail. L'outillage

15° — L'Annamite ne sait pas, pour le transport de matériaux, travailler à la chaîne. On a essayé de l'introduire sur le chantier de la Banque franco-chinoise, à Hanoï. Or cette méthode demande ce dont l'Annamite est le moins capable : de l'attention et de la régularité. Alors, par-ci par-là, un maillon s'écarte pour tirer une bouffée de la pipe commune, boire du thé ou autre prétexte, causant dans toute la chaîne un trouble aussitôt mis à profit pour bavarder ou s'amuser. On réussira peut-être.

NÉCROLOGIE (Les Annales coloniales, 19 octobre 1929) M. Paul Schimpff, fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise, vient, de mourir à Yokohama (Japon).

Publicité Banque franco-chinoise (L'Écho annamite, 23 novembre 1929)

Conseil d'administration

PRÉSIDENT : M. [Gaston] Griolet, président du conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas, vice-président du conseil d'administration de la Compagnie des chemins de fer du Nord ;

Vice-président : M. [Jules] Chevalier, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas. Membres : MM. [Jean-Roger] Audap, [Maurice] Casenave, [Alphonse] Furst, [Maxime] Grammont, [Émile] Ogier, [Émile] Oudot, [Henri] Poirier, [Eugène] Regnault, [Rév. père Léon] Robert, Sallé.

BANQUE FRANCO-CHINOISE (Le Journal des finances, 27 décembre 1929) (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 janvier 1930)

Les actionnaires, de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie se sont réunis le 20 décembre 1929 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. [Gaston] Griolet, président du conseil d'administration. 74.000 actions, sur les 100.000 qui composent le capital, étalent représentées.

Le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice ont été approuvés à l'unanimité, ainsi que toutes les autres résolutions soumises à l'assemblée.

MM. [Eugène] Regnault, Sallé et Wei-Tao-Ming, administrateurs sortants, ont été réélus à l'unanimité.

Le dividende de l'exercice a été fixé à 40 francs brut, soit net : 32 fr. 80 pour les actions nominatives et 28 fr. 05 pour les actions au porteur.

Championnat de dactylographie (*L'Écho annamite*, 13 janvier 1930)

1^{er} prix de virtuosité : MM. Vinh, de la Banque franco-chinoise, et Phêp, de la mairie de Saïgon.

NORD-ANNAM VINH (*L'Avenir du Tonkin*, 27 janvier 1930)

Prochain départ. — Dans quelques jours vont nous quitter pour Tourane, M. Carré, de la Banque franco-chinoise, sa charmante femme et leur enfant.

À Vinh depuis le début de 1927, M. Carré était bien connu par sa complaisance et sa serviabilité.

C'est une figure sympathique qui s'en va, non sans laisser beaucoup de regret.

Hué a reçu de nombreuses visites (*L'Avenir du Tonkin*, 3 février 1930)

À l'occasion du Têt, de nombreux touristes vinrent visiter la capitale et ses environs : ...M. Furiet, de la Banque franco-chinoise ; M. [Max] André, directeur de la Banque franco-chinoise...

Cercle sportif saïgonnais

Séance du conseil d'administration du 7 mars 1930 (Saïgon sportif, 7 mars 1930)

Admissions À titre de membres actifs :

M. O'Connell T. F. ²⁵, Banque franco-chinoise, présenté par MM. R. Grosjean et Brediam.

À HANOÏ, LE BÂTIMENT VA par XXX [Henri Cucherousset] (L'Éveil économique de l'Indochine, 23 mars 1930)

Rue Paul-Bert, s'élève aujourd'hui, achevée quant à la maçonnerie, l'élégant et imposant immeuble de la Banque franco-chinoise, construit avec un soin et une rapidité qui font le plus grand honneur à ses entrepreneurs, la Société des Grands travaux d'Extrême-Orient*.

PROTECTORAT DE L'ANNAM

Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam Année 1930 (Bulletin administratif de l'Annam, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Vinh 56 Gallé, François Dir. Banque franco-chinoise Vinh

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Hué 92 Lipschutz Léon Directeur Banque franco-chinoise

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane

²⁵ Timothée O'Connell : fils de Morgan Andrew Clifford dit Mac O'Connell, directeur adjoint de la maison Hale, et de Catherine Levie. Frère de Maurice, tué en 1948 par le Viêtminh..

35 Dorlacq, Gabriel Directeur Banque franco-chinoise 89 Oppenheim, René Employé Banque franco-chinoise

Liste des électeurs de la Section de Quinhon 72 Sarda, Armand, André Directeur de la Banque franco-chinoise Quinhon

Liste définitive par ordre alphabétique des électeurs français de la chambre d'agriculture de la Cochinchine pour l'année 1930 (Bulletin administratif de la Cochinchine, 24 avril 1930, pp. 1147-1176)

N∘	Noms et prénoms et domicile	Profession	Lieux d'exploitation
276	Dorlarcq, Gabriel	Fondé de pouvoirs de la Banque franco- chinoise	Tayninh

Cercle sportif saïgonnais

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 mai 1930 (Saïgon sportif, 9 mai 1930)

Secrétariat. — Admissions : sont admis membres du cercle ;

À titre de membres actifs

M. Defrançois Pierre, Banque franco-chinoise, présenté par MM. Grosjean et Cassagnou.

M. Picard Raymond, Banque franco-chinoise, présenté par MM. Bec et Breton.

LA MORT DE M^{me} RENÉ SALLÉ (*La Dépêche (Toulouse*), 30 mai 1930, p. 5, col. 3)

Nous apprenons avec peine la mort de M^{me} René Sallé, décédée au château de la Motte (Seysses), le 25 mai 1930.

La regrettée défunte était l'épouse de M. René Sallé, ancien avocat général, chevalier de la Légion d'honneur [héritier de la participation de son beau-père dans l'*Avenir du Tonkin*], et la fille de feu M. A.-R. Marty, armateur à Haïphong, l'un des fondateurs du Tonkin.

Les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité, le 27 mai, au château de la Motte, et l'inhumation a été faite dans le caveau de la chapelle du parc, dédiée à Notre-Dame de Lourdes.

Le Révérend Père Robert, assistant de Monseigneur de Guébriant, supérieur des missions étrangères à Paris ²⁶, a présidé aux cérémonies religieuses.

De la part de Messieurs René SALLÉ ; Raphaël et André ROUSÉ ²⁷, Michel ROUSÉ ²⁸, Jeannou ROUSÉ, son époux, ses fils, petit-fils et petite-fille.

²⁶ Et administrateur avec René Sallé de la Banque franco-chinoise.

²⁷ Du premier mariage de Madame avec Étienne Rousé.

²⁸ Michel Yves Claude Rousé (Toulouse, 6 juillet 1927-Nice, 7 déc. 1978).

TONKIN

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 5 juillet 1930)

M. [Régis] Grosjean, fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise à Phnom-Penh, remplace à Hanoï M. Cassagneau, qui part en congé.

Hanoï La vie mondaine (*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1930)

À l'occasion du passage en notre ville de M. le directeur général de la Banque francochinoise et de madame Carrère, M. Max André, directeur de l'agence de Hanoï, et M^{me} Max André offriront ce soir un dîner dans les salons de l'hôtel Métropole.

> Hanoï La vie mondaine. (*L'Avenir du Tonkin*, 9 juillet 1930)

M. Carrère, directeur général de la Banque franco-chinoise, étant, avec madame Carrère, de passage à Hanoi pour un court séjour, le directeur de la Banque à Hanoï et M^{me} Max André ont donne hier soir à l'hôtel Métropole un dîner qui réunissait, dans un cadre délicieux, celles des principales notabilités tonkinoises qui étaient encore présentes dans notre ville.

Parmi les invités, nous avons remarqué mademoiselle Carrère, M. Jacques Carrère ; M. l'inspecteur général Norès, directeur du Contrôle financier; M. le résident supérieur honoraire Tissot; M. le directeur de l'Instruction publique, M^{me} et mademoiselle Thalamas ; M. le résident maire Tholance ; M. l'inspecteur général du Travail, madame et mademoiselle Delamarre ; M. le directeur de la Propagande et du Tourisme et M^{me} Eckert; M. le général et M^{me} Cambay; M. le général Mouchet; M. Perroud, président de la chambre de commerce ; M. le directeur de la Compagnie des Chemins de fer du Yunnan et mademoiselle Hilaire ; M. Lemai, ingénieur en chef des Travaux Publics ; M. Roux, directeur des Mines ; M. Furiet, directeur de la Société financière française et coloniale; M. et Mme Lesterlin; M. Baffeleuf; M. le directeur des Chemins de fer de l'Indochine et madame Bordier ; M. Cuenot ; M. le directeur de Société Indochinoise d'Electricité et madame Jacquemont ; M. Bardouillet, directeur des Distilleries de l'Indochine ; M. Bourgoin ²⁹, ingénieur en chef des Travaux publics ; M. Hais, ingénieur en chef de la Compagnie des Chemin de fer du Yunnan ; M. le docteur et madame Marliangeas ; M. Lacollonge ; M. le directeur de l'ARIP et M^{me} Thibon; madame Le Lay; M. Pilliet; M^e Bordaz; M. et M^{me} Villetard; M. Cassagnou.

Madame Max André a reçu ses invités avec la meilleure grâce et cette réunion très brillante comptera parmi les événements mondains de la saison.

²⁹ Jean Bourgoin (1897-1977) : polytechnicien, ingénieur en chef de la circonscription des travaux publics de l'Annam (1935). Voir encadré.

Négociateur aux différentes conférences franco-vietnamiennes (1946-1950), conseiller au plan du Haut Commissariat de France en Indochine (1947-1951).

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 19 juillet 1930)

Mariage — Aujourd'hui, samedi 19 juillet 1930, ont été célébrés les mariages suivants : 1° d 9 heures 30, de M. Pierre Gustave Émile Defrançois, de la Banque Franco-Chinoise, domicilié à Quinhon et précédemment à Tourane, avec M^{Ile} Juliette Delorme, domiciliée à Hanoï. Les témoins étaient : MM. Jacques Cassagnou ³⁰, fondé de pouvoirs à la Banque franco-chinoise à Hanoï, et Louis Blanchet, fondé de pouvoirs à la Banque de l'Indochine, à Namdinh.

.....

DÉCÈS

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1930)

M^{me} Pierre Rigaud, femme de l'agent de la Banque franco-chinoise, est décédée en France.

TONKIN Mariages

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1930)

M. Defrançois, fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise à Quinhon, et M^{||e} J. Delorme.

Hanoï Un dîner à résidence supérieure (*L'Avenir du Tonkin*, 23 octobre 1930)

M. le résident supérieur au Tonkin et madame Robin ont offert, hier soir, en leur hôtel particulier du boulevard Henri-Rivière, un dîner auquel assistèrent : M. le résident supérieur et madame Tholance ; M. Perroud, président du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine ; M. le directeur de la Banque franco-chinoise à Saïgon et madame Soulet ; M. l'administrateur-directeur des bureaux de la Résidence supérieure et madame Delsalle ; M. le directeur de la Banque franco-chinoise à Hanoï et madame André ³¹ ; MM. Martini, Philippe, Sipière, Blanchard, Laubert, Baluteig, Alinot, membres du grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine.

³⁰ Jacques Cassagnou (et non *Cassagnon*) : fils de Jules-Jean-Joseph Cassagnou, ancien chef des hôpitaux de Hanoï et Saïgon, chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 8 août 1900). Futur chef comptable de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine, puis (1936) à la Trésorerie de l'Indochine.

Chevalier de la Légion d'honneur du 1er juillet 1946 comme ancien FFI.

-

de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine, puis (1936) à la Trésorerie de l'Indochine.

31 Max ANDRÉ (Vannes, 1893-Paris, 1977): HEC. Fondé de pouvoir pendant treize ans en Extrême-Orient, puis directeur à la Banque franco-chinoise. 1940: résistance avec d'Estienne d'Orves, Émilien Amaury, Raymond Laurent, Jean Letourneau, puis, à la Libération, conseiller municipal de Paris (le seul athée du M.R.P.) et membre du cabinet d'Edmond Michelet aux Armées (nov. 1945-nov. 1946). Rencontres avec Hô Chi Minh à Hanoï (16 et 21 janvier 1946). Chef de la délégation française à Dalat (avril) et Fontainebleau (juin-septembre 1946). Conseiller de la République (sénateur) en déc. 1946, puis conseiller de l'Union française.

Hanoï L'INAUGURATION DES NOUVEAUX BUREAUX DE L'AGENCE DE LA BANQUE FRANCO-CHINOISE

(L'Avenir du Tonkin, 28 octobre 1930)

La rue Paul-Bert s embellit tous les jours ; après l'inauguration des beaux magasins Chabot, voici que nous assistions, hier, à l'inauguration des nouveaux bureaux de l'agence de Hanoï de la Banque franco-chinoise qui constituent un magnifique immeuble.

- M. André, l'aimable directeur de la Banque franco-chinoise, avait lancé de très nombreuses invitations et il reçut de façon charmante avec M. Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise à Saïgon, dont la compétence s'est affirmée au sein du Grand Conseil.
- M. le gouverneur général Pasquier fut des premiers à répondre à l'invitation et bientôt il se trouvait au milieu d'une foule élégante et choisie.

Un tout petit discours de M. André et que voici, salua le chef de la Colonie et la belle assistance groupée autour de lui :

Monsieur le gouverneur général,

Permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous avez bien voulu faire à la Banque franco-chinoise en acceptant de présider à cette modeste cérémonie.

Mesdames, Messieurs,

Je désire remercier devant vous les Établissements Brossard et Mopin* qui ont conçu cet immeuble les Grands Travaux d'Extrême-Orient*, qui l'ont excellemment réalisé, la Société indochinoise d'électricité, qui y a installe l'éclairage et le chauffage, enfin notre architecte conseil, M. Lacollonge, qui nous a apporté le concours dévoué de sa compétence et de son art.

Je remercie également l'Administration des Téléphones, ainsi que toutes les maisons qui ont été les précieux auxiliaires du constructeur.

Nous entrons dans ces bureaux au moment même où, de par le monde, il n'est question que de crises : crises politiques, crises économiques, crises morales.

Mais ne devons nous pas voir au delà de la durée des temps présents ? Les pires secousses ont une fin. L'équilibre se rétablira entre la production et la consommation mondiales. Une ère de prospérité s'ouvrira, et, qui sait ? peut-être devrons nous bientôt nous garder à nouveau des excès d'un optimisme sans mesure.

Le Tonkin, il est vrai, vit en marge des grands courants d'affaires, et, s'il ne participe pas pleinement à la manne des époques fastes, il reste en revanche à peu près à l'abri des débâcles périodiques des marchés mondiaux.

Veuillez donc considérer notre installation dans cet immeuble neuf comme le témoignage de notre confiance dans les destinées du Tonkin, dans son développement économique, dans la vigilance et l'autorité de ses chefs.

Je vous souhaite la bienvenue dans cette maison.

M. le gouverneur général félicita spirituellement M. André d'avoir su si bien dire tout ce qu'il fallait en si peu de mots, à une époque où d'autres prononçaient des discours trois heures durant et plus.

Il s'associa pleinement aux félicitations décernées aux « constructeurs » et il souhaita à la Banque la plus grande prospérité.

Madame André, l'aimable femme de M. le directeur de la Banque franco-chinoise, guida alors, ses invités vers un somptueux buffet installé par Jean [de l'Hôtel Métropole] sur les comptoirs où demain se traiteront d'importantes affaires, et la réception fort bien réussie se prolongea, chacun se montrant enchanté de l'accueil charmant dans le bel établissement de la Banque franco-chinoise.

rer etablisserrierit de la barrq

HANOÏ LA VIE MONDAINE LE MARIAGE JACQUELINE CUCCHI-JEAN LE GALLEN (L'Avenir du Tonkin, 31 octobre 1930)

M. Max André, directeur de la Banque franco-chinoise

Banque franco-chinoise (Les Annales coloniales, 6 décembre 1930)

Les produits bruts du l'exercice 1929-1930 se totalisent à 42.185.980 francs contre 42.211.261 fr. pour l'exercice précédent. Après déduction des frais de gérance et divers (les frais d'exploitation 29.237.800 fr., restant à la charge de la Banque industrielle de Chine), le solde créditeur se solde à 38.830.476 fr. contre 39.438.959 fr. Après déduction de la participation revenant à la Banque industrielle de Chine, le conseil proposera à l'assemblée ordinaire du 18 décembre, le maintien du dividende à 40 fr. brut par action.

·----

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1930)

Le 27 octobre, M. Pasquier a inauguré à Hanoï la nouvelle agence de la Banque franco-chinoise.

BANQUE FRANCO-CHINOISE (L'Information financière, économique et politique, 20 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 décembre, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1930, présentant un solde créditeur de 38 millions 830.476 fr. 57.

Le dividende brut a été maintenu à 40 francs par action, payable, sous déduction des impôts, à partir du 5 janvier 1931. Il a été reporté à nouveau 1.167.371 fr. 44.

L'assemblée a ratifié la nomination en qualité d'administrateurs, de MM. André Atthalin et Maurice Devies ³², en remplacement de M. Jules Chevalier, démissionnaire, et Alphonse Furst, décédé. Elle a nommé administrateurs MM. Li Tchang Yi et Tchu Tcheng Tchang, en remplacement de MM. Lee Koang Tchi et Sou You Tchun, démissionnaires, et réélu MM. Audap, Devies et Chien Youg Ming, administrateurs sortants.

³² Maurice Devies (1872-1952) : vice-président (1924), puis président (1931) du Crédit foncier colonial. Voir encadré.

Le rapport du conseil signale que deux faits saillants ont marqué l'exercice écoulé : d'une part la crise économique mondiale ; d'autre part, la dépréciation des monnaies argent d'Extrême-Orient, conséquence de la baisse de l'argent métal.

Les totaux de l'actif et du passif ne s'élèvent qu'à 983.615.356 fr. 80, contre 1.125.387.113 fr. 89 ; cette diminution provient en partie de la conversion en francs, à des taux sensiblement inférieurs à ceux du précédent bilan, des devises argent et piastres Indochinoises entrant dans la composition des ressources et emplois de la société en Extrême-Orient. Pour la même raison, les recettes et les charges d'exploitation considérées séparément sont en légère régression : le solde de ces postes ressort à 9.392.673 fr. 80 contre 9 millions 719.102 fr. 53,

Le rapport du conseil examine successivement la situation en France, en Indochine et en Chine.

En France, à la suite de la crise, d'importantes disponibilités sont devenues sans emploi, entraînant une diminution progressive du loyer de l'argent. Le rendement des agences de la banque s'est ressenti de ces circonstances. Cependant, la société a participé à un certain nombre d'émissions d'obligations et prêté son concours à diverses émissions publiques ou privées, dont les plus importantes ont été l'emprunt de la Ville de Paris 4 % 1930, l'emprunt dit Protectorat du Maroc 4 % 1930, l'emprunt allemand 3 1/2 % 1930, etc.

En Indochine, l'agence de Saïgon, en présence de la crise ayant affecté la situation économique du pays, s'est appliquée spécialement à augmenter les garanties attachées aux engagements de sa clientèle ; néanmoins, son rendement a été normal. Malgré l'insuffisance de la récolte de riz au Cambodge, l'agence de Pnom-Penh a continué dans des conditions satisfaisantes. Les agences d'Annam, de création encore récente, ont poursuivi leurs efforts pour aider au développement de cette région, encore entravée par la manque de voies de pénétration vers l'intérieur : l'accueil leur ont fait les milieux annamites, notamment à Hué, leur a permis d'élargir leur clientèle et d'augmenter leurs dépôts. Au Tonkin, les agences ont travaillé d'une façon normale compte tenu des conditions locales qui semblent marquer un certain déplacement de l'activité commerciale de Haïphong vers Hanoï. Toutefois, en raison des conditions économiques du pays, la situation du marché indochinois ne s'est pas prêtée à des opérations financières au cours de l'exercice.

En Chine, des capitaux chinois très importants sont venus se concentrer, à l'abri des troubles de l'intérieur, à Shanghaï; un nombre toujours croissant de banques sont ainsi dépositaires de capitaux décuples de ceux d'avant-guerre, de telle sorte que le rendement normal des opérations bancaires s'y est avili. Toutefois, les fluctuations continuelles des monnaies d'argent n'ont pas été sans stimuler l'activité des affaires de change avec des marges d'opérations plus larges, si bien que les résultats de l'agence de Saïgon se présentent en progression sensible pour cet exercice. Il en est de même en ce qui concerne les résultats des agences de Pékin, Tientsin et Hong-Kong, dont les engagements locaux sont, par ailleurs, très réduits,

Le rapport du conseil Indique, enfin. que M. Carrère, directeur général, et M. Chien Yong Minh ont organisé en commun le « comité de direction » prévu par le règlement et jeté les bases d'une collaboration franco-chinoise dont la société espère d'heureux résultats. En outre, en ce qui concerne la Banque industrielle de Chine, les négociations poursuivies ont abouti à un règlement complétant la série des accords qui constituent les avenants au traité de règlement transactionnel de la Banque industrielle de Chine.

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
Blanchard (Marc-Pierre)	Caissier Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh
Lafon (Roger)	Dir. Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh

Banque franco-chinoise (La Cote de la Bourse et de la banque, 30 décembre 1930)

M. Lafont, sous-directeur au Mouvement général des Fonds au ministère des Finances, est nommé commissaire du gouvernement auprès de la Banque francochinoise pour le commerce et l'industrie, en remplacement de M. de Celles, directeur honoraire au ministère des Finances. M. Lafont entrera en fonctions le 1^{er} janvier.

M. Lafont sera remplacé dans les fonctions qu'il occupait au Mouvement générai des Fonds par M. Baumgartner, inspecteur des Finances, chef de cabinet de M. Paul Reynaud, dans le précédent gouvernement.

La liste des assesseurs appelés à siéger aux Assises (*L'Écho annamite*, 13 janvier 1931)

Assesseurs titulaires Rigaut Pierre ³³, fondé de pouvoir de la Banque franco-chinoise, Saïgon

ANNAM

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1931)

Mariage : M. Francis Galle, directeur de la Banque franco-chinoise à Vinh, et M^{lle} Kasia Michalowska-Skarbek.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (La Journée industrielle, 31 janvier 1931) (Le Journal des débats, 31 janvier 1931)

Au cours de la séance du conseil d'administration qui s'est tenue le 29 janvier 1931, M. Gaston Griolet, président, a fait part de son intention de résigner ses fonctions d'administrateur de la société.

Le conseil, en exprimant ses très vifs regrets de cette détermination, a nommé M. Gaston Griolet président honoraire et a désigné, pour lui succéder, M. Georges Goy, président de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud [Sudaméris].

³³ Pierre Rigaut : directeur en 1927 de l'Agence financière d'Indochine à Saïgon. Voir plus bas sa notice sur le Who's who européen, 1967.

Georges GOY, président

Né à Paris, le 21 juillet 1867.

Fils de Amédée *François* Goy, négociant, président du conseil de surveillance du Comptoir Naud, administrateur du PLM, président du tribunal de commerce de la Seine, président des Compagnies d'assurances La France, et de Marie Mathilde Weig Marié le 4 mai 1901, à Paris 1^{er}, avec Alice Anne Mathilde Robineau.

Bachelier ès lettres et ès sciences, licencié en droit.

Chef du service du contentieux des titres (1903), secrétaire (1911), administrateur à vie (1924) du PLM.

Administrateur de la Société nationale d'affrètements.

des Assurances Abeille (ca 1920),

de la Société Hôtelière et Touristique du Réseau P.-L.-M. (1924),

de la Société Immobilière du Comptoir Central de Crédit « Comptoir Naud » (1924).

de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité,

des Constructions électriques de France (1926),

président de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud,

Administrateur de la Compagnie des Chemins de fer du Sud de l'Indochine (1929),

président de la Banque franco-chinoise (janvier 1931),

Membre de la commission de vérifications des comptes de la Compagnie universelle du canal de Suez (juin 1931),

Administrateur du Crédit İyonnais (1932)

Chevalier (1912), puis officier (1919) de la Légion d'honneur. Décédé à Paris VII^e, le 8 janvier 1958.

HANOÏ Les obsèques de M. Ariste Guioneaud (*L'Avenir du Tonkin*, 12 mars 1931)

M. Max André, directeur de la Banque franco-chinois.

Banque franco-chinoise Assemblée ordinaire du 18 décembre (L'Éveil économique de l'Indochine, 29 mars 1931)

L'exercice clos le 30 juin 1930 présente un solde créditeur de 38 millions 830.470 fr. 57 ;

Deux faits saillants ont marqué l'exercice : d'une part, la crise économique mondiale ; d'autre part, la dépréciation des monnaies d'argent d'Extrême-Orient, conséquence de la baisse de l'argent métal.

Les totaux de l'actif et du passif ne s'élèvent qu'à 983.615.355 fr. 80, contre 1.125.387.113 fr. 89 ; cette diminution provient en partie de conversion en francs, à des taux sensiblement inférieurs à ceux du précèdent bilan, des devises argent et piastres indochinoises.

En France, à la suite de la crise, d'importantes disponibilités sont devenues sans emploi, entraînant une diminution progressive du loyer de l'argent. Le rendement des agences de la banque s'est ressenti de ces circonstances. Cependant, la société a participé à un certain nombre d'émissions d'obligations et prêté son concours à diverses émissions publiques ou privées :

Emprunt de la ville de Paris 4 % 1930

Emprunt du protectorat du Maroc 4 % 1930.

Emprunt allemand 5 1/2 %. 1930, etc.

En Indochine, l'agence de Saïgon s'est appliquée spécialement à augmenter les garanties attachées aux engagements de sa clientèle ; néanmoins, son rendement a été normal. Malgré l'insuffisance de la récolte de riz au Cambodge, l'agence de Pnom-Penh a continué à travailler dans des conditions satisfaisantes. Les agences d'Annam, de création encore récente, ont poursuivi leurs efforts pour aider au développement de cette région, encore entravée par le manque de voies de pénétration vers l'intérieur ; l'accueil que leur ont fait les milieux annamites, notamment à Hué, leur a permis d'élargir leur clientèle et d'augmenter leurs dépôts. Au Tonkin, les agences ont travaillé d'une façon normale, compte tenu des conditions locales qui semblent marquer un certain déplacement de l'activité commerciale de Haïphong vers Hanoï.

Toutefois, en raison des conditions économiques du pays, la situation du marché indochinois ne s'est pas prêtée à des opérations financières au cours de l'exercice.

En Chine, des capitaux chinois très importants sont venus se concentrer à l'abri des troubles de l'intérieur, à Shanghaï; un nombre toujours croissant de banques sont ainsi dépositaires de capitaux décuplés de ceux d'avant-guerre, de telle sorte que le rendement normal des opérations bancaires s'y est avili. Toutefois, les fluctuations continuelles des monnaies d'argent n'ont pas été sans stimuler l'activité des affaires de change avec des marges d'opérations plus larges, si bien que les résultats de l'agence de Saïgon se présentent en progression sensible, pour cet exercice. Il en est de même en ce qui concerne les résultats des agences de Pékin, Tientsin et Hong-Kong, dont les engagements locaux sont, par ailleurs, très réduits.

Le rapport du conseil indique, enfin, que M. [Georges] Carrère, directeur général, et M. Chien Yung Ming ont organisé, en commun, le « comité de direction » prévu par le règlement et jeté les bases d'une collaboration franco-chinoise dont la société espère d'heureux résultats. En outre, en ce qui concerne la Banque industrielle de Chine, les négociations poursuivies ont abouti à un règlement complétant la série des accords qui constituent les avenants au traité de règlement transactionnel de la Banque industrielle de Chine.

HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 17 avril 1931)

Vers Hongkong. — Après un très court séjour parmi nous, M. René Sallé, administrateur de la Banque franco-chinoise, va repartir dimanche pour Hongkong et Canton, d où il regagnera la France.

M. René Sallé, qui reste très attaché à ce pays dont il s'occupe à Paris, et qui nous revient de temps en temps, a trouvé à Haïphong et à Hanoi de très anciennes et solides sympathies, notamment dans la magistrature dont il fut jadis un des membres les plus estimés, alors qu'il occupait ici le poste élevé d'avocat général.

La population chinoise et la population annamite l'ont revu avec plaisir, tout en témoignant leur tristesse de ne plus trouver à ses côtés la regrettée madame René Sallé dont le souvenir reste en eux comme celui d'une tues grande bienfaitrice.

En disant à M. René Sallé toute notre joie de l'avoir revu parmi nous, nous le prions d'agréer nos meilleurs souhaits pour l'heureuse continuation de son voyage.

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam (Bulletin administratif de l'Annam, 27 avril 1931)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Vinh 59 Gallé, François Dir. Banque franco-chinoise Vinh

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Hué 120 Lipschutz Léon Agent de la Banque [franco-chinoise*]

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Tourane 48 Dorlacq, Gabriel Directeur Banque franco-chinoise

Liste des électeurs de la Section de Quinhon 26 Defrançois, Pierre Émile Directeur de la Banque franco-chinoise Quinhon

Une commission remplace le conseil municipal à Saïgon (Les Annales coloniales, 2 mai 1931)

Par arrêté du gouverneur général p. i., pris sur un rapport du gouverneur de Cochinchine, le conseil municipal de Saïgon, dissous, est remplacé par une commission municipale de onze membres. Le gouverneur général a nommé l'administrateur de première classe des services civils de l'Indochine, M. Rivoal, président de la commission, remplissant les fonctions de maire.

Il a désigné comme membres de la commission : MM. [Alexis] Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise ...

Mine Armorique

Résumé de la circulaire du 2 mai aux actionnaires (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mai 1931)

[...] Les sommes que vous voudriez bien mettre à notre disposition peuvent être, dès maintenant, versées à la Banque franco-chinoise et toutes formalités seront faites par notre conseil ... pour la constitution d'un syndicat englobant créanciers et prêteurs, en vue d'une inscription hypothécaire de premier rang. [...]

Au conseil d'administration du port de Saïgon (Les Annales coloniales, 17 septembre 1931)

Sont appelés à faire partie du conseil d'administration du port de commerce de Saïgon, sous la présidence du président de la Chambre de commerce de Saïgon pour une durée de deux ans à compter du 6 juin 1931 et en remplacement des membres sortants :

1° En qualité de membres titulaires :

M. [Alexis] Soulet [directeur de la Banque franco-chinoise], membre français de la Commission municipale de Saïgon ;

ANNAM

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1931)

Naissances : Defrançois Micheline, fille du directeur de la Banque franco-chinoise à Ouinhon et de Madame née J. Delorme.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 octobre 1931)

Une assemblée extraordinaire s'est tenue le 24 septembre sous la présidence de M. [Georges] Goy, président du conseil d'administration, en vue des modifications à apporter à l'article 7 du contrat de gérance de la Banque industrielle de Chine. Les modifications proposées ont été adoptées.

Cercle nautique de la baie d'Ha-Long

(L'Éveil économique de l'Indochine, 1er novembre 1931)

Le nouveau comité se compose de messieurs : ... LABORNE, directeur B.F.C....

Électeurs français de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge Liste

(Bulletin administratif du Cambodge, décembre 1931, p. 1892-1897)

Nom, prénoms	Fonction ou qualité	Domicile
La <mark>fo</mark> n (Roger)	Dir. Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh

Publicité
Banque franco-chinoise
pour le commerce et l'industrie
(L'Éveil économique de l'Indochine, 27 décembre 1931)
(L'Éveil économique de l'Indochine, 17 janvier 1932)

. . .

Président: M. G[eorges] Goy, président du conseil d'administration de la Banque française et italienne pour l'Amérique du Sud et de la Compagnie des chemins de fer du Sud de l'Indochine, administrateur de la Compagnie des chemins de fer P. L. M. et de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité [CPDE].

Commissaire du gouvernement français : M. P. Lafont, sous-directeur à l'Administration centrale des Finances.

Directeur général : M. Georges Carrère.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (L'Éveil économique de l'Indochine, 3 janvier 1932)

Les actionnaires de cette société, réunis en assemblée générale ordinaire à Paris le 17 décembre 1931, ont approuvé les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 1931.

Un dividende de 5 %, soit fr. : 25 brut par action, a été voté et sera mis en paiement à tous les guichets de la Banque franco-chinoise, à partir du 4 janvier, à raison de :

net fr.: 21. par action nominative contre estampille du certificat,

net fr.: 19,55 par action au porteur, contre remise du coupon nº 9.

D'autre part, l'assemblée a ratifié la nomination de messieurs :

- Goy G[eorges], administrateur de la Compagnie du P. L. M. et du Crédit Lyonnais ;
- Le Gallen ³⁴, gouverneur honoraire des Colonies ;

et a réélu administrateurs :

- MM. Atthalin [André], directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].
- Grammont [Maxime], négociant industriel à Saïgon;
- Ogier É[mile], ancien ministre ;
- Oudot É[mile], directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB].

CAMBODGE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mai 1932)

M. Lafon est allé prendre à Tourane la direction de l'agence de la Banque de l'Indochine [Banque franco-chinoise] et a été remplacé à Phnom-Penh par M. [Régis] Grosjean.

NÉCROLOGIE Émile Ogier (*Le Temps*, 8 mai 1932)

La carrière d'Émile Ogier, dont nous avons eu le regret d'annoncer la mort il y a quelques jours, fut l'une des plus belles qu'il ait été permis à un haut fonctionnaire de parcourir au cours des trente dernières années. Elle est, à ce titre, instructive, et montre bien que l'accès des hauts postes du régime n'est interdit à aucun des serviteurs les plus modestes de l'État.

Jean-Baptiste-Émile Ogier était né à Paris le 6 janvier 1862. Entré au ministère de l'intérieur en 1882, comme auxiliaire, il était, en 1894, chef de bureau et, en 1898,

³⁴ Maurice Le Gallen (1873-1955): ancien résident supérieur au Tonkin (1915-1916), puis gouverneur de la Cochinchine (1916-1921). Administrateur (1921), puis vice-président des Services contractuels des Messageries maritimes. En retraite (mars 1922). Administrateur (1922) des Distilleries de l'Indochine, président de Catecka, il s'égare dans les affaires Fommervault avant d'entrer en 1932 à la Banque francochinoise.

inspecteur général des services administratifs. En 1901, il fut nommé chef du service central de l'inspection générale ; en 1905, conseiller d'État en service extraordinaire; en

1906, directeur du contrôle et de la comptabilité. Il occupa ce posté jusqu'en 1919, époque où il fut désigné pour participer, en qualité de préfet hors classe de la Meuse, à la reconstitution des départements dévastés. La même année, il fut nommé secrétaire général du ministère des régions libérées et, en janvier 1920 (cabinet Millerand) ministre des régions libérées.

D'auxiliaire à ministre, la montée était impressionnante. Il est tout à fait exceptionnel qu'en dehors des généraux et des amiraux, un fonctionnaire accède directement à un poste gouvernemental sans avoir préalablement passé par le Parlement. Pareille fortune n'échut guère, à notre connaissance, sous la troisième République qu'à Émile Flourens, président de section au Conseil d'État, ministre des affaires étrangères du cabinet Goblet, Alfred Picard, vice-président du Conseil d'État, ministre de la marine du premier cabinet Clemenceau, et Albert Claveille, directeur des chemins de fer de l'État, ministre des travaux publics du cabinet Clemenceau pendant la guerre.

Émile Ogier conserva le portefeuille des régions libérées dans le cabinet Georges Leygues, puis rentra dans la vie privée.

Pendant la guerre, c'est sous sa direction que fonctionnèrent les services des réfugiés, des rapatriés, des internés civils et de la première reconstitution des régions dévastées.

Depuis sa retraite, il était resté secrétaire général de la fondation Carnegie, viceprésident du conseil supérieur de l'Assistance publique et membre de diverses commissions administratives ou de bienfaisance, notamment, du conseil d'administration de l'Asile national de la Providence et de l'Office national des pupilles de la nation.

Émile Ogier avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1896, promu officier en 1908, commandeur en 1913 et grand officier en 1929.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Les Documents politiques, décembre 1932)

Les actionnaires, réunis le 15 courant, en assemblée générale ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1931-1982, précédemment analysés, ainsi que les résolutions qui leur étaient soumises. Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée, en raison de la situation générale des affaires et de l'incertitude économique actuelle, a décidé de ne pas distribuer cette année les sommes revenant aux actionnaires. Ces sommes seront reportées à nouveau. L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Wei Wen Pin, en remplacement de M. Cha Chen Chang, décédé ; elle a réélu comme administrateurs MM. Liou Fou Tcheng, [Rév. père Léon] Robert, Tchou Sin Lan et Wei Wen Pin, administrateurs sortants.

TONKIN

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 décembre 1932)

Sont revenus en France : ...Berlie, de la Banque franco-chinoise...

CHRONIQUE DE HAÏPHONG

(L'Avenir du Tonkin, 6 janvier 1933)

COMMISSION DE CONCILIATION. — Par arrêté en date du 31 décembre 1932 du résident supérieur au Tonkin, sont désignés pour faire partie pendant l'année 1933 comme membres patrons et employés ou ouvriers français et indigènes de la commission de conciliation de Haïphong :

Titulaires : MM. Marcel Laborne, directeur de la Banque franco-chinoise à Haïphong ; Dang cao Thuy dit lch Thanh, commerçant, et Chapaz, magasinier à Hongay (Quangvên) ;

Suppléants: MM. Armand Guillou, entrepreneur à Haïphong; Duong duc Phung, entrepreneur à Hongay; Renard, chef du secrétariat de la S. F. C. T. à Hongay, et Lêquang-Luoug, gérant de la concession Sallée à Maokhê, Haiduong.

HANOÏ (*L'Avenir du Tonkin*, 6 janvier 1933)

Heureuse naissance. — Nous apprenons avec le plus vif plaisir l'heureuse naissance survenue à la clinique Saint-Paul, le 5 janvier 1933, à 0 heures 20, de Alain, Claude Slaoko Lipschutz, fils de M. Léon Lipschutz, le très distingué et très sympathique fondé de pouvoirs de la Banque franco-chinoise à Hanoï, et de Madame, née Olympe Sophie Jabloska.

Nous présentons aux parents nos meilleurs compliments et nos souhaits au bébé.

LÉGION D'HONNEUR Ministère des colonies (Journal officiel de la République française, 23 janvier 1933, pp. 798-799)

Chevaliers

Soulet (Alexis), directeur de banque en Indochine ; 25 ans 4 mois 2 jours de pratique professionnelle, dont 1 an de majoration pour mobilisation. Rôle de premier plan dans la vie économique et commerciale de l'Indochine.

L'INDOCHINE IMMOBILIÈRE (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1933)

ANNAM

Quinhon, 21 janvier, étude Lambert, saisie de la Banque franco-chinoise sur le commerçant chinois Siou hing Thai : 495 m^2 avec deux maisons briques et tuiles à Quinhon-ville, m. à p., 300 piastres ; 243 m^2 avec maison briques et tuiles, à Quinhon-ville, m. à p., 300 piastres.

Hanoï MARIAGE (*L'Avenir du Tonkin*, 15 février 1933) Le mariage de mademoiselle Paulette Garnier avec M. Romuald Agostoni, maître-tailleur au 10e Colonial, aura lieu samedi 18 février à 10 heures. Les témoins seront : pour le marié : M. le colonel Maignan, commandant le 10e Colonial, et M. [Rémy] Bouvier, de la Banque franco-chinoise ; pour la mariée : MM. Desjardins, directeur de la maison Descours et Cabaud à Haïphong, et Bovis, directeur de la Société des Transports maritimes et fluviaux.

HANOÏ Cour d'appel (chambre civile et commerciale) Audience du vendredi 3 mars 1933 (L'Avenir du Tonkin, 3 mars 1933)

M. le premier président Morché préside, M. l'avocat général Meneault occupe le siège du ministère public. Greffier : M. Legay. Huissier : Me Chrétien.

.....

André de Monpezat et autres contre Banque franco-chinoise. — La Cour déclare recevable en la forme l'appel interjeté par André de Monpezat et Jacques de Monpezat contre le jugement contradictoire du tribunal de Hanoï du 1er octobre 1932 ; confirme le dit jugement, ordonne la confiscation de l'amende consignée, condamne André de Monpezat et Jacques de Monpezat conjointement et solidairement aux dépens dont distraction au profit de Me Piton, avocat, aux offres de droit.

Électeurs français de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge (Bulletin administratif du Cambodge, avril 1933, p. 638-643)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Grosjean (Régis-Georges)	35	Dir. Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh
Martin (Eugène)	25	Employé de la Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh
Simon (Noël)	30	Employé de banque [BFC*]	Phnôm-Penh

Cambodge NAISSANCE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1933)

Simon (Françoise), fille de l'agent de la Banque franco-chinoise à Phnom-Penh

Liquidations (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juin 1933)

— Le tribunal de Haïphong a prononcé, le 15 mars, la mise en faillite de M. Tam seng Sec dit Shuntaï, commerçant à Haïphong, à la demande de l'East Asia Bank. Juge-commissaire M. Renaud; Syndics: MM. Monthuis et Papou; date de la cessation de paiements: 9 novembre 1932.

Henri Tirard écrit, le 16 mars, dans son « Colon français » que l'actif dépasse 2.800.000 piastres, dont plus de 600.000 en immeubles, en face d'un passif d'un million de piastres ainsi réparti : Banque de l'Indochine 80.000 p., Banque francochinoise 120.000, Crédit foncier, 100.000, Société financière [Sofinindo] 15.000, East Asia Bank 60.000, le reste étant représenté par des avals pour des tiers à la Chartered Bank et à la Financière [Sofinindo].

FAILLITES

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 1er juillet 1933)

Le 17 mai, M. Luu Muoi, fils de Nam-Long, un des plus riches Chinois de Cochinchine, a été mis en faillite. Il avait eu récemment à remplacer le compradore de la Banque franco-chinoise pour lequel il s'était porté garant et, pour d'autres avals, il fut mis en faillite par la Chartered Bank. Il possède les rizeries Nam-Long à Cholon et de nombreux immeubles.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des affaires étrangères (Journal officiel de la République française, 30 juillet 1933, p. 8055)

(Promotion des Français en France ou à l'étranger) Chevalier

Bussy (Louis Victor *André*), secrétaire de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie. Plus de 25 ans de services.

Louis Victor *André* Bussy (1882-1964)

Né à Écully (Rhône), le 5 juin 1882.
Fils d'Adrien Bussy (1859-1941), ingénieur ECP,
administrateur de l'Omnium lyonnais,
puis président des Exploitations électriques,
les représentant aux Tramways électriques d'Oran,
et de M^{me}, née Charrière,.
Marié le 3 janvier 1920 à Lyon à Marguerite Victorine Joséphine Neeser.

Docteur en droit, sciences politiques et économiques. Avocat à la cour d'appel de Lyon (28 décembre 1905-octobre 1908). Chez MM. Jacquier et Cie, banquiers à Lyon (octobre 1908-novembre 1910), secrétaire général de la Société centrale des Banques de province à Paris (novembre 1910-octobre 1915)

sous-directeur de la Banque privée, à Paris, à la demande de la Banque de France (juillet 1919 à janvier 1921)

Administrateur de la Société du Gaz de Paris

Chargé en janvier 1921, à la demande de la Banque de France, de la surveillance des intérêts du consortium des établissements de crédit qui a présidé, à la demande du Gouvernement, dans un but d'intérêt national, à la fondation de la Banque francochinoise pour le commerce et l'industrie.

Nommé secrétaire général de la banque dès sa constitution, il s'est occupé plus spécialement, en cette qualité, de questions relatives à la défense des intérêts français que ce nouvel organisme était chargé de sauvegarder en Extrême-Orient.

Il a pris une part active à l'élaboration et à l'exécution du traité de qui, grâce aux accords intervenus les 9 juillet 1922 et 12 avril 1925 entre le gouvernement français et le gouvernement chinois, a permis de désintéresser, dans des conditions favorables, les créanciers de la Banque industrielle de Chine au moyen de Bons 5 % or 1925 provenant du monnayage de l'indemnité Boxer de 1901.

C'est lui qui, en liaison directe avec les services compétents du ministère des Affaires étrangères, a mené à bien la préparation des accords qui, en avril 1925 et août 1927, ont été signés avec le gouvernement chinois en vue du règlement des nombreuses et délicates questions soulevées par la rétrocession de l'indemnité de 1901 et son utilisation partielle au remboursement des créanciers d'Extrême-Orient de la Banque industrielle de Chine.

Enfin, c'est lui qui a conçu et mis en œuvre les arrangements intervenus avec le gouvernement chinois le 19 février 1930 pour le règlement des dettes vis-à-vis de la Banque industrielle de Chine, et le 16 avril 1930 avec les Œuvres franco-chinoises pour le remboursement d'une partie importante de leur créance sur la Banque industrielle de Chine.

Officier de la Légion d'honneur du 22 mai 1954 : voir plus bas.

BANQUE FRANCO-CHINOISE (Les Annales coloniales, 6 janvier 1934)

L'assemblée ordinaire, réunie le 28 décembre, sous la présidence de M. [Georges] Goy, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1933, qui accusent un bénéfice net de 18.300.956 francs, auquel s'ajoute le report bénéficiaire antérieur de 6.667.371 fr. Déduction faite de tous les prélèvements statutaires et après réglemente de comptes avec la Banque industrielle de Chine, conformément au contrat de gérance, les attributions revenant à la Banque franco-chinoise s'élèvent à 4.028.313 fr., dont 28.3153 francs pour le conseil et 4 millions aux actionnaires.

En raison de la situation économique et pour renforcer les réserves, il n'a été fait aucune répartition, et l'assemblée a approuvé l'affectation à une « Réserve

extraordinaire » de la somme de 1 millions ci-dessus, plus un montant de 6 millions à prélever sur le report a nouveau des exercices antérieurs. La réserve extraordinaire s'élèverait à 10 millions et le report à nouveau à 667.371 francs.

Les actionnaires ont renouvelé les pouvoirs, comme administrateurs, de MM. [Georges] Goy, [Maurice] Le Gallen, Li Tchang Yi et Tsi Tche

iivi. [acorges] acy, [iv

Hanoï (*L'Avenir du Tonkin*, 29 janvier 1934)

Naissance. — Nous apprenons avec plaisir la naissance, survenue le 28 janvier 1934, à 0 heures 50, à la clinique Saint-Paul, de Jacqueline Marie Andrée Mattei, fille de M^{me} et M. Lucien Joseph Mattei, employé de banque, domiciliés à Hanoï.

Nous adressons nos compliments aux parents et nos souhaits au bébé.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE
Résidence supérieure en Annam
Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam
Liste des électeurs
ANNÉE 1934
(Bulletin administratif de l'Annam, 1934)

7 — Circonscription électorale de Tourane 128 Villetard Paul Directeur Banque franco-chinoise.

> CHRONIQUE DE HAÏPHONG MARIAGE (L'Avenir du Tonkin, 15 mars 1934)

Le mariage de M. Rance, employé de commerce, avec M^{||e} Guérin de Fontjoyeuse aura lieu le 16 mars à 16 heures. Les témoins seront M. le docteur Forest et M. Bouvier, fondé de pouvons de la Banque franco chinoise.

RETOURS EN FRANCE (Les Annales coloniales, 19 avril 1934)

M. H.-F. Jusserand, directeur de la Banque franco-chinoise à Hanoï, s'est embarqué lundi à New- York sur l'Île-de-France pour le Havre.

LÉGION D'HONNEUR Ministère des finances (JORF, 25 juillet 1934)

Chevaliers

Jarrige (Pierre-Jules), directeur de l'agence de la Banque franco-chinoise à Marseille ; 31 ans 6 mois de pratique professionnelle et de services militaires.

1934 (septembre) : procès en appel contre la Société immobilière Courtinat

Saïgon SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'ÉPARGNE

(L'Avenir du Tonkin, 3-28 septembre 1934)

TIRAGES DE REMBOURSEMENT DES BONS D'ÉPARGNE du 28 août 1934 sous la présidence de M. SOULET, directeur de la Banque franco-chinoise à Saïgon,

Office indochinois du riz (*Chantecler*, 4 octobre 1934)

Le conseil d'administration de l'office indochinois du riz est composé comme suit : Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise à Saigon

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES ET EN GROS

Réalisation de gage commercial Article 93 du Code de commerce (*L'Avenir du Tonkin*, 30 novembre 1934)

À la requête de la Banque franco-chinoise à Hanoï, société anonyme au capital de 50.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 74, rue St-Lazare, et en vertu d'un exploit de maître CHRÉTIEN, huissier à Hanoï, enregistré le 14 septembre 1934, folio 95. case 19.

Il sera procédé le jeudi six décembre MIL NEUF CENT TRENTE QUATRE A 8 HEURES 30 du matin au numéro 40, boulevard Henri-d'Orléans, à Hanoï, à la vente aux enchères publiques et en gros des marques de fabrique et de commerce de la maison G. DEMANGE.

La vente se fera par le ministère de M. Albert CHANTEMERLE, courtier, 3, boulevard Henri-Rivière à Hanoï — Téléphone 660.

Hanoï, le 30 novembre 1934.

Le courtier de commerce et de marchandises assermenté.

Signé: A. CHANTEMERLE.

Légion d'honneur [*Pierre*-Eugène-Julien] (*L'Avenir du Tonkin*, 4 décembre 1934)

M. P. Seitert, le très aimable directeur de l'agence de la Banque franco-chinoise à Hanoï, engagé volontaire pour la durée de la guerre, vient de recevoir, en récompense de sa belle conduite au feu d'où il est revenu avec de graves blessures, la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Déjà titulaire de la médaille militaire et de la croix de Guerre, M. P. Seitert voit ses mérites aujourd'hui consacrés par une distinction qui a d'autant plus de valeur qu'elle est accordée au titre de guerre.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, décembre 1934) (Les Annales coloniales, 3 janvier 1935)

Les actionnaires se sont réunis le 20 décembre en assemblée générale ordinaire. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice 1933-1934, ainsi que les résolutions qui leur étaient soumises.

Le compte de profits et pertes fait ressortir un solde de 17.596.105 fr. 70 qui, après les applications prévues par le contrat de gérance, laisse au profit de la Banque francochinoise pour le commerce et l'industrie un bénéfice net de 4.014.150 fr. 70.

Conformément aux propositions du conseil d'administration, l'assemblée, en raison de la situation générale des affaires et de l'incertitude économique actuelle, a décidé de ne pas distribuer les sommes revenant aux actionnaires. Ces sommes seront portées au compte Réserves extraordinaires qui ressortira de ce fait à 14 millions de francs.

L'assemblée a réélu administrateurs MM. [Maurice] Casenave et [Henri] Poirier, administrateurs sortants.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N mat.	0	Nom et prénom	Profession	Adresse
495	·	Vergé (André)	Directeur de la Banque franco-chinoise	En congé

LÉGION D'HONNEUR AU MINISTÈRE DES COLONIES (Journal officiel de la République française, 14 janvier 1935)

Chevaliers

Dupéron (*Philippe-Pierre-André*), inspecteur général de la Banque franco-chinoise ; 24 ans 4 mois 28 jours de services et de pratique professionnelle dont 5 ans de majoration pour mobilisation. En qualité de directeur de la succursale de la Banque franco-chinoise à Hanoï et à Saïgon, puis d'inspecteur général pour l'Indochine, a contribué au développement des relations économique et commerciales entre la France et ses possessions d'Extrême-Orient.

BANQUE FRANCO-CHINOISE

pour le commerce et l'industrie Assemblée ordinaire du 20 décembre 1934 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 janvier 1935)

Séance présidée par M. G[eorges] Goy, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires représentant de la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et le représentant du gouvernement chinois.

174 actionnaires, possédant 64.490 actions, sont présents ou représentés.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous avons l'honneur de vous rendre compte, messieurs, des opérations de votre société pendant son douzième exercice qui a pris fin de 30 juin 1934.

Au cours de cette période, les nations se sont davantage repliées sur elles-mêmes en accentuant leur protectionnisme douanier et leur individualisme monétaire. Aussi, cet exercice n'a-t-il pas été plus favorable à notre banque que le précèdent, les échanges n'ayant cessé de fléchir sur toute les places où nous sommes installés. Nos initiatives se trouvant ainsi limitées, nous nous sommes efforcés d'adapter nos charges à une activité momentanément réduite par les circonstances, et c'est surtout grâce aux économies réalisées dans tous les domaines que nous avons pu améliorer notre exploitation.

C'est ainsi que nos frais d'exploitation, qui avaient atteint 29 millions de francs au cours des années de grande activité, ne s'élèvent plus qu'à 19.500.000 francs contre 22 millions de francs pour l'exercice précédent.

Notre personnel ne nous a pas ménagé son dévouement pour obtenir ce résultat. Vous vous joindrez certainement à nous pour l'en remercier,

Sans insister sur notre activité en France, où la situation vous est bien connue, nous résumons ci-après les conditions dans lesquelles se sont déroulées nos opérations en Indochine et en Chine.

Indochine

Le commerce extérieur de l'Indochine pour 1933 est en nouvelle régression de 1.986.000.000 francs en 1932, à 1.860.000.000 fr. en 1933.

D'une année à l'autre, les importations passent de 968.000.000 de francs à 835 millions de francs et les exportations de 1.018.000.000 de francs à 1.005.000.000 de francs.

Mais alors que les importations fléchissent à la fois en valeur et en quantité, la valeur des exportations diminue légèrement alors que les quantités exportées sont en progression. Ce fait témoigne de l'avilissement du prix du riz, principal produit d'exportation, et des efforts de l'Indochine pour maintenir autant que possible ses revenus extérieurs par une augmentation des ventes.

Aux causes générales de la baisse des prix agricoles qui vous sont familières s'est ajoutée, pour l'Indochine, la fermeture des marchés voisins : Chine, Japon, Malaisie, Indes Néerlandaise, qui ont successivement adopté des mesures rigoureuses de protection douanière allant parfois jusqu'à l'interdiction.

La perte totale ou partielle de ces débouchés a pu être, dans une certainement mesure, compensée par l'augmentation des ventes en France. Cette nouvelle orientation des exportations a inquiété à tort les agriculteurs métropolitains et, à plusieurs reprises, il a été question de fixer des maxima aux importations de riz d'Indochine en France. Nous n'avons pas besoin d'insister sur le danger que feraient courir, aussi bien à l'Indochine qu'à la métropole, dont elle est le principal client pour

tous les objets manufacturés, de telles restrictions dont la menace paraît, pour l'instant tout au moins, écartée.

Malgré l'excédent des exportations sur les importations, l'équilibre de la balance des comptes de l'Indochine n'a pu être réalisé, jusqu'à ces derniers temps, que par le transfert d'une partie des emprunts émis en France par le gouvernement de l'Indochine et par des ventes d'or à la Métropole.

Par ailleurs, le ralentissement des transactions intérieures et extérieures s'est traduit par une nouvelle diminution de la circulation fiduciaire qui n'a dépassé 100 millions de piastres qu'en juin et juillet 1933, a touché son minimum en novembre avec \$ 89 millions et oscille en moyenne aux environs de \$ 91 millions.

L'appauvrissement que relève l'ensemble de ces faits s'est fait sentir également sur les recettes fiscales en moins-values sensibles et a obligé le gouvernement général et les gouvernements locaux à comprimer à nouveau leurs budgets.

Le budget général de l'Union Indochinoise pour 1934 est ramené à \$ 61 millions, venant de \$ 78 millions en 1933. Il est d'autant plus nécessaire de persévérer dans cette voie que le pays ne peut plus supporter le poids d'impôts qui, exprimés en unités de paddy, représentent une charge parfois deux à trois fois supérieure à ce qu'elle était en 1930. De larges dégrèvements, d'ores et déjà amorcés dans certains domaines s'imposent à bref délai.

En ce qui concerne les plantations de caoutchouc, les prêts temporaires du gouvernement qui atteignent \$ 9 millions, et les primes à l'exportation maintenant supprimées semblent avoir atteint leur but en permettant aux planteurs d'attendre les conditions plus favorables qui paraissent devoir résulter du récent Accord de Londres entre les divers pays producteurs

L'aide gouvernementale aux riziculteurs s'est poursuivie selon les modalités antérieures.

Le Service des Prêts à long terme a accepté d'aménager des dettes anciennes à concurrence de 33 millions de francs. Il est à souhaiter que ses décisions soient exécutées le plus rapidement possible et qu'il ne tarde pas à utiliser la dotation de 100 millions de francs qui lui a été consentie.

Un établissement privé spécialisé — le Crédit hypothécaire de l'Indochine — a été constitué avec le concours des principales sociétés foncières existantes. Ses statuts lui permettant de jouir des avantages prévus par le décret du 6 septembre 1934, cet établissement, ainsi que les organismes de crédit agricole réorganisés, compléteront l'aide officielle aux riziculteurs en leur fournissant dans de meilleures conditions que par le passé de nouveaux crédits que le Service des Prêts à long terme n'a pas qualité pour accorder.

Malgré les aménagements des créances agricoles, le pouvoir d'achat de la population, conditionné par les cours du riz, est resté très bas et la vente des produits importés s'en est ressentie. Les stocks n'ont rien d'excessif, mais le commerce européen et chinois est loin d'avoir retrouvé son équilibre et l'aménagement ou l'apurement des créances commerciales n'est pas encore complètement réalisé.

En ce qui concerne nos débiteurs, nous obtenons des résultats qui justifient la continuation de nos efforts et nous ne procédons qu'exceptionnellement à la réalisation forcée de nos gages.

Outre les aménagements de créance qui, cette année encore, ont été un des principaux soucis de nos agences d'Indochine, nous nous sommes efforcés, en Cochinchine et au Cambodge, de développer les opérations commerciales à cour terme, en finançant les transports de paddy et de maïs des lieux de production jusqu'à Cholon. Les résultats, obtenus notamment à la fin de l'exercice, ont été encourageants.

C'est en Annam principalement qu'ont porté les économies dont nous vous avons rendu compte au début du rapport. Nous avons fermé notre agence de Tourane et son annexe de Hué, ces places n'offrant plus d'élément d'activité bancaire suffisants.

Au Tonkin, l'année n'a pas été mauvaise, la diminution des exportations de riz vers la Chine ayant été compensée par une plus grande production de maïs exporté sur la France.

Chine

[40 lignes obtuses sur la situation générale, 6 sur la banque : c'est un pensum d'inspecteur des finances, pas un rapport d'activité.]

Le commerce extérieure de la Chine a accusé en 1933 un nouveau fléchissement, le total des échanges passant de \$ chinois 2.402.000.000 à 1.957.000.000. Sur ce total, les importations revient de \$ chinois 1 635.000.000 à 1 346.000.000 et les exportations de 768.000.000 à 612.000.000.

Une partie de cette diminution est due, il est vrai, à ce que les statistiques n'enregistrent plus le commerce extérieur de la Mandchourie dont les exportations et les importations figurent dans les chiffres de l'année 1932 pour \$ chinois 200.000.000 et 110.000.000 respectivement.

Si la balance commerciale s'est améliorée par rapport aux chiffres de 1932, puisque l'excédent apparent des importations sur les exportations revient de \$ chinois 867.000.000 à \$ chinois 734.000.000, cette amélioration n'a été obtenue qu'au prix d'une réduction générale des échanges extérieurs et notamment au renforcement de la politique protectionniste du gouvernement chinois, dont nous avons déjà constaté les conséquences fâcheuses sur l'Indochine.

Quant à la balance des comptes, elle n'a pu être équilibrée que grâce à des exportations de métaux précieux, or et argent, qui se sont élevées en 1933, d'après les documents officiels, à \$ chinois 69.000.000 pour l'or et à \$ chinois 14.500.000 pour l'argent.

La promulgation par le président Roosevelt du Silver Purchase Act, au mois de juin dernier, et les importants achats d'argent par le gouvernement américain qui ont suivi, ont provoqué une hausse assez rapide de l'argent métal et déterminé des exportations massives d'argent de Shanghai qui ont atteint, de juin à octobre 1934, plus de cent millions d'onces, soit un quart du stock existant sur cette place.

Pour arrêter ce mouvement, le gouvernement chinois a institué récemment une taxe sur les exportations d'argent qui équivaut pratiquement à une interdiction de sortie.

Le lien qui existait entre le dollar chinois et l'argent se trouve donc rompu et, en fait, depuis cette date, les variations du dollar local sont indépendantes du cours de l'argent.

Il est encore trop tôt pour apprécier toutes les conséquences de cette mesure qui, si elle est maintenue, risque d'isoler monétairement le marché chinois des autres marchés financiers et d'apporter de nouvelles perturbations dans les échanges

Malgré la réduction des importations, et par suite de l'élévation des tarifs, les recettes douanières s'élèvent à 339.500.000 dollars en légère plus-value sur les recettes de l'année précèdent.

Les provisions pour le service de l'emprunt extérieur 5 % 1925 nous ont été ponctuellement versées, sans toutefois que le gouvernement chinois revienne sur sa décision de n'assurer le service de cet emprunt qu'en dollars des États-Unis dépréciés.

Au cours de l'exercice écoulé, nos agences de Chine ont pu maintenir une activité satisfaisante eu égard au ralentissement général des affaires.

Nous avons pris part à l'émission des emprunts 5 1/2 % 1933 et 5 % 1934 du gouvernement général de l'Indochine.

Par ailleurs, nous avons concouru, comme d'habitude, aux opérations financières intéressant le Trésor et diverses collectivités publiques.

Compte de profits et pertes.

Établi dans les conditions du contrat de gérance, le compte de profits et pertes, où les recettes et les dépenses d'exploitation (ces dernières comptées pour mémoire) totalisent respectivement 20.072.090 fr. 30 et 19 millions 586.181 fr. 80, fait ressortir un solde créditeur de 17.596.105 70

Après les prélèvements statutaires correspondant à :

1° 8 % du capital versé de votre société, soit 4.000.000 ;

2° la commission de 1 % sur les encaissements effectués comme mandataire de la B. I. C., soit 14.150 fr. 70

Ensemble 4.014.150 70.

il reste un reliquat de 13.581.935 00

qui doit être réparti à raison de : 95 % à la B.I.C.,

12.902 857 fr. 25

5 % à la B. F. C.

679.097 fr. 75

La part de 12 902.857 25.

qui revient à la B. I. C. étant inférieure aux frais d'exploitation mis à sa charge par le contrat de gérance, à savoir 19.586.184 80

l'insuffisance de 6.683.327 55.

doit être couverte suivant les modalités de l'article II du contrat dé gérance.

Elle s'impute, en premier lieu sur la part de 5 % revenant à la B. F. C. 679.097

Après cette application, il subsiste une insuffisance de6.004.229.80

dont nous avons demandé la couverture à la B. I. C.. en exécution de l'article II du contrat de gérance.

Cet établissement reste nous devoir au titre de l'exercice précédent 4.305.955 fr. 98. A sa demande, appuyée par le gouvernement français, nous avons accepté le principe d'un nouvel aménagement du contrat de gérance qui lui permettra de faire face plus aisément à ses obligations.

Bien entendu, le résultat des négociations que nous avons entamées avec la B.l.C. vous sera soumis en assemblée générale et vous aurez à vous prononcer sur les modifications qui en résulteront sur vos statuts.

Les attributions revenant à votre société l'élèvent à 4.014.150 70

sur lesquels le conseil a droit statutairement à 14.150.70

le solde de 4.000.000 00

joint au report à nouveau des exercices précédents 667.371 44

donne un total disponible de 4 667.371.44

Vous estimerez certainement, comme nous, qu'il est sage de ne procéder à aucune répartition : nous vous proposons de porter à la Réserve extraordinaire de 10.000.000 00

déjà constituée 4.000.000 00

ce qui la portera à 14.000.000 00

et de reporter à nouveau 667.371 44

Questions à l'ordre du jour

Nous vous demandons, Messieurs, de bien vouloir approuver les termes du présent rapport, les comptes qui vous sont soumis ainsi que nos propositions pour la répartition des résultats de l'exercice 1933-1934.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, nous vous rendons compte que les opérations faites avec certains de vos administrateurs ou avec des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts, n'ont été que des opérations normales et courantes. Nous vous demandons de leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs dont le mandat doit être renouvelé sont MM. [Maurice] Casenave et [Henri] Poirier. Ces messieurs se représentent à vos suffrages. Vous avez également à désigner les commissaires aux comptes pour l'exercice en

cours.

BILAN AU 30 JUIN 1934

Caisse et banques 93.184.405 28 Portefeuille commercial 84.601.433 20 Comptes courants débiteurs :	ACTIF	
Comptes courants débiteurs : 44.897.463 20 Comptes courants en blanc 44.897.463 20 Comptes courants nantis. 180.450.802 46 Reports 875.150 00 Titres et participations financières 13.012.838 10 Débiteurs par acceptations 2.423.577 06 Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184.80 (article II du Contrat de gérance) 19.586.184.80 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 4 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 0	Caisse et banques	93.184.405 28
Comptes courants en blanc 44.897.463 20 Comptes courants nantis. 180.450.802 46 Reports 875.150 00 Titres et participations financières 13.012.838 10 Débiteurs par acceptations 2.423.577 06 Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184.80 (article II du Contrat de gérance) 19.586.184.80 Total 481.247.198.31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : A vue A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Portefeuille commercial	84.601.433 20
Comptes courants nantis. 180.450.802 46 Reports 875.150 00 Titres et participations financières 13.012.838 10 Débiteurs par acceptations 2.423.577 06 Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184. 80 (article II du Contrat de gérance) 19.586.184. 80 Total PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 4 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Comptes courants débiteurs :	
Reports 875.150 00 Titres et participations financières 13.012.838 10 Débiteurs par acceptations 2.423.577 06 Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184. 80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198 31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 4 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Comptes courants en blanc	44.897.463 20
Titres et participations financières 13.012.838 10 Débiteurs par acceptations 2.423.577 06 Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184.80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198 31 PASSIF 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 4 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Comptes courants nantis.	180.450.802 46
Débiteurs par acceptations 2.423.577 06 Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184. 80 (article II du Contrat de gérance) 7 Total 481.247.198 31 PASSIF 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 4 vue A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Reports	875.150 00
Immeubles 4.241.597 25 Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184. 80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198 31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 4 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Titres et participations financières	13.012.838 10
Effets reçus à l'encaissement 23.880.970 83 Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184. 80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198 31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Débiteurs par acceptations	2.423.577 06
Débiteurs divers 9.786.820 16 B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184. 80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198 31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Immeubles	4.241.597 25
B. I. C. Règlement exercice 1932-1933 4.805.955 98 Frais d'exploitation 19.586.184.80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198 31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Effets reçus à l'encaissement	23.880.970 83
Frais d'exploitation 19.586.184.80 (article II du Contrat de gérance) 481.247.198.31 Total 481.247.198.31 PASSIF 50.000.000.000.00 Réserve égale 5.000.000.00 Réserve spéciale 10.000.000.00 Prime démission 3.847.000.00 Réserve extraordinaire 10.000.000.00 Fonds de roulement 50.000.000.00 Comptes courants et de dépôts : 245.565.525.43 A vue 245.565.525.43 A échéance 55.623.171.41 Effets à payer 1.843.507.31 Acceptations à échoir 2.423.577.06	Débiteurs divers	9.786.820 16
(article II du Contrat de gérance) Total 481.247.198 31 PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	B. I. C. Règlement exercice 1932-1933	4.805.955 98
Total 481.247.198 31 PASSIF 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Frais d'exploitation	19.586.184. 80
PASSIF Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	(article II du Contrat de gérance)	
Capital 50.000.000 00 Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Total	<u>481.247.198 31</u>
Réserve égale 5.000.000 00 Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	PASSIF	
Réserve spéciale 10.000.000 00 Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Capital	50.000.000 00
Prime démission 3.847.000 00 Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Réserve égale	5.000.000 00
Réserve extraordinaire 10.000.000 00 Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Réserve spéciale	10.000.000 00
Fonds de roulement 50.000.000 00 Comptes courants et de dépôts : 245.565 525 43 A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Prime démission	3.847.000 00
Comptes courants et de dépôts : A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Réserve extraordinaire	10.000.000 00
A vue 245.565 525 43 A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Fonds de roulement	50.000.000 00
A échéance 55.623.171 41 Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	Comptes courants et de dépôts :	
Effets à payer 1.843.507 31 Acceptations à échoir 2.423 577 06	A vue	245.565 525 43
Acceptations à échoir 2.423 577 06	A échéance	55.623.171 41
	Effets à payer	1.843.507 31
Comptes d'encaissement 23.880.970 83	Acceptations à échoir	2.423 577 06
	Comptes d'encaissement	23.880.970 83

Créditeurs divers	2.042.923 12
Agences d'Extrême-Orient	2.757 045 91
Report des exercices antérieurs	637.371 44
Profits et pertes :	
Exercice 1933-1934	17.596.105 70
(article 10 du Contrat de gérance)	
Total	<u>481.247.198 31</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Intérêts sur fonds de roulement (articles 6 et 7 du contrat de gérance)	2.000.000 00
Frais de gérance (article 6 du Contrat de gérance)	475.984 60
Frais d'exploitation (articles 10 et 11 du Contrat de gérance) : 19.586.184 80	mémoire
Solde	17.596.105 70
	20.072.090 30
CRÉDIT	
Intérêts, commissions et bénéfices de change (article 10 du Contrat de gérance)	20.057.939 60
Commission de réalisation	14.150 70
	<u>20.072.090 30</u>

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant la parole, les résolutions ci-dessous sont adoptées a l'unanimité :

[...] Troisième résolution

L'assemblée générale nomme MM. de la Longuinière et Hennequin, commissaires chargés de présenter un rapport à l'assemblée générale sur la situation de la société, le bilan et les comptes qui seront présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1934-1935, avec faculté pour chacun d'eux d'exécuter seul le mandat à eux donné en cas d'empêchement de son collègue pour une cause quelconque. [...]

La Banque franco-chinoise traduite récemment en justice à Hongkong, vient d'être condamnée à 600.000 \$ de dommages-intérêts et aux dépens. (Chantecler, 28 mars 1935, p. 2) Nous lisons dans l'*Alerte* [de Saïgon (Fauguenot)] :

Un télégramme laconique de notre correspondant particulier en Chine nous apprend que la Banque franco-chinoise, traduite en justice à Hongkong, tout récemment, vient d'être condamnée par le tribunal de cette ville à 600.000 piastres de dommages-intérêts et aux dépens. Une lettre que nous attendons nous permettra bientôt de donner à nos lecteurs de plus amples détails à ce sujet.

.....

N.D.L.R. — Notre confrère n'a pas encore publié la lettre qu'il annonce au moment où nous donnons son information.

Électeurs français de la Chambre mixte de commerce et d'agriculture du Cambodge (*Bulletin administratif du Cambodge*, mai 1935, p. 639-644)

Nom, prénoms	Âge	Profession ou qualité	Domicile
Grosjean (Régis-Georges)	37	Dir. Banque franco-chinoise	Phnôm-Penh

SAÏGON LE GAGNANT DU GROS LOT-

NG-V-NGO, PLANTON-MILLIONNAIRE, NE QUITTERA PAS SES MODESTES FONCTIONS .. Du moins pour le moment (L'Avenir du Tonkin, 8 août 1935)

La Banque franco-chinoise fut hier matin, le rendez-vous des journalistes Bien qu'ayant fait toute diligence, nous ne fûmes pas un des premiers arrivés — et la figure déconfite de ceux de nos confrères qui nous avaient précédés nous confirma dans la conviction que l'heureux gagnant ne devait pas être d'un abord très facile.

Dans la soirée d avant-hier déjà, nous l'attendîmes vainement à son domicile à Chodui, de 22 heures à minuit. Nguyen-van-Ngo, pour éviter les indiscrets, ne se montra pas chez lui.

Décidés a l'interviewer tout de même, nous nous fîmes introduire chez M. Grospelier, le sympathique sous-directeur de la banque. Nous réussîmes à convaincre M. Grospelier que nous n'avions aucune intention homicide à l'encontre de son planton-chef, et que nous nous efforcerions de ne pas le tenir éloigné plus de quinze courtes minutes de sa tâche...

Car Nguyen-van-Ngo, calme et souriant comme s'il n'avait fait qu'un rêve, se trouvait dès l'ouverture des guichets à son poste, comme tous les matins depuis dix-huit ans.

Il nous fait, en effet, rectifier une petite erreur de détail. Nous écrivons hier que Nguyen-van-Ngo était au service de la banque depuis sa création, il y a trente ans. Or. c'est en 1917, que fut ouverte la succursale de la Franco-Chinoise de Saigon.

J'ai été engage sur la recommandation d'un ancien compradore, mort depuis. J'ai débuté à 18 piastres par mois. Je suis devenu chef-planton à la solde de 47 piastres par mois.

il y a de la fierté dans le ton de Nguyen-van-Ngo. Nous l'examinons avec un peu plus d'attention : un homme d'une quarantaine d'années, au teint très cuivré, de taille moyenne, plutôt maigre, à la physionomie douce et ouverte.

47 piastres par mois! Et pour une piastre, je viens de gagner deux mille fois ma solde

Nguyen-van-Ngo a calculé qu'il lui aurait fallu vivre et travailler 166 ans pour gagner cette somme énorme. Et il ne réalise pas exactement ce que cela représente.

Qu'allez vous faire de cette fortune ?

— Le directeur de la Banque la placera au mieux de mes intérêts. Il achètera rizières, maisons au fur et à mesure des occasions.

Et Nguyen-van Ngo ajoute presque confidentiellement :

- Vous comprenez, par les temps qui courent, gérer cette fortune moi-même, ce serait de la folie. On viendrait une belle nuit me kidnapper ou m'assassiner.
 - À la Banque, l'argent est en sûreté...
 - Mais enfin, vous voilà riche. Qu'allez-vous faire? Vous reposer?
- Pourquoi ? Je suis très bien ici. Mes chefs ont toujours été pleins d'égards et de sollicitude pour moi. Je ne quittera pas mon poste. Je dois tout, ou à peu près, à la Banque.

Lorsque j'ai débuté, je n'avais rien. Grâce à mon labeur, mais aussi à la bienveillance de mes chefs, j'ai pu m'acheter avec mes économies une petite maison rue du Général-Lizé. Je suis heureux et n'ambitionne rien d'autre que la santé et la tranquillité, je vous le certifie.

- Pourtant, avoir des serviteurs, une belle maison avec un grand jardin, une auto ?...
- Je ne dis pas que, plus tard, ces goûts là ne me viendront pas. Mais pour le moment., mon paisible bonheur me suffit...

Si, une chose me fait plaisir. C'est que je vais pouvoir aider mes compatriotes dans la misère. Ainsi je vais souscrire pour les inondés de Bien-Hoà. Vous pouvez l'annoncer à vos lecteurs si cela vous fait plaisir...

Là-dessus, nous prenons congé de l'heureux gagnant et comme nous remercions M. Grospelier de nous avoir permis cette interview. ce dernier nous confie que Nguyen-van-Ngo est un modèle d'employé et un employé modèle. À tel point que la direction de la banque se proposait de demander au gouvernement un titre honorifique pour récompenser ses bons et loyaux services.

Le sort nous a devancés, mais nous ne renoncerons pas pour autant à ce projet. Ngo le mérite bien. Et pour une fois, l'aveugle fortune a su choisir un lauréat parmi les plus dignes. »

C'k	oat bien	l'impression	que	nous	avons.
Rej	oorter				

BANQUE FRANCO-CHINOISE (Les Documents politiques, septembre 1935)

Réunis le 5 septembre en assemblée générale extraordinaire, les actionnaires de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie ont décidé l'échange des 30.000 actions A à vote plural, n° 1 à 20.000 et 80.001 à 90.000, contre 30.000 actions ordinaires qui porteront les mêmes numéros et qui seront assimilées aux 70.000 actions jusqu'ici qualifiées B. Un droit de vote double est accordé immédiatement aux actions substituées aux actions A, si elles sont délivrées sous forme de titres nominatifs, et à toutes autres actions nominatives inscrites depuis deux ans au même nom.

Une assemblée spéciale des propriétaires d'actions A a ratifié les résolutions de l'assemblée générale.

SAIGON (*L'Avenir du Tonkin*, 12 septembre 1935)

Le procès Temi ³⁵ contre Banque franco-chinoise. — Le procès Banque franco-chinoise contre Faucon, ès qualité de syndicat de la faillite Temi, s'est longuement plaidé hier matin devant la cour des appels civils présidée par M. le conseiller Legay, assisté de MM. Brosius et Berthet. M. Lafrique occupant pour le ministère public.

On se souvient des faits que nous avons longuement exposés lorsque l'affaire fut appelée pour la première fois en juin dernier devant le tribunal de commerce.

C'est une action en restitution d'une somme de 26.000 p indûment détenue par le syndic dans un compte spécial ouvert à la banque sur la demande du liquidateur amiable, M. Céro. Cette somme appartient à la banque qui avait reçu délégation spéciale de la Temi pour encaisser toutes les sommes dues par le protectorat du Cambodge et ce pour atténuer une créance antérieurement validée.

Le Tribunal avait donné raison à la banque et ordonné la restitution de la somme par la caisse de la faillite.

L'affaire fut plaidée hier par Me Limet pour Faucon, ès qualité de syndiqué qui interjetait appel, et par Me Motais de Narbonne pour la Banque franco-chinoise.

La Cour a mis l'affaire en délibéré et rendra son arrêt à huitaine

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine

Le gouverneur général d'Indochine, par arrêté en date du 12 octobre, a désigné les personnalités suivantes pour faire partie du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine lors de la session de 1935 :

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 12 octobre 1935)

A) En qualité de membres titulaires français :

[Alexis] Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise à Saïgon

Naissance (*Chantecler*, 17 octobre 1935, p. 6)

le 11, de Philippe Jean André, fils de M. Lafon, agent de la Banque franco-chinoise à Haïphong, et de M^{me}, née Gosset.

Société des plantations de Long-Thanh

Société anonyme au capital de 6.085.000 de francs Siège social : Immeuble de la Banque de l'Indochine sis à Saïgon, quai de Belgique CONSTITUTION

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 19 octobre 1935)

Premiers administrateurs

Et M. Joseph Louis *Alexis* Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, demeurant à Saïgon.

³⁵ Transports et messageries de l'Indochine.

Ces fonctions ont été acceptées par MM. Bruno et Soulet pour leur compte, et par leur mandataire pour le compte de MM. Laurent, de la Motte-Ango de Flers, et de Vogüé.

INDOCHINE

Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine (Les Annales coloniales, 5 novembre 1935)

VI. — Membres choisis par le gouverneur général parmi les notabilités : MM. ... Soulet... [qui sera membre de la Commission du budget]

Hanoï L'exposition Alix Aymé (La Volonté indochinoise, 18 novembre 1935)

Samedi soir, à dix-sept heures, dans les locaux de la Banque franco-chinoise, boulevard Henri-Rivière, avait lieu le vernissage de l'exposition des œuvres de M^{me} Alix Aymé.

.....

Maurice LE GALLEN, président

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Les Annales coloniales, 17 janvier 1936)

L'assemblée extraordinaire réunie le 14 janvier, sous la présidence de M. Le Gallen, président du conseil d'administration, après avoir entendu le rapport du commissaire nommé par l'assemblée extraordinaire du 20 décembre 1935, sur l'apport fait par la Banque industrielle de Chine* à la Banque franco-chinoise et sur les avantages conférés à la société apporteuse consistant en 1.000 parts bénéficiaires ayant droit à 25 % des superbénéfices de la Banque franco-chinoise, en a approuvé les conclusions.

Elle a constaté en conséquence !a réalisation définitive des résolutions votées par l'assemblée extraordinaire du 20 décembre et des modifications apportées aux statuts.

Banque industrielle de Chine Assemblée ordinaire réunie extraordinairement le 14 décembre 1935 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 janvier 1936)

[...] Lors de votre réunion du 26 mai 1934, Messieurs, vous nous avez mandatés, à charge de ratification, à l'effet de négocier tous accords avec la Banque franco-chinoise en vue « de modifier le contrat de gérance du 3 octobre 1922 et avec les Œuvres franco-chinoises pour un nouvel aménagement des contrats fixant les modalités de leur règlement ». [...]

COMPAGNIE AGRICOLE DES THÉS & CAFÉS DU KONTUM (ANNAM) (C.A.T.E.C.K.A.)

Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 1936 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 7 mars 1936)

M. A[lexis] Soulet [dir. Bq franco-chinoise], en vertu d'une délibération spéciale du conseil du 27 janvier 1936, occupe le fauteuil de la présidence, et déclare la séance ouverte.

Société des plantations de Long-Thanh
Société anonyme au capital de 6.085.000 de francs
Siège social : Immeuble de la Banque de l'Indochine sis à Saïgon, quai de Belgique
Démission d'administrateurs
Nomination provisoire d'administrateurs
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 8 mars 1936)

Le conseil d'administration de la Sté anonyme des Plantations de Long-thanh dans sa séance du 14 octobre 1935 à Paris a pris acte des démissions d'administrateur de MM. ... et [Alexis] Soulet [Bg fr.-chinoise].

1936 (15 avril): achat aux enchères, pour 25.500 \$, de la plantation de caoutchouc d'Aphonse Bec, à Trung Lap (100.000 arbres)

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Les Annales coloniales, 3 avril 1936) (L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 avril 1936)

Les actionnaires de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie se sont réunis le 31 mars 1936 en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Le Gallen

Ils ont approuvé, à l'unanimité, les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1935, ainsi que toutes les résolutions qui leur ont été soumises.

Conformément à sa demande, ils ont mis à la disposition du conseil d'administration les réserves spéciale et extraordinaire ainsi que la prime d'émission figurant au bilan, en vue de lui fournir des moyens pour l'apurement méthodique des postes actifs du bilan.

Le conseil a rendu compte des mesures prises par lui en vue d'améliorer l'organisation de la Banque pour la mettre en harmonie avec les conditions actuelles de l'activité bancaire. Ces mesures se traduiront par d'importantes économies.

M. [Georges] Carrère, qui occupait antérieurement le poste de directeur général, a été nommé administrateur en remplacement de M. [Maurice] Casenave, décédé, et

M. [Jacques] Bordelongue ³⁶, directeur adjoint de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a été nommé administrateur en remplacement de M. Goy, démissionnaire.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie Assemblée ordinaire du 31 mars 1936 L'Information d'Indochine, économique et financière, 2 mai 1936)

Assemblée présidée par M. Le Gallen, président du conseil d'administration, assisté comme scrutateurs des deux plus forts actionnaires présents, M. Liou Fou Tcheng, représentant le gouvernement chinois, et M. Vinson, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, pour vous rendre compte des opérations de votre société au cours de son treizième exercice, qui a pris fin le 30 juin 1935, et pour vous soumettre les comptes de cet exercice.

La ratification des modifications très importantes apportées au contrat qui nous liait à la Banque industrielle de Chine, ratification intervenue seulement le 20 décembre 1935, ne nous a pas permis de vous réunir plus tôt.

Bien que nos arrangements avec la Banque industrielle de Chine rétroagissent au 1^{er} juillet 1934, le bilan que nous vous présentons ne porte qu'en partie la trace des écritures qu'entraînent ces arrangements.

C'est ainsi que vous verrez encore figurer à l'Actif le compte débiteur de la Banque industrielle de Chine, que ces accords ont pour effet d'apurer.

Toutefois, le compte de Profits et pertes est établi dans ta forme normale, tous ses frais demeurant à la charge de votre établissement, qui dispose sans aucun partage de l'intégralité de ses résultats,

Les difficultés de tous natures qui, depuis plusieurs années déjà, paralysent le commerce de banque, plus particulièrement dans les régions où s'exerce notre activité, n'ont pas disparu. De nouveaux événements défavorables, notamment l'abandon par la Chine de l'étalon argent, sont venus ajouter un élément d'insécurité monétaire entraînant une nouvelle régression des échanges internationaux de ce pays et la raréfaction de la monnaie locale avec toutes ses conséquences intérieures.

Par contre, en Indochine apparaissent certains signes d'amélioration : hausse des matières premières, augmentation des échanges avec l'extérieur, consolidation des dettes agricoles qui constituent des facteurs non négligeables d'un renouveau de prospérité, dont votre banque doit profiter.

Résultats généraux

Aussi, dans son ensemble, cet exercice ne présente-t-il pas de différences bien marquées Avec le précédent. Les totaux de notre bilan se retrouvent sensiblement aux mêmes chiffres que l'an dernier à 485.018.917 fr. 77 contre 481.247.198 fr. 21 au 30 iuin 1934, après incorporation des engagements par avals et crédits confirmés.

Nos dépôts au total, et si lon tient compte de la dépréciation du dollar chinois, n'ont que peu varié, mais nous constatons une progression sensible des comptes à échéances à 75.065.000 francs contre 55.623.000 fr.

³⁶ Jacques Bordelongue : ancien directeur adjoint de la Sudameris à Buenos-Aires, fondé de pouvoir, puis sous-directeur (décembre 1930), responsable des services de Bourse et directeur adjoint (1934) de la BPPB.

En revanche, parmi nos emplois productifs, si le portefeuille commercial accuse une augmentation, les comptes courants débiteurs sont en légère diminution à 211.517.000 francs contre 22.348.000 francs, ce qui traduit notre souci de maintenir nos liquidités.

Malgré une nouvelle réduction de nos dépenses d'exploitation, réduction qui atteint plus de 2 millions de francs pour l'exercice, nous avons dû compléter nos résultats par un prélèvement sur la provision exceptionnelle prévue à cet effet et qui nous a été versée par la Banque industrielle de Chine, en exécution de nos accords de novembre 1935.

Devant l'incertitude qui continue à régner quant à une reprise prochaine des affaires, votre conseil d'administration a arrêté de nouvelles mesures d'économies qui, compte tenu des augmentations de recettes escomptées, doivent rendre votre exploitation bénéficiaire.

Chine

La situation économique des grands ports chinois, sur lesquels la crise n'avait pas, avant 1934, fait sentir tous ses effets, n'a :cessé d'empirer au cours de notre dernier exercice.

La hausse de l'argent métal déterminée par la politique américaine et la hausse concomitante du dollar chinois, puis la rupture brusque de ce dollar avec le métal, ont accentué un trouble économique grave, aussi bien dans les échanges internationaux que sur le marché intérieur.

Notre agence de Shanghaï a maintenu, néanmoins, son chiffre d'affaires, grâce à la reprise des importations du riz indochinois et des exportations de soies sur Lyon auxquelles elle a participé.

Sur le marché intérieur, la raréfaction de la monnaie a provoqué de nombreuses faillites, notamment parmi les Native Banks, les maisons d'importation et les sociétés foncières de deuxième rang. Nous avons la satisfaction de vous signaler que, grâce à la prudence de nos directeurs, nous n'avons eu de ce chef aucun mécompte à enregistrer.

Cette situation a préoccupé à juste titre les autorités chinoises partagées entre le souci de ne pas laisser fuir les stocks métalliques importants qui existent encore en Chine et celui de ne pas laisser déprécier outre mesure la monnaie nationale.

Aussi le gouvernement chinois a-t-il pris des mesures tendant à dissocier le dollar du métal : réquisition des dollars argent, cours forcé du billet de banque, contrôle des changes par un fonds d'égalisation géré par la Banque Centrale dont la réorganisation est en cours.

Il est prématuré de prévoir actuellement les incidences de ces mesures qui auront des conséquences non seulement économiques, mais aussi politiques.

Quoique cette situation nous impose une certaine prudence nous gardons cependant toute notre confiance dans un retour à une stabilité qui facilitera la conclusion d'opérations intéressantes.

Àussi, nous sommes nous efforcés depuis quelques mois, avec l'aide de nos administrateurs chinois; de resserrer les relations d'affaires qui nous unissent à plusieurs grandes institutions chinoises appelées à jouer un rôle important dans la reconstruction économique de ce pays. Nous étudions en collaboration avec l'une d'elles, divers projets dont la réalisation apportera à votre société et à ses filiales de sérieux éléments d'activité nouvelle.

Indochine

La situation en Indochine s'est améliorée en 1935. Son commerce extérieur enregistre pour les produits d'exportation une augmentation d'autant plus intéressante que la hausse de l'argent a entraîné une hausse des cours.

Ces produits — riz, paddys et dérivés —, au moment où le marché français semblait moins réceptif, ont vu se rouvrir les marchés de Shanghai et de Hongkong. Il ne faut

pas se dissimuler, toutefois, que l'augmentation de cette exportation sur la Chine constatée en 1935 est imputable à divers accidents climatériques qui ont anéanti une partie de la récolte chinoise. Mais cette année, d'autres facteurs favorables ont déjà agi sur les prix de ces denrées et la campagne s'annonce sous d'heureux auspices.

Les productions et exportations de mais sont également en progrès.

Enfin, l'Indochine a bénéficié dans une large mesure de l'assainissement du marché du caoutchouc, à la suite de l'accord intervenu entre les différents pays producteurs

Dans l'ensemble, ces divers facteurs ont eu des répercussions favorables sur l'économie interne de l'Indochine et les recettes budgétaires qui n'avaient cessé de fléchir depuis le début de la crise se sont peu à peu stabilisées, présentant même pour 1935 une plus-value par rapport aux prévisions.

L'aménagement des dettes agricoles par les soins du service des prêts à long terme, s'est poursuivi suivant les modalités antérieures à une cadence accélérée, qui permet d'enregistrer dès maintenant des résultats tangibles.

Cette œuvre sera utilement complétée par le Crédit colonial qui vient d'être constitué par le Crédit National, avec le concours des banques d'émission coloniales et dont l'activité sera naturellement orientée du côté du commerce et de l'industrie.

Opérations diverses

Nous avons pris une large part à l'exportation des riz et paddys de Cochinchine et des paddys et maïs du Cambodge. Ces opérations nous ont procuré des bénéfices appréciables et ne nous ont laissé aucun mécompte.

Au Tonkin, notre agence de Hanoï a prêté son concours au gouvernement général pour la réalisation d'une partie des stocks d'argent de la Colonie, dans des conditions qui ont donné toute satisfaction aux autorités.

De nos agences de France, nous nous bornerons à vous dire qu'elles ont pu maintenir une activité suffisante, malgré la pénurie des transactions et le marasme général des affaires.

La tâche du conseil

Votre conseil d'administration n'a pas cessé cette année, comme les années précédentes, d'améliorer l'organisation de votre établissement pour la mettre en harmonie avec les conditions actuelles de l'activité bancaire.

Dans tous les domaines, il s'est efforcé de donner à tout l'organisme son maximum de rendement au minimum de frais. Comme nous vous le disions plus haut, ces mesures se traduiront par de substantielles économies.

Mais votre conseil poursuit également une autre tâche, celle de procéder avec toute la sévérité nécessaire, maintenant que la crise, surtout en Indochine, paraît avoir dépassé son point le plus aigu, à une révision méthodique des postes actifs du bilan

Ce travail demandera un soin tout particulier et des délais assez longs. Dès maintenant, votre conseil vous demande de lui fournir des moyens pour mener à bien ce travail.

À cet effet, il soumettra à votre approbation une résolution l'autorisant à disposer, au fur et à mesure des besoins, de la prime d'émission, ainsi que des réserves spéciale et extraordinaire figurant au bilan et que votre prévoyance au cours des années de larges profits a permis de constituer.

Grâce à ces mesures, nous pourrons préparer une nouvelle ère de prospérité et donner à votre établissement toutes ses possibilités de travail et de réussite.

Au cours de cet exercice, notre personnel nous a continué le concours dévoué qu'il nous a toujours apporté Nous vous demandons de vous joindre à nous pour l'en remercier ici publiquement.

Conformément au plan d'économies élaboré par votre conseil, le poste de directeur général a été supprimé. Afin de reconnaître les longs services de M. Carrère, qui occupait ce poste depuis l'origine de votre société et de lui permettre de continuer sa collaboration, le conseil l'a désigné comme membre du conseil d'administration.

Nous vous demanderons de ratifier cette nomination.

M. Guérard, qui remplissait auprès de M. Carrère les fonctions de directeur, ayant été désigné pour une mission officielle à l'étranger, nous a donné sa démission. Vous vous associerez aux remerciements que le conseil lui a dressés pour les services qu'il a rendus à votre société.

Le conseil a désigné comme directeurs, M. [André] Bussy et M Dupéron, qui remplissaient antérieurement les fonctions de secrétaire général et d'inspecteur général. Ils n'ont pas été remplacés à ces postes.

(suite) (L'Information d'Indochine, économique et financière, 9 mai 1936)

Au cours de cet exercice, M Georges GOY, qui depuis 1931 présidait le conseil d'administration de votre société, nous a adressé sa démission. Les importantes fonctions qu'il remplissait dans différentes administrations ne lui permettaient plus, à son avis, de nous consacrer toute l'activité qu'il aurait désiré nous réserver. Nous avons dû nous incliner devant les motifs de son départ. Sa grande autorité, sa parfaite courtoisie et sa profonde connaissance des affaires nous ont fait vivement regretter sa décision. Nous lui adressons ici l'expression de notre vive gratitude pour les éminents services qu'il nous a rendus.

Nous avons désigné pour le remplacer au conseil M. [Jacques] Bordelongue, directeur adjoint de le Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], qui nous apporte le bénéfice de son expérience des affaires d'Extrême-Orient Nous soumettrons cette désignation à votre ratification.

Nous avons le pénible devoir de vous signaler le décès de votre administrateur, M. le ministre plénipotentiaire [Maurice] Casenave, survenu après une longue maladie. Nous perdons en lui un collaborateur éclairé, dont la connaissance des hommes et des choses d'Extrême-Orient était particulièrement précieuse pour votre établissement.

Conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1967, nous vous rendons compte que les opérations faites avec certains de vos administrateurs ou avec des sociétés dans lesquelles ils ont des intérêts, n'ont été que des opérations normales et courantes. Vous voudrez bien leur renouveler les autorisations exigées par les dispositions légales.

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs dont le mandat doit être renouvelé cette année sont MM. [Eugène] Regnault, Sallé et Wei Tao Ming.

M. Sallé, que l'état de sa santé retient momentanément loin de Paris, nous a fait part de son désir de ne pas se représenter.

MM. [Eugène] Regnault et Wei Tao Ming sont rééligibles.

Vous aurez également à désigner les commissaires aux comptes chargés d'examiner les comptes de l'exercice en cours.

BILAN AU 30 JUIN 1935

ACTIF	
Caisse et banques	78.219.339 96

Portefeuille commercial	90 682 647 10
Comptes courants débiteurs	211 517.067 59
Débiteurs divers	23.287.194 45
B. I. C Accords 1935	10.310.185 78
Débiteurs par acceptations	894.459 09
Débiteurs par avals	21.445.235 72
Débiteurs par crédits confirmés	8.447.340 72
Titres et participations financières	10.500.829 84
Immeubles	3.725.999 12
Effets reçus à l'encaissement	25.942.619 36
	485.018.917 77
PASSIF	
Capital	50.000.000 00
Réserve légale	5.000.000 00
Réserve spéciale	10.000.000 00
Prime d'émission	3.847.000 00
Réserve extraordinaire	14.000.000 00
Fonds de roulement	50.000.000 00
Comptes courants et de dépôts :	
A vue	205.671.731 82
A échéance	75.065.480 23
Créditeurs divers	5.859.505 37
Effets à payer	2.561.820 63
Acceptations à échoir	894.459 09
Créditeurs par avals	21.445.235 76
Engagements par crédits confirmés	8.447.340 72
Agences d'Extrême-Orient	5.974.724 40
Comptes d'encaissement	25.942.619 36
Profits et pertes exercice 1934-1935	359.000 39
	485.018.917 77

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais d'exploitation	18.221.783 14

Solde	359.000 39
	<u>18.586.733 52</u>
CRÉDIT	
Report des exercices antérieurs	667.371 44
Intérêts, commissions, bénéfices de change et produits exceptionnels	17.919.412 69
	<u>18.586.733 52</u>

LES RÉSOLUTIONS

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

[...] Troisième résolution

L'assemblée générale nomme MM. de la Longuinière et Hennequin commissaires [...]

L'élection législative de Cochinchine (Les Annales coloniales, 8 mai 1936)

La Commission de recensement des votes de Cochinchine a proclamé les résultants suivants :

de Beaumont 1.567 voix ELU

Sarraut 1.536 —

Nous n'avons pas osé annoncer mardi l'arrestation de M. de Lachevrotière, de *La Dépêche* de Saïgon, tellement la nouvelle nous paraissait invraisemblable. Une confirmation nous est parvenue depuis, ainsi que la nouvelle de l'arrestation de M. Saint-Mleux, employé à la Banque franco-chinoise, et Michaud, rédacteur à *La Dépêche*.

L'Hôtel de la rue La-Grandière ne comportant pas d'infirmerie, de Lachevrotière s'est fait porter malade, et il a été transféré à l'hôpital Grall, où il est gardé à vue par deux inspecteurs de la Sûreté.

Pour que le Parquet de Saïgon se soit décidé à procéder à ces trois arrestations, il faut que les faits de corruption électorale soient d'une exceptionnelle gravité.

La Commission de recensement des votes a proclamé M. de Beaumont élu. Le rôle de cette commission est limité à l'examen des bulletins.

L'élection sera attaquée devant la Chambre, et l'on nous affirme que son invalidation ne fait aucun doute.

Certains journaux ont annoncé que des désordres graves avaient éclaté à Saïgon après l'arrestation de M. de Lachevrotière. Cette nouvelle est des plus fantaisistes.

L'élection législative de Cochinchine (Les Annales coloniales, 15 mai 1936)

Les trois inculpés dans l'affaire des fraudes électorales, MM. de Lachevrotière, Saint-Mleux et Michaud, ont été mis en liberté provisoire, la loi ne permettant pas une détention supérieure à cinq jours.

AU GRAND CONSEIL DE L'INDOCHINE (Les Annales coloniales, 15 septembre 1936)

Par arrêté du gouverneur général en date du 30 août, sont désignés pour faire partie du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers d'Indochine pour un an à compter de la date d'ouverture de la session de 1936 :

En qualité de membres titulaires français : MM. ... Soulet, directeur de la Banque franco-chinoise, à Saïgon...

anco-chinoise, a saigon...

HANOÏ

Tribunal de 1^{re} instance Condamnation à rembourser une partie des commissions perçues pour l'émission des actions de la mine Armorique (*L'Avenir du Tonkin*, 24 septembre 1936)

Fermeture de la Banque franco-chinoise à Haïphong (*Chantecler*, 8 octobre 1936, p. 6)

La Banque franco-chinoise, rue Paul-Bert à Haïphong, sera fermée à partir du 31 octobre 1936.

Une vingtaine d'emplois sera supprimée.

Annuaire Desfossés, 1947, p. 333-334:

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie

Conseil: Le Gallen, pdt; Émile Oudot, Chien Yung Ming, v.-pdt; A. Atthalin, Bordelongue, G. Carrère, M. Devies, M. Grammont, H. Poirier, E. Regnault, L. Robert, Liou Fou Tcheng, Li-Thang Yi, Tchou Sin Lan, Tsi-Tché, Wei Tao Ming, Wei Wen Pin.

Commissaire du gouvernement français : ?

Commissaire du gouvernement chinois : Tseng Young Pou. Commissaires aux comptes : MM. Hennequin, Pannetier.

Commissancs dax ee

À la Banque franco-chinoise (*Chantecler*, 10 janvier 1937, p. 6)

Retour à Hanoï de M. Jusserand qui reprend la direction en remplacement de M. Seitert, désigné pour prendre la direction de l'agence de Saïgon.

LÉGION D'HONNEUR Ministère des finances

(Journal officiel de la République française, 1er février 1937, p. 1341)

Officier

Guérard (Jacques-Marie), directeur de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie. Chevalier du 7 mars 1925.

Au Golf Club de Saigon (Le Nouvelliste d'Indochine, 20 février 1937)

L'assemblée générale annuelle de cet excellent club a eu lieu le vendredi 5 février au Club House de Govap, sous la présidence de M. [Alexis] Soulet [Bg fr.-chinoise].

M. Soulet rentrant en France, c'est M. Karcher, un golfeur convaincu, qui a réuni tous les suffrages.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie Assemblée ordinaire du 10 mars 1937 (L'Information d'Indochine, économique et financière, 24 avril 1937)

L'assemblée est présidée par M. [Maurice] Le Gallen, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Tavernier, représentant la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], et M. Liou-Fou-Tcheng, représentant le gouvernement chinois.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous êtes convogués, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, pour prendre connaissance des opérations de votre société au cours de son quatorzième exercice, qui a pris fin le 30 juin 1936, et pour examiner les comptes de cet exercice.

Régularisation des comptes avec la B. I. C.

Nous vous indiquions, l'année dernière, que les modifications apportées au contrat qui nous liait à la Banque industrielle de Chine, modifications ratifiées le 14 janvier 1936 seulement, n'apparaissaient pas entièrement au bilan au 30 juin 1935.

Depuis lors, les formalités exigées pour la régularisation de nos comptes avec la Banque industrielle de Chine ont été remplies. Il en est résulté divers changements aux postes du bilan. A l'actif, votre créance sur la Banque industrielle de Chine a été réduite de 5.310.000 francs par remise en paiement des immeubles occupés par nos agences de Paris et de Marseille, et le poste Immeubles s'est trouvé augmenté de pareille somme.

Les 5 millions de francs qui subsistent correspondent à la valeur des immeubles occupés par vos agences en Extrême-Orient, immeubles qui ont été apportés à une société immobilière dont les actifs vous appartiennent, mais ne pourront être délivrées qu'après l'expiration du délai légal de deux années.

Au Passif, le fonds de roulement a été utilisé à concurrence de 10 millions de francs, au règlement du solde des engagements de la Banque industrielle de Chine. Il se trouve ainsi ramené de 50 à 40 millions.

Aménagements divers

D'autre part, au cours de cet exercice, votre conseil, conformément à l'autorisation que vous lui aviez donnée le 31 mars 1936, a utilisé les réserves spéciale et extraordinaire ainsi que la prime d'émission, aux amortissements qui lui ont paru nécessaires. L'ensemble de ces mesures réduit les totaux de votre bilan de 67 millions de francs

Par ailleurs, au compte de profits et pertes, grâce à une sévère compression des dépenses, le montant total des charges, de la société a été ramené de 18.200..000 francs à 16.500.000 francs, soit une économie de près de deux millions de francs. Malgré cette réduction, nous avons dû utiliser, pour compléter nos résultats, diverses provisions et, notamment, le solde de la provision exceptionnelle qui nous avait été versée à cet effet par la Banque industrielle de Chine, conformément à ses engagements de novembre 1935.

Nous pouvons ajouter que l'effet des mesures d'économies prises par votre conseil continuera à se faire sentir sur les résultats de l'exercice en cours ; ces mesures, conjuguées avec une légère amélioration des bénéfices, nous permettent d'espérer au 30 juin prochain un compte de profits et pertes en équilibre, à moins que l'application de nouvelles lois sociales en France et surtout en Indochine, ne vienne aggraver nos charges de personnel.

Chine

Les espoirs que nous émettions l'année dernière au sujet de l'amélioration de la situation économique et monétaire en Chine n'ont pas été déçus.

A la suite des mesures prises par le gouvernement chinois pour assurer la stabilité de la monnaie par le contrôle des changes et la réorganisation des instituts d'émission, le dollar chinois, désormais indépendant des fluctuations du prix de l'argent métal à Londres et à New-York, a fait preuve, sur le marché des changes, d'une remarquable stabilité.

Les statistiques du commerce extérieur de la Chine en 1935 et 1936, comparées à celles de 1934, ont fait apparaître un sensible progrès des exportations, qui ont passé de 535 millions de dollars en 1934 à 576 millions en 1935 et à 705 millions en 1936. Le déficit apparent de la balance commerciale a été ramené de 495 millions et 1934 à 235 millions en 1936, et ce déficit a certainement été atténué par l'augmentation des rapatriements d'épargne des Chinois émigrés, grâce aux progrès de l'activité économique dans les pays voisins où les Chinois s'expatrient volontiers.

L'amélioration des exportations porte surtout sur les textiles, tels que le coton, que, jusqu'alors la Chine, ne produisait pas en quantité suffisante pour ses besoins. Ce pays poursuit son équipement industriel et fabrique maintenant nombre de produits pour lesquels il était autrefois tributaire de l'étranger. Pour certains d'entre eux, la production tend à excéder la consommation intérieure et la Chine apparaîtra avant longtemps comme gros exportateur de certains produits manufacturés.

Les revenus des douanes, qui se sont élevés en 1936 à 324 millions de dollars, ont permis d'assurer normalement le service des emprunts extérieurs et intérieurs garantis (209 millions de dollars), laissant ainsi à la disposition du gouvernement un solde de 115 millions de revenus.

Ces circonstances favorables ont été mises à profit par votre établissement.

Nouveaux éléments d'activité

Nous faisions allusion, lors de votre dernière assemblée, à divers projets pour la réalisation, en collaboration avec les institutions officielles chinoises chargées de la reconstruction économique et industrielle du pays, d'entreprises et de travaux susceptibles d'apporter à notre société et ses filiales de sérieux éléments d'activité.

Depuis la clôture de l'exercice, nous avons signé pour le compte de la Banque industrielle de Chine, tant avec le gouvernement chinois qu'avec le Consortium des.

grandes banques chinoises, des contrats pour la construction et l'équipement d'une ligne de chemin de fer de 600 kilomètres dans la province de Sseu-Tch'ouan. Ces contrats, pour la réalisation desquels nous avons obtenu le concours d'importants établissements financiers, sont, de beaucoup, les plus considérables passés par un groupe français avec la Chine depuis 1914. Ils comportent la fourniture de 200 millions de francs de matériel et présentent en ce moment, pour l'industrie française, un intérêt sur lequel il n'est pas nécessaire d'insister.

En outre, nous avons conclu avec le même Consortium des grandes banques chinoises un accord général de collaboration qui nous assurera en Chine, comme organisme financier français étroitement associé au gouvernement chinois, un rôle prépondérant.

Tous nos efforts tendent au développement des rapports de la France et de la Chine par l'apport à ce pays, sur notre initiative, du concours des financiers et industriels français disposés à prendre part à la « reconstruction » de la Chine, telle que l'a conçue le gouvernement du maréchal Tchang Kai Check.

C'est dans cette voie que l'activité de notre établissement doit se développer pour le plus grand bien de l'influence française en Extrême-Orient.

Indochine

Les indices d'amélioration qui étaient apparus en Cochinchine en 1935 se sont précisés.

Si la production du paddy est en léger fléchissement en 1936, elle n'en demeure pas moins comparable à celle des très belles années ; les exportations de riz ont été sensiblement égales en 1936 et en 1935 (1.700.000 tonnes contre 1.750.000 tonnes). Mais la Cochinchine a bénéficié de la hausse continue des cours. Le riz blanc nº 1, qui était tombé à I. C. p. 1, 15 le picul en juin 1934, est passé de I. C. p. 1,45 au début de 1936 à I. C. p. 3,26 à la fin de l'année.

Le marché du caoutchouc a été très actif. Les cours ont passé de I. C. p. 0,41 le kg en 1935 à 1 piastre en 1936. La situation faite à l'Indochine par l'accord international de restriction lui a permis de profiter très largement de cette reprise. La production est passée de 29.500 tonnes en 1935 a 42.000 tonnes en 1936.

Notre agence de Saïgon a participé activement à l'exportation des céréales et du caoutchouc.

Au Cambodge, la production du maïs, contrariée par des conditions atmosphériques défavorables, a été moins élevée que l'année précédente : 300.000 tonnes en 1936 contre 400.000 en 1935, mais le cours moyen du quintal s'est redressé de I. C. p. 3,27 à 6 piastres environ.

Le marché immobilier n'a pas suivi jusqu'à présent la même courbe. Sa reprise s'est en effet trouvée freinée par la décision prise par l'Administration de promulguer à la colonie les décrets-lois d'août 1935, qui imposaient une réduction de 10 % sur les intérêts des prêts fonciers et sur les loyers à usage d'habitation et de commerce, alors que, pendant la période qui avait précédé ces mesures, les propriétaires avaient déjà spontanément consenti des baisses représentant en moyenne 50 % des loyers de 1930.

Le marché immobilier ne paraît devoir reprendre véritablement que lors d'un retour à la liberté qui serait souhaitable.

Quelques transactions sur terrains sont cependant signalées à des cours en reprise.

Conformément au programme que vous avez approuvé l'année dernière, nous avons pris en Indochine diverses mesures destinées à mettre notre organisation en harmonie avec les conditions actuelles de l'activité bancaire dans ce pays.

C'est ainsi que nous avons décidé la fermeture de l'agence d'Haïphong. Au point de vue commercial, la ville d'Haïphong décline de jour en jour. Sa population est fortement diminuée, le port n'a qu'une activité réduite et les négociants établis à Hanoï n'y conservent maintenant qu'un bureau de transit.

Aussi, l'exploitation de notre agence, qui se révélait déficitaire depuis plusieurs années, n'avait-elle aucune chance sérieuse de s'améliorer.

D'une manière générale, nous devons en Indochine limiter l'activité de nos agences : au point de vue bancaire, aux exportations de riz et céréales avec des sociétés et résidents soigneusement choisis ; au point de vue financier, à valoriser les intérêts que nous possédons déjà dans les affaires de plantations ou dans les affaires immobilières. La part que nous prendrons au développement économique de l'Union Indochinoise devra rester en rapport avec nos moyens.

Révision des risques

L'amélioration de la situation économique, plus spécialement en Indochine, nous a permis, depuis votre dernière réunion et après les amortissements pratiqués il y a un an, de poursuivre utilement la révision de certains risques figurant encore à votre bilan, et dont la valeur demeurait incertaine. Nous avons eu la satisfaction de constater que nombre de ces créances bénéficiaient déjà de l'amélioration générale. Il est encore trop tôt pour dresser un tableau suffisamment exact de la situation financière de votre établissement. Tout ce qui peut être considéré comme irrécouvrable a été régulièrement amorti sans recours à la réserve légale. S'il y a lieu de prévoir encore des pertes éventuelles sur certains postes, le montant des provisions à constituer en vue d'y faire face reste encore indéterminé. Nous pensons, néanmoins, qu'au cours de cette année, il nous sera donné de vous apporter sur ce point des précisions suffisantes pour que le remaniement de votre capital puisse être utilement envisagé.

Remerciements au personnel

Durant l'exercice, notre personnel s'est montré particulièrement dévoué. Malgré le surcroît de travail auquel il a dû faire face du fait de la réduction du nombre des agents, nous n'avons eu qu'à nous louer de son dévouement. Nous sommes heureux de l'en remercier ici publiquement.

Questions à ordre du jour

Conformément à l'article 17 de nos statuts, les administrateurs dont le mandat vient à échéance sont MM. Chien Yung Ming et [Maurice] Devies. Ils se présentent à nouveau à vos suffrages. [...]

BILAN AU 30 JUIN 1936

ACTIF	
Caisse et banques	65.579.740 48
Portefeuille commercial	63.794.013 32
Comptes courants débiteurs	165.113.670 16
Débiteurs divers	19.874.946 24
B. I. C. accords 1935	5.000.000 00
Débiteurs par acceptations	6.429.581 40
Débiteurs par avals	21.965.831 28
Débiteurs par crédits confirmés	4.225.153 62
Titres et participations financières	28.791.264 61
Immeubles	16.024.441 02

Effets reçus à l'encaissement	21.787.011 52
Profits et pertes exercice 1935-1936	349.868 50
Total	418.935.522 14
PASSIF	
Capital	50.000.000 00
Réserve légale	5.000.000 00
Fonds de roulement	40.000.000 00
Comptes courants et de dépôts :	
A vue	187.752.472 88
A échéance	66.090.924 90
Créditeurs divers	8.803.655 20
Effets à payer	2.103.105 62
Acceptations à échoir	6.429.581 40
Créditeurs par avals	21.965.831 18
Engagements par crédits confirmés	4.225.153 63
Agences Extrême-Orient	4.777.785 71
Comptes d'encaissement	21.787.011 58
Total	418.935.522 14

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Frais d'exploitation	16.510.263 84
Total	<u>16.510.263 84</u>
CRÉDIT	
Report des exercices antérieurs	259.000 39
Intérêts, commissions, bénéfices de change et produits exceptionnels	15.801.394 25
Solde	349.868 50
Total	<u>16.510.263 84</u>

LES RÉSOLUTIONS

[...] Troisième résolution L'assemblée générale nomme MM. de la Longuinière et Hennequin, commissaires [...]

LA VIE ADMINISTRATIVE (L'Avenir du Tonkin, 23 mars 1937)

M. Seitert, directeur de la Banque franco-chinoise, est désigné, en remplacement de M. Soulet, parti en congé, comme membre du Comité prévu à l'article 3 du décret du 29 avril 1932 et chargé de formuler un avis relatif aux demandes de prêts fonciers à long terme.

Pham-Khanh (*L'Avenir du Tonkin*, 19 avril 1937)

Le vernissage de l'exposition des tableaux de M. Pham-Khanh a eu lieu samedi dernier au premier étage de la Banque franco-chinoise, avec un plein succès, en présence d'une nombreuse assistance, française et annamite. Il était présidé par M. le gouverneur des colonies A. Rinkenbach, qui avait autour de lui M^{mes} Rinkenbach, Delsalle et Chauvet; M^{me}, M^{lle} et M. Coédès, directeur de l'École française d'Extrême-Orient; M. Caux, chef du service forestier, M^{me} et M. Delmas, conservateur de la propriété foncière; M. le colonel Glaize, directeur de la compagnie Air France; M. Goboubew, membre de l'E.F.E.O.; M. Lacollonge, président du syndicat touristique; M. Menault, chef de cabinet du résident supérieur p. i.; M. Rey, délégué du directeur du contrôle financier; M. Tardieu, directeur de l'École des beaux-arts; M^{me} veuve Letrung-Ngoc, etc., etc.

L'exposition comprend plus de 80 fusains, sanguines et gouaches représentant des types muong, man et thaï blanc de Hoa-Binh. Elle est de l'avis unanime, une des meilleures du jeune artiste. Un profond sentiment met son auteur au premier rang des disciples toujours suggestifs de M. Jacovleff. Le portrait rapproche d'ailleurs les jeunes et les maîtres ; jamais M. Pham-Khanh n'a mis plus d'âme sous la forme, plus de précision dans son vague, de mystérieuse éloquence en son morcelé. La figure, l'attitude, la physionomie, la couleur sont étranges. C'est tout à fait simple et fantastique. Il n'est personne parmi les visiteurs qui n'ait reflété cette impression de surprise charmée.

A.T.	• • •	 	 	 	
				 _	

Une exposition d'art (*Chantecler*, 22 avril 1937, p. 6)

Nous avons été aimablement invité à aller assister à l'inauguration du salon d'exposition des œuvres vraiment remarquables de M. Pham-Khanh, exposées au premier étage de l'immeuble de la Banque franco-chinoise, 21, boulevard Henri-Rivière, dont l'inauguration à eu lieu, samedi dernier (cérémonie du vernissage), sous la présidence de M. le gouverneur Rinkenbach, directeur du cabinet du gouverneur général.

Cette exposition qui fait honneur à l'élève autant qu'au maître, M. Tardieu, restera ouverte jusqu'au 30 avril. Nous ne saurions trop engager les amateurs d'œuvres de cette valeur à aller les visiter.

Après un accident, M. Grospelier va mieux (L'Avenir du Tonkin, 4 mai 1937)

On sait que M. Grospelier, fondé de pouvoirs d'une banque de la place, a été victime, avant-hier d'un accident sur la route de Tayninh, son auto ayant eu une collision avec une charrette à bœufs. M. Grospelier est à la clinique Angier ; son état, quoique grave, a accusé un mieux sensible.

Par contre, l'Annamite Dang, qui était sur sa voiture, est toujours dans le coma à l'hôpital Lalung-Bonnaire. Il semble souffrir d'une fracture du crâne.

Une intéressante exposition (*Chantecler*, 20 mai 1937, p. 6)

M. Ch. Lacollonge, délégué de l'Indochine à la Conférence Orientale du Tourisme de Tokyo, nous fait savoir qu'une exposition de peintures japonaises modernes est organisée dans l'immeuble de la Banque franco-chinoise, boulevard Henri-Rivière, pour la période du 21 au 31 mai. L'inauguration doit avoir lieu vendredi 21 mai à 17 h 30, sous le haut patronage de M. le gouverneur général Brévié et sous la présidence effective de M. le gouverneur Rinkenbach, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine.

Exposition de peintures japonaises modernes (*Chantecler*, 27 mai 1937, p. 6)

L'exposition présentée par la société japonaise « Les amis de l'Indochine » dans les locaux de la Banque franco-chinoise, bd Henri-Rivière, à Hanoï, peut être visitée chaque jour du 22 au 31 mai 1937 :

de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 17 h. à 20 h.

André LAURENT-ATTHALIN (1875-1956), président Voir *Qui êtes-vous*?

À la Banque franco-chinoise (*Chantecler*, 5 juin 1938, p. 6)

Nous apprenons que la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Banque de l'Indochine et MM. Lazard frères et Cie, banquiers à Paris, ont décidé de procéder en commun à la réorganisation de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie.

Cette réorganisation comportera la réduction du capital dans la mesure nécessaire à l'assainissement complet du bilan et sa reconstitution concomitante au montant actuel de fr. 50.000.000.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie est convoquée à cet effet pour le 15 juin 1938 à Paris.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (L'Information financière, économique et politique, 17 juin 1938) (Les Annales coloniales, 20 juin 1938)

Les actionnaires de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie se sont réunis le 15 courant en assemblées générales ordinaire et extraordinaire.

Les comptes de l'exercice 1936-37 ont été approuvés à l'unanimité.

L'assemblée a voté toutes les propositions d'assainissement financier qui lui ont été soumises par le conseil d'administration. Elle a, notamment, décidé la réduction du capital et autorisé le conseil à augmenter le capital à 75.000.000 de francs, en une ou plusieurs fois, par émissions d'actions ordinaires ou d'actions de priorité 7 %.

Nous croyons savoir que le capital sera rétabli incessamment à 50 millions.

Le conseil d'administration est maintenant composé de : MM. Atthalin [BPPB], [Maurice] Le Gallen, [Émile] Oudot [BPPB], [Raphaël] Salem ³⁷, Laurent ³⁸, de Flers ³⁹, [Frédéric] Bloch-Lainé [Lazard], [Rév. père Léon] Robert, T.-V. Soong, Chien Yung Ming, Li Yu Ying, Liou Fou Tcheng, C.-S. Liu, T.-A. Soong.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 21 juin 1938)

Comme suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 juin courant, le nouveau conseil d'administration s'est réuni le 16 et a désigné comme président d'honneur M. Maurice Le Gallen ; président. M. André Atthalin ; vice-présidents, MM. Chien Yung Ming, Émile Oudot, Jean Laurent.

En outre, le conseil a nommé administrateur M. André Bussy ; directeurs généraux, MM. André Bussy, Liou Fou Tcheng ; directeur général adjoint, M. Philippe Dupéron.

³⁷ Raphaël Salem : professeur de mathématique, fondé de pouvoir, sous-directeur (déc. 1930), directeur adjoint (1937), directeur (1938) de la BPPB.

³⁸ Jean Laurent (1900-1952) : polytechnicien, inspecteur des finances, il entre à la Banque de l'Indochine le 1^{er} janvier 1928 comme inspecteur général et en devient directeur général en 1946. Voir encadré

³⁹ François de Flers (1902-1986) : inspecteur des finances, entré à la Banque de l'Indochine en 1931, il en fut PDG de 1960 à 1975. Voir encadré.



BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 53.000.000 de fr. divisé en 106.000 actions de fr. 500 nominal dont 10.000 actions ordinaires dites actions "O" 96.000 actions de priorité dites actions "P"

Toutes les actions formant le capital de la société ont les mêmes droits. Assemblée générale du 22 juillet 1943

Statuts déposés chez Me H. Jourdain, successeur de Me Bossy, notaire à Paris Siège social : 74, rue Saint-Lazare, 74. Paris R.C. Seine no 202.517

ACTION ORDINAIRE DE CINQ CENTS FRANCS DITE ACTION "O" AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : André Atthalin Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au J.O. du 15 novembre 1938

Imprimerie spéciale de banque, Paris

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Le Journal des débats, 12 janvier 1939)

Le compte de. profits et pertes de l'exercice 1937-1938 fait apparaître des bénéfices bruts de 23.790.078 francs contre 17.330.457 francs pour l'exercice précédent. Déduction faite des frais et divers, il reste un bénéfice net de 6.083.462 francs contre 879.308 francs. Ce dernier chiffre étant en outre le report antérieur, le total disponible s'élève à 6.953.771 fr. et a été affecté à un compte « Provision pour amortissements ». L'assemblée ordinaire aura lieu le 25 janvier.

(*Chantecler*, 15 janvier 1939, p. 6)

Banque franco-chinoise, Hanoï : départ en congé en France de Jusserand, directeur, remplacé par Sentest [Seitert], venu de Saïgon.

BANQUE FRANCO-CHINOISE
POUR LE COMMERCE
ET L'INDUSTRIE
(Les Annales coloniales, 7 février 1939)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 janvier sous la présidence de M. Atthalin a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1938.

À cette date, le Bilan se totalise à fr. 837.546.038. au lieu de fr. 504.281.891, au 30 juin 1937. Cette importante différence est due à la fois à une sensible augmentation des dépôts et à une hausse de la valeur des monnaies étrangères exprimées en fr.

Déduction faite des frais d'exploitation, le solde créditeur de l'exercice écoulé ressort à 6.083.463 fr. formant avec le report antérieur (870.308 fr.) un bénéfice comptable total de 6.953.771 fr., lequel a été affecté à un compte « Provision pour Amortissements ».

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. André Bussy et réélu MM. Laurent, Salem et C.S. Liu, administrateurs sortants.

Le conseil a tenu compte, dans l'établissement du Bilan et du Compte de Profits et pertes, des graves événements politiques qui se déroulent en Chine et qui peuvent avoir des répercussions profondes sur la situation de toute l'Asie. Il a tenu compte également de l'impérieuse nécessité où se trouve un organisme bancaire nouvellement réorganisé de consolider sa situation intérieure par l'évaluation très prudente des éléments d'actif dont il dispose.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie Assemblée ordinaire du 25 janvier 1939 (L'Information d'Indochine, économique et financières, 11 février 1939)

Assemblée présidée par M. A[ndré] Laurent-Atthalin, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, représentant respectivement la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et la Banque de l'Indochine.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons réunis, Messieurs, en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre les comptés du 16e exercice de notre société qui a pris fin le 30 juin 1938

Présentation des comptes

À cette date, le bilan se totalise à 837 millions 545.038 fr. 17, au lieu de 504.281.891 francs 63 au 30 juin 1937. Cette importante différence de 333.264.146 fr. 54 est due à la fois à une sensible augmentation des dépôts et à une hausse de la valeur des monnaies étrangères exprimées en francs.

Nous vous rappelons que l'exercice dont il vous est rendu compte est antérieur aux opérations de réduction et d'augmentation subséquente de capital que vous avez décidées le 15 juin 1938 et qui sont devenues définitives depuis votre assemblée du 22 septembre 1938.

Vous voyez pour la première fois comptabiliser à l'actif sous la rubrique Compte Liquidation une somme de 97.836.578 francs 21. Ainsi que nous vous l'avons indiqué dans votre assemblée générale extraordinaire du 15 juin dernier, ce compte groupe surtout des créances sur divers clients d'Indochine et il est appelé à subir les amortissements autorisés par cette assemblée.

De même, il apparaît au passif un compte Provision pour amortissement de 6 millions 953.771 fr. 79. Nous avons porté à ce compte, conformément aux décisions prises par votre assemblée extraordinaire du 15 juin, le solde comptable des comptes de Profits et Pertes de l'exercice 1936-1937 (francs 870.308,85) et de l'exercice 1937-1938 (francs 6 millions 083.462,94)

Cette provision, la réserve légale et le montant libéré par la réduction du capital devant être appliqués, au cours de l'exercice 1938-1939, aux amortissements autorisés par votre assemblée générale extraordinaire du 15 juin, nous avons établi pour votre documentation un bilan de notre banque au 1er juillet 1939 tel qu'il se présenterait à cette date, en supposant comptabilisés ces amortissements.

Votre conseil a tenu compte, dans l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes, des graves événements politiques qui se déroulent en Chine et qui peuvent avoir des répercutions profondes sur la situation économique de toute l'Asie. Il a tenu compte également de l'impérieuse nécessité où se trouve un organisme bancaire, nouvellement réorganisé comme le vôtre, de consolider sa situation intérieure par l'évaluation très prudente des éléments d'actif dont il dispose.

Nous pensons que vous ne pourrez qu'approuver la politique que nous avons adoptée.

Si elle a temporairement pour effet de réduire les chiffres des résultats, elle permet, en réalité, d'envisager l'avenir de votre société avec plus de confiance.

Chine

Les hostilités sino-japonaises, qui ont commencé en juillet 1937, c'est-à-dire au début de l'exercice dont nous vous rendons compte, d'abord limitées à l'invasion des provinces du Nord et plus particulièrement aux régions de Pékin et Tientsin, ont pris assez rapidement un développement considérable dans la Chantoung et le Kiang-Sou.

À Pékin et surtout à Tientsin où les dégâts matériels ont été peu importants, la situation nouvelle est très préjudiciable aux intérêts étrangers. Le commerce japonais a presque complètement supplanté toutes les transactions avec les autres pays étrangers.

À Shanghaï, si la concession française, grâce à l'énergie de nos représentants, est demeurée indemne, par contre les dégâts très importants causés au grand Shanghai et à une partie de la concession internationale, ainsi que l'arrêt presque complet de la navigation sur le Wangpoo ont complètement paralysé l'activité du plus important marché de la Chine.

Pour le premier semestre 1938, pour Shanghaï seule, les importations sont en baisse de 71 % sur le premier semestre 1937 et les exportations de 65,4 %.

Pour l'ensemble de la Chine et pendant la même période, les importations se sont élevées à 444.071.000 p. ch., en baisse seulement de 27 % environ sur 1937, et les exportations à 322.605.000 p. ch., en baisse de 33 % environ seulement sur l'année précédente.

La régression des importations porte à peu près sur tous les articles, sauf toutefois sur le riz qui représente 340.000 tonnes contre 187.000.

Le gouvernement national chinois a dû se replier successivement sur Hankéou, où il s'est maintenu pendant de longs mois, et ensuite sur les provinces montagneuses de l'Ouest où il organise une nouvelle résistance

Au point de vue monétaire, le gouvernement chinois a dû renoncer à maintenir le dollar national au cours de 1 sh. 2 pratiqué depuis l'abandon de l'étalon argent. Sous la pression des événements, après avoir coté 14 d 7/16 à Londres le 1^{er} juillet 1937, le dollar ne valait plus que 8 d. 7/8 le 30 juin 1938. Cependant, la circulation monétaire n'a augmenté que d'une façon très modérée pendant la même période passant pour les quatre grandes Banques de 1,385 millions de dollars à 1.800.000 seulement.

Malgré les charges supplémentaires très lourdes qu'ont entraînées les opérations militaires, le Gouvernement a pu faire face à ses obligations extérieures, et l'armature financière du pays, solidement forgée par des hommes d'État qui se sont révélés de grands financiers, a résisté.

Comme nous vous le disions en juin dernier, répondant au désir du Gouvernement Chinois, les Banques françaises qui s'étaient chargées de l'exécution du chemin de fer du Chungking et Chengtou dans la province du Setchouen, ont accepté, malgré les circonstances et en raison de l'intérêt tout particulier que présente pour le commerce de nos possessions indochinoises le prolongement de la ligne d'Hanoi à la frontière chinoise, de s'intéresser à la construction et à l'équipement de la voie ferrée devant relier l'Indochine à Nanking, ville importante du Kouang-Si, à 200 km. de la frontière indochinoise.

Par suite des hostilités, les fournitures de matériel nécessaires à la construction de la ligne du Setchouen sont devenues pratiquement impossible et la marche des travaux en est sérieusement affectée.

Par contre, l'exécution de la ligne du Kouang-Si n'a subi aucun ralentissement. Elle est, au contraire, poussée avec beaucoup d'activité.

Indochine

La reprise de l'activité économique, enregistrée depuis deux ans déjà en Indochine, s'est maintenue au cours du premier semestre de 1938.

Pendant ce semestre, le total des importations s'est élevé à 910.000.000 environ contre 688.000.000 environ pendant le premier semestre 1937, et les exportations à 1.307.826.000 francs contre 1.021.630.000 francs.

Toutefois, la baisse des prix or des matières premières, qui a succédé dans le monde à la hausse enregistrée à la fin de 1936 et au début de 1937, ajoutée aux effets du conflit sino-japonais, a eu pour conséquence en Asie une certaine régression des affaires. Pour l'Indochine, la moindre récolte de riz en 1937-1918 aurait pu aggraver cette situation. Pour les 6 premiers mois de 1938, en effet, les exportations de riz et de ses dérivés ont été inférieures de 144.000 tonnes à celles de 1937, mais la dépréciation de la valeur de la monnaie locale, en entraînant une augmentation des prix de gros en piastres, a masqué la baisse mondiale des prix or. De plus, une très remarquable fermeté des cours du riz qui sont passés de 1. C. p. 9 les 100 kg. fin 1937 à I. C. p 11,5 en juin 1938, est venue corriger en Indochine les effets conjugués du conflit sino-japonais et de la baisse mondiale des matières premières.

Pour le maïs au contraire, les exportations du premier semestre 1938 ont dépassé celles du premier semestre 1937 et se sont élevées à 154.798 tonnes contre 113.895 tonnes pour le premier semestre 1937, avec un prix en augmentation moyenne de I. C. p. 2. Pour toute l'année 1937, l'exportation a été de 546.000 tonnes.

Pendant le premier semestre de 1938 également, les exportations de caoutchouc, dont le prix s'est relevé progressivement de 5 d. la lb, en mars à 8 d. environ en juin, ont atteint 23.784 tonnes contre 18.751 au cours du premier semestre 1937 Pour toute l'année 1937, elles avaient été de 44.135 tonnes.

Quant au marché immobilier, en retard sur la reprise constatée depuis deux ans, il s'améliore lentement, mais régulièrement.

Divers

Au cours de cet exercice, l'activité de nos agences d'Indochine a été satisfaisante. Avec les possibilités nouvelles que la réorganisation assure à notre Banque en Indochine, les résultats qu'elles ont obtenus avant cette réorganisation sont encourageants pour l'avenir.

Nous sommes heureux de vous signaler la part que nous avons prise conjointement avec la Banque de l'Indochine, au placement de l'emprunt de 41 millions de piastres 5 % émis en juin 1938 par le Gouvernement de l'Indochine.

Comme par le passé, notre personnel, tant en France qu'en d'Extrême-Orient, a fait preuve d'une activé et, d'un dévouement auxquels nous sommes heureux de rendre publiquement hommage. A Shanghai, Pékin et Tientsin, son attitude courageuse, au cours d'événements tragiques, est digne des plus grands éloges.

Questions à l'ordre du jour

Au cours de cet exercice, votre conseil a appelé à siéger dans son sein M. André Bussy, qui, depuis la fondation de votre société, appartenait à votre personnel successivement comme secrétaire général et ensuite comme directeur. Il l'a, dans la même séance, nommé directeur général. Les éminents services que M. Bussy a rendus dans le passé à notre banque sont le gage de ceux qu'ils nous rendra encore dans ses nouvelles fonctions. Votre conseil a nommé également directeur général M. Liou Fou Tcheng et a désigné M. Dupéron comme directeur général adjoint.

Nous vous demanderons de ratifier la nomination de M. Bussy comme administrateur et vous proposons le renouvellement pour six ans des pouvoirs de MM. Laurent, Salem et C.S. Liu, administrateurs sortants désignés par le sort.

Vous voudrez bien également donner *quitus* aux membres de votre conseil d'administration qui avaient présenté leur démission au moment de votre réorganisation, en juin 1938, et dont la démission est devenue effective lors de votre assemblée générale extraordinaire du 15 juin 1938, après le vote des résolutions qui ont été soumises à cette assemblée.

Conformément à la législation maintenant en vigueur, nos commissaires vous rendront compte dans un rapport spécial de l'usage fait par vos administrateurs de l'autorisation pour le prochain exercice.

BILAN AU 30 JUIN 1938

837.546.038 17 [...]

LES RÉSOLUTIONS

L'assemblée a adopté les résolutions suivantes :

[...]
Troisième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* de leur gestion à MM. [Jacques] Bordelongue, [Georges] Carrère, [Maurice] Devies [Crédit foncier colonial], [Maxime] Grammont, [Henri] Poirier, [Eugène] Regnault [Créd. fonc. Alg.-Tunisie], Wei-Tao-Ming, Tchou Sin Lan, Tsi Tche, Li Tchang Yi, Wei Wen Pin, administrateurs démissionnaires. [...]

BANQUE DE L'INDOCHINE EXERCICE 1938

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 10 juin 1939)

[...] Nous avons participé, en outre, [...] à l'augmentation du capital de la Banque franco-chinoise [...].

Liste électorale des élections des délégués au Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin (Bulletin administratif du Tonkin, 1939, p. 2238-2358)

VILLE DE HANOÏ

594 Grassin François Jean Fondé de pouvoirs à la Banque franco-chinoise 32 ans Hanoï

696 Jusserand Henri Directeur de la Banque franco-chinoise 49 ans Hanoï

829 Lipschutz Léon Fondé de Pouvoirs de la Banque franco-chinoise 40 ans Hanoï 893 Mattei Lucien Employé à la Banque franco-chinoise 31 ans Hanoï

Conseil français des intérêts économiques et financiers du protectorat du Cambodge Liste des électeurs

(Bulletin administratif du Cambodge, septembre 1939)

Nom, prénoms		Profession ou qualité	
Grosjean (Régis)	41	Dir. de la Banque franco-chinoise	
Simon (Noël)	37	Fondé de pouvoirs Banque franco-chinoise	

Saïgon PARTICIPATIONS A L'AIDE AU COMBATTANT ET A SA FAMILLE. Deuxième liste (*L'Écho annamite*. 9 octobre 1939)

Les dons en faveur du combattant continuent à affluer au Gouvernement local. La Cochinchine entière manifeste ainsi une sympathie agissante à l'égard de ceux qui

sont dans la zone des Armées. [...] M. [Alexis] Soulet, directeur Banque franco-chinoise 200 p.

Annuaire Desfossés, 1940, p. 2247 : Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie

Conseil: Le Gallen, pdt hon.; A. Atthalin, pdt; Émile Oudot, Jean E. P. Laurent, Chien Yung Ming, v.pdt; J.-F. Bloch-Lainé, André Bussy, François de Flers, Robert Léon [R.P. Léon Robert, des missions étrangères], R. Salem, T. V. Soong, Li Yu Ying, Liou Fou Tcheng, T.A. Soong.

Commissaire du gouvernement français : M. André Cornu.

Commissaire du gouvernement chinois : T. K. Tseng.

Commissaires aux comptes: MM. Hennequin, Pannetier, Marbeau.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 février 1940)

Les actionnaires de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie se sont réunis le 21 décembre en assemblée générale ordinaire.

Ils ont, à l'unanimité, approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1939 et décidé la distribution d'un dividende de fr. : 20, — brut aux actions de priorité n° 50.001 à 140.000 et de fr. : 15, — brut aux actions de priorité n° 140.001 à 146.000

Ce dividende a été mis en paiement le 30 décembre dernier à raison de :

Actions no 50.001 à 140.000 :

Tiltres nominatifs (personnes physiques) net fr: 16 40

Titres nominatifs (personnes morales) net fr: 14 00

Titres au porteur net fr : 12 47 Actions nº 140.000 fr : 160.000

Titres nominatifs (personnes physiques) net fr. : 12 30 Tities nominatifs (personnes morales) net fr. : 10 95

Tities au portent net fr.: 10 15

MM. [André] Bussy, Chien Yung Ming et le R. P. [Léon] Robert [des missions étrangères (Œuvres françaises en Extr.-Or.)], administrateurs sortants, ont été réélus.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN) LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS ANNÉE 1940

(Bulletin administratif du Tonkin, 1er avril 1940, pp. 474-484)

9 Banque franco-chinoise (M. Jusserand) rue Paul-Bert Hanoï

23 juin 1940 : un comité composé de MM. Tran van Ty, magistrat, Nguyên thanh Liem, industriel, et Van Vi, fondé de pouvons de la Banque franco-chinoise, provoque une importante réunion à la maison de la Mutualité, à Saïgon, à l'issue de laquelle est lancé un appel à la fidélité envers le général Catroux, nouveau gouverneur général, et à la résistance contre une éventuelle agression japonaise.

Étude de Me Bernard LESERVOISIER, notaire, 50, rue La-Grandière, Saïgon Société immobilière Guynemer-Quai de Belgique Société anonyme au capital de 750.000 francs Siège social à Saigon, 104, boulevard Charner Dissolution en suite de fusion (L'Information d'Indochine, économique et financière, 3 août 1940)

Et a nommé, en vue de cette dissolution, comme liquidateurs, avec le droit d'agir ensemble ou séparément, Monsieur A[lexis] SOULET [dir. Bq franco-chinoise] et Monsieur GROSPELIER

Souscription pour la cité universitaire de Hanoï (*L'Écho annamite*, 7 janvier et 6 mars 1942)

M. le directeur de la Banque franco-chinoise [Soulet ?] 1.000 p. 00.

Au profit de la cité universitaire de Hanoï Plus de 64.000 \$ de bénéfice !

Tel est le bilan de la kermesse organisée par les anciens étudiants (*L'Écho annamite*, 6 mai 1942)

À Saïgon, un comité d'action composé de MM.... Van Vi, fondé de pouvoirs à la Banque franco-chinoise... s'est mis immédiatement à l'œuvre.

Avis de décès (Le Nouvelliste d'Indochine, 11 octobre 1942)

Madame et Monsieur Laborne, directeur de la Banque franco-chinoise à Shanghaï,

ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

M. Charles LAMBERT

administrateur et directeur général de la Société foncière du Cambodge*.

Secours national Quinzaine 1942 (novembre) (L'Écho annamite, 2 décembre 1942)

Banque franco-chinoise et personnel 2.400,00

ÉMILE OUDOT, PRÉSIDENT

BANQUE FRANCO-CHINOISE (Le Journal des finances, 5 janvier 1943)

Les actionnaires se sont réunis le 21 décembre en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. É[mile] Oudot, président du conseil d'administration.

Ils ont approuvé les comptes de l'exercice qui porte exceptionnellement sur dix-huit mois et va du 1^{er} juillet 1940 au 31 décembre 1941. Ces comptes font apparaître un solde bénéficiaire de 7.769.365 francs.

L'assemblée a voté un dividende de 5 % aux actions de priorité (soit 7 1/2 % pour les dix-huit mois de l'exercice). Ce dividende sera payable à partir du 28 décembre 1942, à raison de 26 fr. 25 pour les actions nominatives et de 22 fr. 50 pour les actions au porteur.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE Société anonyme constituée en 1922 (Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 1) Objet : toutes opérations bancaires, financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et toutes entreprises de travaux publics ainsi que la gestion de toutes sociétés, pour son compte ou pour le compte d'autrui, tant en France qu'à l'étranger et spécialement en Extrême-Orient.

Siège social : Paris, nº 74, rue Saint-Lazare.

Capital social : 53.000.000 fr., divisé en 106.000 actions de 500 fr. dont 10.000 actions O et 96.000 actions P.

À l'origine, 10.000.000 fr. en 20.000 actions de 500 fr.

Porté le 26 nov. 1925 à 20.000.000 fr. par émission au pair de 20.000 actions de 500 fr.

Porté le 16 déc. 1926 à 40.000.000 fr. par émission au pair de 40.000 actions de 500 fr.

Porté le 15 déc. 1927 à 50.000.000 fr. par émission au pair de 20.000 actions de 500 fr.

Ramené en sept. 1938 à 5.000.000 fr. par échange de 10 actions anciennes contre 1 action O nouvelle de 500 fr.

Porté simultanément à 50.000.000 fr. par émission au pair de 90.000 actions P de 500 fr.

Porté en fév. 1939 à 53.000.000 fr. par création de 6.000 actions P de 500 fr. remises à la Société financière de l'Indochine [Sofinindo] à la suite de fusion.

Parts bénéficiaires : 1.000 titres.

Conseil d'administration : MM. M[aurice] LE GALLEN, président d'honneur ; É[mile] OUDOT, président ; A[ndré] ATTHALIN, vice-président ; [Rév. P.] L[éon] ROBERT, J[ean] LAURENT, A[ndré] BUSSY, F[rançois] de FLERS, administrateurs.

Année sociale : 1^{er} juillet au 30 juin. Du 1^{er} janvier au 31 décembre depuis le 1^{er} janvier 1942.

Assemblée générale : avant fin mars (1 voix par action, sans limitation aux actions au porteur ou nominatives depuis moins de deux ans ; 2 voix par action, sans limitation, à celles pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt cumulatif aux actions P, 1 % d'intérêt non cumulatif aux actions P, 8 % d'intérêt non cumulatif aux actions O (la répartition entre les deux sortes d'actions de l'intérêt non cumulatif incomplet sera faite au marc le franc en fonction du dividende non cumulatif complet auquel aura droit respectivement chaque action) ; sur l'excédent : 10 % au conseil ; sur le surplus : 25 % aux parts, prélèvements facultatifs pour report à nouveau, amortissements supplémentaires ou réserves extraordinaires, le solde à toutes les actions.

Dans le cas où, pendant trois exercices consécutifs, les actions de priorité et les actions ordinaires auraient reçu l'intégralité de leur intérêt statutaire, c'est-à-dire : 8 % de leur capital libéré et non amorti, les deux types d'actions seraient unifiés dans le type des actions ordinaires. A la suite de cette unification, l'intérêt statutaire serait fixé à 8 % non cumulatif pour toutes les actions unifiées.

Inscription à la cote : marché en banque au comptant.

Exercices	Bénéfice net	Dividende brut		Cours des actions	
		total	par action de priorité	plus haut	plus bas
	milliers de fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.
1936-37	870	_	_	82	25,5
1937-38	6.083			65	20
1938-39	3.269	1.890	20 (1)	62	28
1939-40	5.091	2.400	25	_	_

⁽¹⁾ Les 6.000 actions nouvelles ont reçu un dividende de 15 fr.

1943 (22 juillet): ASSIMILATION DES ACTIONS "O" ET "P"

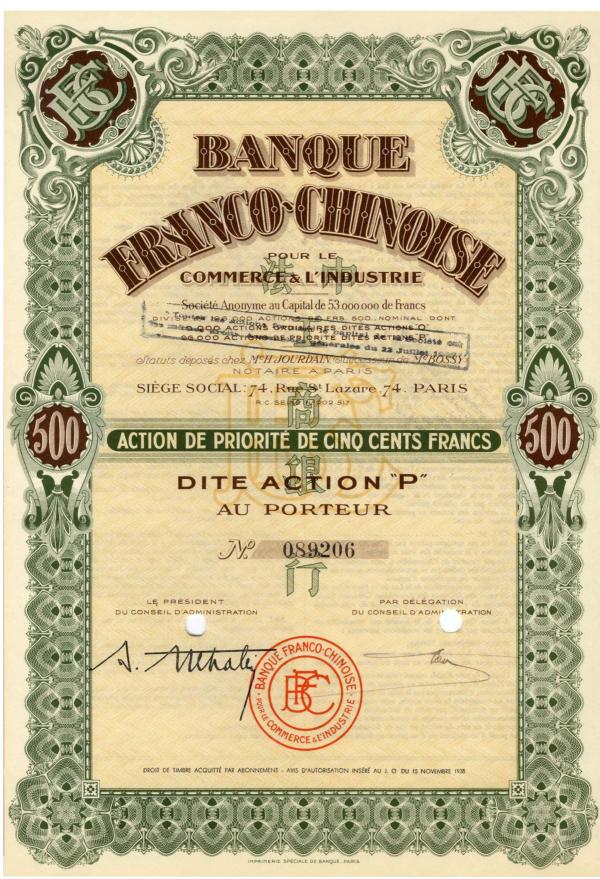
BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Paris municipal, 8 août 1943)

L'assemblée générale extraordinaire du 22 juillet 1943, tenue au siège, 74, rue Saint-Lazare. à Paris, a, à l'unanimité, décidé d'unifier les droits des actions ordinaires et des actions de priorité en supprimant le caractère prioritaire et cumulatif du premier dividende-intérêt alloué actuellement aux actions de priorité ainsi que le droit prioritaire et préférentiel de ces actions sur les actions ordinaires dans la répartition du produit net de liquidation.

En outre, elles ont décidé que, jusqu'à complet remboursement de la somme de 45 millions de francs dont le capital avait été réduit par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 1938, toutes les sommes qui seraient ultérieurement distribuées aux actions anciennement dites ordinaires le seraient à titre de remboursement du capital annulé. Ces mesures prendront effet du 1er janvier 1942.

L'assemblée a voté ensuite les modifications aux articles 6, 39 el 42 des statuts qui sont la conséquence des mesures ci-dessus.

À la suite de cette assemblée, les actionnaires porteurs d'actions ordinaires et les actionnaires porteurs d'actions de priorité se sont réunis séparément en assemblée spéciale et ont ratifié, à l'unanimité, les décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire.



BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Société anonyme au capital de 53.000.000 de fr. divisé en 106.000 actions de fr. 500 nominal dont 10.000 actions ordinaires dites actions "O" 96.000 actions de priorité dites actions "P"

Toutes les actions formant le capital de la société ont les mêmes droits. Assemblée générale du 22 juillet 1943

Statuts déposés chez Me H. Jourdain, successeur de Me Bossy, notaire à Paris

Siège social: 74, rue Saint-Lazare, 74. Paris

ACTION DE PRIORITÉ DE CINQ CENTS FRANCS DITE ACTION "P" AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : André Atthalin Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au J.O. du 15 novembre 1938

Imprimerie spéciale de banque, Paris

La vie indochinoise L'amiral Decoux au Cambodge (L'Écho annamite, 19 août 1943)

[...] Le cortège officiel s'arrête ensuite aux chantiers de la cité Charles-Lambert où M. [Régis] Grosjean, directeur de la Banque franco-chinoise, présenta à l'Amiral des plans de 30 maisons économiques dont l'achèvement prochain atténuera dans une large mesure la crise du logement à Pnompenh.

Une particularité notable de cette construction est que le ciment y est remplacé par un mélange de poudre de briques et de chaux donnant un produit analogue au ciment de pouzzolanes (ciment romain). [...] 1943 (fin) : l'amiral Decoux, gouverneur général de l'Indochine, envoie Alfred François en mission auprès du Comité français de libération nationale à Alger, via Kun-ming.

Edma *Alfred* FRANÇOIS,

Né à Cayenne (Guyane), le 31 août 1883.

Fils de Ernest Alfred Pierre François, médecin, et de Adélaïde Bally. Marié le 6 juillet 1916, à Casablanca, avec Hélène Gautier. Dont :

Panás (Mme François de Crouy Chanal)

— Renée (M^{me} François de Crouy-Chanel),

— Yvonne (en religion),

— Jean : licencié en droit, carrière chez Lafarge.

Polytechnicien.

Ingénieur des Ponts à chaussées à Bougie (Algérie), puis affecté aux études des ports de Tanger et de Casablanca.

Administrateur de la Banque industrielle de Chine (1922).

Ingénieur-conseil, puis (ca 1950) administrateur de la Banque franco-chinoise. Administrateur déléqué des Éts Brossard et Mopin : travaux publics.

Administrateur (ca 1939), puis président (ca 1947-1959) des Ciments Lafarge. Subséquemment président des Chaux, ciments et matériaux de construction au aroc

et administrateur des Ciments artificiels de l'Oranie.

Officier de la Légion d'honneur.

Décédé à Saint-Cyr-sur-Mer (Var), le 4 novembre 1970.

LA MISSION FRANÇOIS À ALGER

Note de M. François

Alger, le 6 décembre 1943.

La situation actuelle de l'Indochine française,

I. — Fait principal

La souveraineté de la France a été maintenue intacte ; tous les services continuent à être assurés par les Français avec le concours des Annamites, Cambodgiens, etc., sans aucune ingérence japonaise à l'exception toutefois des services d'information et de propagande (presse, radio, censure postale et télégraphique) où l'intervention japonaise est sensible ; mais même à cet égard, l'ingérence japonaise n'est pas totale : la radio de Saïgon et les journaux publient les communiqués alliés aussi bien que les communiqués allemands, pour les événements d'Europe ; ce n'est que pour les événements d'Extrême-Orient qu'ils doivent se limiter aux communiqués de l'Agence Domei. La résistance des autorités françaises est souvent efficace : le journal de M. de

Lachevrotière ⁴⁰, à Saïgon, acheté par les Japonais au début de 1943, n'a pas encore réussi à paraître.

Les Japonais ont tenté à plusieurs reprises de s'emparer de certains services, par exemple des chemins de fer à la suite d'un accident survenu sur la ligne Saïgon-Hanoï au milieu de l'année 1942, accident qui avait causé la mort d'une douzaine de soldats japonais ; leur prétention a été repoussée. Lors de la capitulation italienne, ils ont essayé de mettre les Italiens d'Indochine, notamment le consul italien de Saïgon, sous la surveillance de leur gendarmerie ; les gendarmes qu'ils avaient placés au consulat d'Italie ont, dans les 24 heures, été remplacés par des policiers français et annamites. Bien d'autres exemples pourraient être cités.

II. — Point de vue militaire

Les accords conclus ont — en principe — uniquement un caractère défensif ; en réservant aux troupes françaises la défense du nord de l'Indochine, on a tendu à éloigner les Japonais de la frontière sino-indochinoise, et diminuer par là les risques d'incidents avec la Chine. Effectivement, dans la zone frontière, on ne trouve que des groupes isolés de quelques dizaines de Japonais chacun. Dans l'ensemble du Tonkin et du Nord-Annam, l'importance des troupes japonaises est faible actuellement : une dizaine de milliers d'hommes. Le résultat cherché a été pratiquement atteint ; le calme a généralement régné jusqu'ici à la frontière sino-indochinoise ; les quelques incidents qui ont pu se produire étaient des incidents isolés dus à des bandes de pillards ; ils ont été facilement réglés.

Dans le Sud de l'Indochine que, d'après les accords, les Japonais se sont chargés de défendre, l'importance des troupes japonaises est plus grande : actuellement une trentaine de mille hommes. Mais cette région sert surtout au passage (et au séjour temporaire) de troupes se dirigeant vers l'ouest, Siam, Malaisie et Birmanie. Toutefois, les moyens de communication entre Saïgon et le Siam sont trop incommodes et le véritable port de débarquement des convois de troupes est Bangkok : Saïgon n'est, en effet, relié au Siam que par deux routes (Saïgon-Pnompenh-Battambang, d'une part, Saïgon-Siem-Reap-Battambang, de l'autre) qui toutes deux traversent le Mékong au moyen de bacs d'un très faible débit, et par la voie fluviale du Mékong, entre Saïgon et Pnom-Penh, puis par le chemin de fer Pnom-Penh–Sisophon, dont les débits sont également très limités par suite du petit nombre de bateaux assurant le transport sur le fleuve. Un indice du faible intérêt que les Japonais attribuent à ces voies de transit, c'est qu'après avoir voulu assurer par eux-mêmes l'exploitation de la ligne Pnom-Penh--Sisophon, ils v sont renoncé, mais ils ont réquisitionné une partie du matériel roulant (locomotives) pour l'utiliser au Siam. Quant à la jonction de la voie ferrée Pnom-Penh-Sisophon avec Saïgon et avec le reste du réseau indochinois — jonction qui semblait préoccuper beaucoup les services de renseignements chinois —, rien n'a été entrepris pour la réaliser.

En fait, sur 30.000 hommes environ que le Japon semble avoir envoyé vers l'ouest pour renforcer les troupes chargées de la défense de la Birmanie, du Siam et de la Malaisie, depuis juin ou juillet 1943 jusqu'en octobre, un quart seulement serait passé par la Cochinchine et le Cambodge et trois-quarts par Bangkok.

III. — Point de vue économique

Résistance aussi obstinée que possible aux demandes japonaises souvent exagérées. Pratiquement, ils ne tirent presque plus rien du Tonkin (charbons, phosphates, minerais de fer, etc.) en raison des nombreux navires japonais coulés en baie d'Along, et du bloquage récent du port de Haïphong* : au début du mois d'octobre, un navire japonais d'environ 3.000 tonnes chargé de phosphates, a heurté une mine mouillée par

⁴⁰ La Dépêche d'Indochine.

des navires américains dans le chenal donnant accès au port et a coulé, obstruant complètement le chenal.

De Cochinchine, par le port de Saïgon, les Japonais emportent d'assez grosses quantités de riz et de maïs. En 1942, par exemple, le tonnage de riz emporté a atteint 950.000 tonnes ; du mois de janvier au mois d'octobre 1943, ce tonnage atteignait déjà 900.000 tonnes ; il est vrai qu'en novembre et décembre, les Japonais comptaient ne pas pouvoir disposer de bateaux pour ces transports ; et ils avaient fait un gros effort de juillet à septembre, pour enlever toute la quantité prévue par les accords, soit 1.025.000 tonnes par an. À noter que ce tonnage est inférieur au tonnage que l'Indochine supportait habituellement chaque année, avant la guerre et que, par conséquent, la quantité laissée dans le pays reste suffisante pour assurer l'alimentation de la population sans nécessité de restrictions.

En échange de ces exportations, les importations japonaises sont restées très faibles : 37.000 tonnes en 1942 ; 23.000 tonnes de janvier à octobre 1943. Ces importations consistaient en produits manufacturés divers (étoffes, conserves, porcelaine, verrerie, éléments de machines, etc.) et en quelques produits chimiques nécessaires à l'industrie locale (savonneries, fabriques d'allumettes, etc.)

Le nombre de commerçants japonais en Indochine, et surtout à Saïgon, s'est grandement accru, et tous ces commerçants se réservent une part importante du commerce actuel avec le Japon. Après avoir demandé 25 % puis 35 % de ce commerce, ils en demandent actuellement la moitié. Par contre, les tentatives faites pour prendre une place durable dans l'économie du pays (participation au capital des grandes sociétés, création d'industries nouvelles, etc.) ont été généralement repoussées. De même, aucun des grands projets du programme Yokohama n'a eu de suite.

IV. — Point de vue annamite

Les Annamites, d'abord favorables aux Japonais en raison des promesses de ceux-ci, sont actuellement complètement retournés et se sont rapprochés du Gouvernement de l'Indochine plus qu'auparavant. Les causes en sont multiples : certitude à peu près unanime de la défaite japonaise dans un avenir plus ou moins rapproché ; constatation du maintien de la souveraineté et de l'administration françaises, et de l'efficacité de la résistance opposée aux demandes japonaises par les autorités françaises en de très nombreuses circonstances ; politique habile menée à leur égard, vis-à-vis des fonctionnaires, en les assimilant de plus en plus aux fonctionnaires français vis-à-vis du peuple, par des mesures sociales et économiques qui non seulement ont évité tout chômage, mais ont même produit une hausse de salaires supérieure à la hausse du coût de la vie.

V. — Point de vue chinois

Le maintien de bonnes relations avec le Gouvernement chinois de Chungking a été constamment recherché : éloignement des troupes japonaises de la frontière sino-indochinoise, maintien d'un consul à Long-Tchéou et près de la frontière pour assurer les relations avec Chungking malgré la rupture du Gouvernement chinois avec le Gouvernement de Vichy ; protection continuée à l'importante colonie chinoise établie en Indochine contre les menées des émissaires de Nankin et l'appui que leur donnent les Japonais ; interventions répétées auprès de Vichy pour éviter la reconnaissance du Gouvernement de Wang-Ching-Wei.

Les appréhensions actuelles de l'Indochine portent sur l'éventualité d'une attaque des Chinois contre le Tonkin avant que les Alliés aient pu repousser les Japonais de Birmanie, ou de la Malaisie et du Siam, et arriver à la frontière ouest de l'Indochine. Dans ce cas, en effet, il serait difficile aux troupes françaises de la frontière sinoindochinoise de ne pas résister à l'attaque chinoise :

- a) les Annamites craignent l'arrivée des troupes chinoises plus encore que celle des troupes japonaises (l'armée moins bien disciplinée accompagnée d'une foule de coolies, vivant sur le pays, etc.); comme les troupes d'Indochine sont composées en majeure partie par leurs propres compatriotes, les Annamites font remarquer qu'ils espèrent bien que les officiers français qui les commandent ne leur ordonneront pas de livrer leur pays à leur plus grand ennemi, sans combattre.
- b) laisser envahir le Tonkin sans résistance, contrairement aux accords passés avec les Japonais, et alors que ceux-ci seraient entièrement maîtres du pays, serait provoquer à coup sûr une réaction violente de leur part, qui se traduirait par l'emprisonnement, sinon le massacre, des populations françaises qui s'y trouvent, par la mainmise totale sur l'administration, et sans doute aussi par l'envoi de troupes japonaises au Tonkin et probablement le recul des troupes chinoises incapables à elles-seules de résister aux Japonais.

Les conséquences d'une telle attaque seraient donc à tous égards, désastreuses.

Source : Archives des Affaires étrangères. Cité par Jacques Valette, *Indochine 1940-1945*,. SEDES, 1993, p. 188-193.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (Paris municipal, judiciaire et financier, 12 décembre 1943)

Les actionnaires se sont réunis en assemblée ordinaire, le 2 décembre, pour approuver les comptes de l'exercice 1942. Les bénéfices de cet exercice s'élèvent à 5.073.385 francs et sont comparables à ceux de l'exercice précédent, malgré une hausse importante des frais d'exploitation.

L'assemblée a décidé, à l'unanimité, la distribution d'un dividende-intérêts de 5 p. 100 à toutes les actions, dont les droits sont maintenant unifiés et une affectation supplémentaire de 1.919.870 francs à la réserve légale, en sus de l'affectation statutaire dans le but de porter cette réserve à 5.300-000 francs, son maximum légal.

Toutes les autres résolutions soumises à l'assemblée ont été également adoptées à l'unanimité.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 341 :

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie

Conseil: Le Gallen, pdt hon.; E. Oudot, pdt; A. Atthalin, v.-pdt; Jean E. P. Laurent, Chien Yung Ming, F. de Flers, Bussy, T. V. Soong, Li Yu Ying, C.S. Liu, T.A. Soong.

Commissaire du gouvernement français : M. André Cornu.

Commissaire du gouvernement chinois : T. K. Tseng.

Commissaires aux comptes : MM. Hennequin, Pannetier, Marbeau.

Annuaire Desfossés, 1948, p. 371:

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie

Conseil: Le Gallen, pdt hon.; E. Oudot, pdt; Jean E. P. Laurent, Chien Yung Ming, F. de Flers, Bussy, T. V. Soong, Li Yu Ying, C.S. Liu, T.A. Soong, François, Camerlynck ⁴¹.

Commissaire du gouvernement français : M. André Cornu.

Commissaire du gouvernement chinois : T. K. Tseng.

Commissaires aux comptes : MM. Hennequin, Pannetier, Marbeau.

⁴¹ Henry Camerlynck : fondé de pouvoirs (1930), puis sous-directeur (1938) de la Banque de Paris et des Pays-Bas : commissaire aux comptes des Caoutchoucs du Mékong, administrateur de la Banque de Madagascar (1941), etc. Voir encadré.

Frère aîné de Guillaume Camerlynck, ancien directeur de l'École supérieure de droit de Hanoï, directeur de la Faculté de droit de Saïgon.



<u>Coll. Olivier Galand</u>
Sud-Vietnam. — Saïgon. Banque franco-chinoise.
Cliché des Éditions P.C. Made in France



Coll. Olivier Galand
Agence de Saïgon, 5 juillet 1946
Reçu au nom de l'adjudant chef Alfred Guédès, 240, route de Cap-Brun, Toulon.
Imp. Dobrowolski, Paris.

Antoine-Louis dit Tony SEITERT

Né à Charleville (Ardennes), le 8 août 1889.

Fils d'Antoine Seitert, directeur du Crédit du Nord, et de Marie-Lucie Viellart. Marié en 1920 à Hastings à Mary Christine Cuthane.

Directeur de la Banque industrielle de Chine à Londres.

Directeur de la Banque franco-chinoise en Extrême-Orient : Singapour, Hong-kong, Pékin, Shanghaï.

1924-1925 : rôle important dans les négociations avec le gouvernement chinois sur le paiement à la France de l'indemnité des Boxers.

1929 : retour en France.

Sous l'Occupation, participation aux travaux du Groupe clandestin d'études des affaires étrangères dirigé par Jean Chauvel. Arrêté par la Gestapo du 3 mars au 15 juillet 1943.

Chevalier de la Légion d'honneur du 10 novembre 1950 (min. Défense et guerre) : adjoint administratif de 1^{re} classe des poudres.

Officier de la Légion d'honneur du 29 avril 1959 (min. Aff. étrangères) (parrainé par André Bussy) : ancien directeur de la Banque franco-chinoise. Toujours administrateur de différentes sociétés travaillant avec l'étranger dont l'Union financière d'Extrême-Orient (UFEO) à Djibouti. Adr. : 25, av. Victor-Hugo, Paris 16e.

Décédé 10, rue Talma, Paris 16e, le 2 décembre 1968, : industriel.

AEC 1951/121 — Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie, 74, rue St-Lazare, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée en octobre 1922 [reprise de la Banque industrielle de Chine], 53 millions de fr. en 106.000 actions de 500 fr. — Dividendes : 1947, 30 fr. ; 1948, 40 fr. ; 1949, 60 fr.

Objet. — Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mêmes immobilières et toutes entreprises de travaux publics, gestion de toutes sociétés.

Agences. — France: Paris, 74, rue Saint-Lazare; Lyon, 7 et 9, rue de la République; Marseille, 24, rue Grignan. — Indochine: Saïgon, 32, bd de la Somme; Pnom-Penh, rue Jules-Ferry; Hanoï, 25-27, rue Paul-Bert; Haïphong, avenue Paul-Bert. — Chine: Shanghai, 9, Chung Shan Lu.

Conseil 1951. — MM. Maurice Le Gallen, présid. hon. [anc. résident supérieur au Cambodge (juillet 1914-octobre 1914), puis au Tonkin (1915-1916), gouv. Cochinchine (1916-1921] ; Émile Oudot [BPPB], présid. ; André Bussy, Jean E.-P. Laurent [Bq Indoch.], Chien Yung Ming, v.-présid. ; Henry Camerlynck [BPPB], Alfred François [polytechnicien, ing.-conseil, adm. dél. Brossard & Mopin (1924), puis adm. BFC + pdt Lafarge], Jean Maxime-Robert [Bq Indoch.], Christian Valensi [Lazard], C.-S. Liu, Li-Yu-Ying, T. V. Soong [beau-frère de Tchang Kaï Check], admin.

AEC 1951-1088 — Société immobilière de l'Indochine (S.I.D.I.), Siège social : 42, boulevard Bonard, SAÏGON (Sud Viêt-Nam).

Conseil. — MM. ... A[lexis] Soulet [dir. Bq fr.-chinoise]...

CO

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 19 mai 1953)

Le bénéfice net de 1951 s'élève à 55.933,843 contre 24.677.669 francs.

Le conseil proposera à l'assemblée du 29 mai la répartition du dividende statutaire de 8 % et d'un superdividende de 32 %, faisant au total 40 %, payable soit en espèces (200 fr. brut), soit en titres de la Compagnie générale immobilière Sud-Asie.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (L'Information financière, économique et politique, 2 juin 1953)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 29 mai 1953, a approuvé les comptes de l'exercice 1952 qui font apparaître un bénéfice de 55.933.843.

Elle a fixé à 40 soit 200 fr. brut, le dividende à attribuer à chaque action et a décidé que ce dividende sera réglé aux actionnaires, à l'option de ceux-ci effectivement notifiée au siège ou aux agences de la Banque au plus tard le 15 septembre 1953, délai de rigueur, soit en espèces à raison de 164 fr. net, soit en titres à raison de une action de la Compagnie générale immobilière Sud-Asie* au nominal de 15 I.C. \$, coupon nº 17 attaché, évaluée à cet effet 609 fr. pour trois coupons nº 14 Banque franco-chinoise, sans qu'il puisse être fait état de rompus. Dans ce dernier cas, l'impôt à acquitter par l'actionnaire s'élève à 5 % au lieu de 18 %.

À défaut d'une demande expresse de règlement en titres reçue par le siège ou les agences avant le 15 septembre 1953, le dividende ne pourra être réglé qu'en espèces.

Ce dividende, tel qu'il est défini, sera mis en paiement à partir du 15 juin 1953.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (L'Information financière, économique et politique, 14 mai 1954)

Bénéfice net de 1953 ; 72.526 807 francs c. 55.933.843 francs en 1952. Le conseil proposera à l'assemblée du 28 mai un dividende brut de 300 francs contre 200, payable soit en espèces, soit en titres.

Les produits bruts de l'exercice ont été de 797.863.458 fr. c. 766.133.145.

Au bilan, les comptes de dépôts figurent pour 15.417.222.174 fr. contre 15.434.533.174. À l'actif, le portefeuille-effets est inventorié pour 8.230.271.001 fr. c. 8.449.938.113 ; les banques et correspondants débiteurs sont inscrits pour 3.912.380.106 fr. c. 3.545.867.361 et les comptes courants débiteurs pour 2.618.847.015 fr. contre 2.122.293847.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1954)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 28 mai 1954, a approuvé les comptes de l'exercice 1953 qui font apparaître un bénéfice de 72.526.807 francs.

Elle a fixé à 300 francs brut le dividende à attribuer à chaque action. Elle a décidé que ce dividende serait réglé aux actionnaires, à l'option de ceux-ci, soit en espèces à raison de 246 francs net, soit en titres à raison de 6 actions Société Indochine Films et

Cinémas au nominal de 10 IC. \$, coupon n° 27 attaché, pour 7 coupons Banque franco-chinoise n° 15, sans qu'il puisse être fait état des rompus.

En cas de paiement en titres, l'impôt à acquitter par l'actionnaire sera de 5 % au lieu de 18 %.

À défaut d'une demande expresse de règlement en titres reçue par le siège ou les agences de la Banque franco-chinoise avant le 9 juillet 1954, le dividende ne pourra être réglé qu'en espèces.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 1954.



Coll. Olivier Galand Nord-Vietnam. — Hanoï. Banque franco-chinoise. Cliché des Éditions P.C. Made in France

Ci-dessous : L'agence en 2024

Le sigle de la BFC a été gommé sur le fronton et enlevé de la grille d'entrée et des côtés. Les deux petites grilles Art déco encadrant l'entrée ont été déposées. Un étage a été rajouté. La propagande du totalitarisme bat son plein.





Agence de la Banque franco-chinoise à Hanoï (mai 2024) Photos Sunny Le Galloudec

DUPÉRON (Philippe)(1896)(*Who's who*, 1971): 1953-67: Banque Ottomane*. Pdt CAMAT*, Sté nouvelle Banque de Syrie et du Liban, adm. LUCIA, Ch. de fer de l'Indoch. et du Yunnan, Cogisa, SIFA, Compagnie afric. des allumettes, la Fédération continentale, Sté Indochinoise films et cinéma, Sté internationale de luminescence et de radio. Adr.: 7, rue Meyerbeer, Paris 9^e = Banque Ottomane.

FRANÇOIS (Alfred)(1883-1970)(*Who's who*, 1967): fils de François, médecin, et d'Adelaïde Bally. Ép. Hélène Gauthier. Enf.: Renée (ép. François de Crouy-Chanel), Yvonne (en religion), Jean. X. Ing. (1908), puis ing. des Ponts et chaussées (1919-22). Ing.-conseil Banque franco-chinoise, puis (s.d.) adm. de celle-ci [Sous l'Occupation, chargé d'une mission à Alger, auprès de Giraud, par l'amiral Decoux]. Pdt (1945-1959) Ciments Lafarge > Ciments du Maroc, Ciments d'Oranie. Adr. privée: 7, rue Oswald-Cruz, Paris 16e.

Who's who, 1979:

PILLIET (Georges). Syndic de copropriété. Né le 15 sept., 1895 à Paris, Fils du Dr Alexandre Pilliet, fondateur du Musée Dupuytren, et de Mme, née Blanche Edwards. Mar. en secondes noces le 22 nov. 1936 à M^{me} veuve de Guelizi, née baronne Olga de Klodt (2 enf. de son premier mariage : Yves, Marguerite [Mme Robert Mercadé] et 2 enf. du premier mariage de Madame : Georges, Alex). Études : Lycées Lakanal à Sceaux et Louis-le-Grand à Paris, Val-de-Grâce, Faculté de droit de Paris. Dipl. : licencié en droit, médecin auxiliaire. Carr. : chef de service à la Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB*] (1919-1936), fondé de pouvoir à la Banque franco-chinoise (1936-1946). Directeur du Centre national pour l'amélioration de l'habitation et de la revue l'Habitation (1946-1968), rédacteur en chef de la revue l'Habitation (1968-1972). Présidentfondateur du Centre national d'information pour la protection des candidats à la construction (C.N.I.P.) (depuis 1964), Vice-président du Centre national d'études et d'initiatives en faveur du logement (C.N.E.I.L.) (depuis 1960), ancien membre du bureau de l'Union Interprofessionnelle du logement, président, vice-président ou administrateur de nombreux organismes sociaux s'occupant de logement, d'urbanisme ou de vacances, administrateur de biens, syndic de copropriété. Œuvres : Inventaire économique de la France (5 éditions)(prix du ministère de l'Information. prix de la Chambre de commerce et prix Limantour de l'Institut), l'avenir de Paris. Décor. : officier de la Légion d'honneur, Médaille militaire, Croix de guerre 14-18, Croix du combattent, Médaille de Verdun, Médaille des engagés volontaires, Médaille de sauvetage. Violon d'Ingres la peinture. S'intéresse à la diététique. Sports caravaning, équitation. Adr. : prof. et prives, 169, av. Victor-Hugo, 75116 Paris.

Who's who, 1967:

RIGAUT Pierre. Sous-directeur de banque. Né à Paris, le 1.1.1898. F.: de Victor-Émile, négociant, et de Jeanne Revinac, M.: le 11. 5.1937, à Paris, avec Jeanette Boraly. Enf.: Jean-Paul. Ét.: Lycée Condorcet. Gr. bach. Carr.: 1926-1931 fondé de pouvoirs en Extr.-Orient de la Banque franco-chinoise, 1931-1939 dir. gén. Soc. pour le comm. d'outre-mer Paris, 1939-1943 dir. gén. de plusieurs groupements nat. d'importation et d'export., 1943-1965 inspecteur gén., puis dir. de l'Agence de Londres, puis sous-dir. à l'adm. centrale du Comptoir d'escompte de Paris (relations étr.). P.i.: div. trad., e.a.: « Victorious Troy » de James Masefield. Décor.: Méd. mil., Cr. de guerre G.M. 1, Cr. du Combattant vol. G.M. 1, etc. Membre: Yacht Club France. Récr. voile. A. priv.: 2, bd Pereire, Paris 17; prof.: 14, rue Bergère, Paris 9, France.

Louis Victor *André* Bussy (1882-1964) (seconde partie)

Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1933 (voir plus haut) Officier de la Légion d'honneur du 22 mai 1954 (min. des Affaires étrangères) Secrétaire général (1922), directeur (1935), directeur général (1937), administrateur (1943), vice-président, chargé des questions chinoises.

A été l'un des principaux artisans de la formation du Groupe uni des banques françaises et des accords passés en 1932, 1938 et 1939 entre ce groupement, la China Development Finance Corporation et le gouvernement chinois pour la participation de l'industrie française à la construction et à l'équipement de différentes lignes de chemins de fer dans les provinces du Setchouen, du Kouetchéou, du Kouangai et du Yunnan.

En 1947, a été chargé à nouveau, en accord avec le gouvernement français d'une mission auprès du gouvernement chinois en vue d'un règlement définitif avec les Œuvres franco-chinoises et de la réorganisation en Chine de la Banque franco-chinoise avec le concours du gouvernement chinois et des banques chinoises.

Les événements de 1949 ont interrompu ces négociations. M. Bussy a procédé à la fermeture des agences de la Banque avant de regagner la France, ne laissant à Shanghai qu'un bureau financier chargé de la surveillance des intérêts que possède encore la banque en Chine.

Président

Société indochinoise forestière et des allumettes, Saïgon. Société d'exploitation des Éts Brossard & Mopin, Saïgon. Le Matériel technique (exportation-importation, Extrême-Orient Siège social : 56, rue Laffitte, Paris 9e Société pour l'industrie des parfums et des produits chimiques, Neuilly Vice-président Chambre de commerce franco-asiatique à Paris

Compagnie française des tramways et d'éclairage électrique de Shanghaï, Paris Compagnie générale immobilière Sud-Asie (COGISA), Saïgon.

Crédit hypothécaire de l'Indochine, Saïgon.

Société foncière du Tonkin et de l'Annam (Sofonta), Hanoï.

Société rizicole de Battambang, Saïgon.

Ancien administrateur de la Société alsacienne de produits chimiques,

Société foncière du Cambodge

Administrateur

et de la Compagnie foncière d'Indochine, du Gaz de Paris et de la Société industrielle de verrerie.

Décédé à Neuilly-sur-Seine, le 11 janvier 1968.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1955)

L'activité de la société dans les diverses régions où elle s'exerce est demeurée satisfaisante pendant l'annexe 1954, signale le rapport du conseil à l'assemblée ordinaire du 27 mai.

La situation en Extrême-Orient et les événements particulièrement graves survenus dans les trois États de la Péninsule indochinoise ont transformé le cadre et les conditions des opérations traitées par les agences du Vietnam et du Cambodge.

À Madagascar, une politique tout à la fois prudente et dynamique a consacré la place prise par les agences de la société dans l'économie de l'île.

En France, les hauts niveaux de production atteints dans maints secteurs du commerce ont permis de dégager des résultats intéressants en dépit de la baisse continue du loyer de l'argent.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1954 et fixé à 250 francs brut le dividende à attribuer aux 106.000 actions.

AVIS

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1955)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 27 mai 1955, a approuvé les comptes de l'exercice 1954 qui font apparaître un bénéfice de 62.220.773 francs.

Elle a fixé à 250 francs brut le dividende à attribuer à chaque action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 15 juin 1955, à raison de 205 francs net par action contre remise du coupon n° 16.

BANQUE FRANCO-CHINOISE POUR LE COMMERCE, ET L'INDUSTRIE (L'Information financière, économique et politique, 16 juin 1955)

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 13 juin 1955, a apporté certaines modifications aux statuts en vue de les mettre en harmonie avec la législation en vigueur et de faciliter le fonctionnement normal de la Société.

1955 (septembre) : participation dans la Société industrielle de mécanique et d'électricité de Madagascar, Tananarive.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie [Desfossés 1956/227]

Oudot (Émile)(Boufarik 1895-1956. Lycée Alger, HEC), 83 (Prévoyance-RD), 95 (Patrie-ré), 103 (pdt Bq État Maroc), 105 (Bq Alg.), 106 (ph Bq Syrie+Liban), 108 (Bq Madag. +s Comores), 123 (pdt Bq fr.-pol.), 127 (ph et anc. v.-pdt Paribas), 216 (Bq ottomane), 221 (ph Sudaméris), 227 (pdt Bq fr.-chinoise), 723 (Esso Standard).

Dangelzer (Gérard)[x/xx][fils de Charles], 227 (adg Bg fr.-chinoise), 296 (COGISA).

Bussy (André)(1882-1964), <u>227</u> (Bq fr.-chinoise), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 296 (pdt COGISA), 416 (Tramways et éclairage élec. de Shanghai), 1793 (pdt SIFA).

Maxime-Robert (Jean)(ép. Jeannie Cusenier)[Bq Indoch.], 227 (v.-pdt Bq fr.-chinoise), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Crédit hypo. Indoch.), 1319 (Indoch. d'élect.), 1361 (Eaux et Elec. de l'Indoch.), 1484 (Salins Midi + Djibouti), 1911 (Cusenier), 1927 (Distill. Indoch.), 2178 (Cenpa), 2239 (Indochine films et cinémas).

Camerlynck (Henry[[1898-1983. Fils d'un interprète du M.A.E. Frère de Guillaume, dir. École sup. de droit de Hanoï. Docteur en droit. 1920 BPPB > Bq de Téhéran,...], 108 (Bq Madag.), 123 (Bq fr.-pol.), 227 (Bq fr.-ch.), 363 (Ch. fer Maroc-Or.), 1225 (Câbles télég), 1228 (Radio-France), 2000 (Sucr. Chili).

Dupéron (Ph.)[$^{00}/_{0x0}$][> Créd. hypothécaire Indoch.], 106 (Bq Syrie + Liban), $\underline{216}$ (dg 1953-67 Bq ottomane), 227 (Bq fr.-ch.), 296 (Cogisa), 364 (Ch. fer Indoch.-Yunnan), 1739 (LUCIA), 1793 (Indoch. forest. allum.), 2239 (Indoch. films+ciné.).

François (Alfred)[1883-1970][Ép. Hélène Gautier. Enf.: Renée (Mme François de Crouy-Chanel), Yvonne (en religion), Jean][Polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées à Bougie (Algérie), puis au Maroc (étude des ports de Tanger et Casablanca). Administrateur de la Banque industrielle de Chine (1922): ingénieur-conseil de la Banque franco-chinoise, adm. délégué des Éts Brossard & Mopin, adm. de la Société commerciale asiatique à Haïphong. Adm. (ca 1939), puis président (ca 1947-1959) de Lafarge.], 227 (Bq franco-chinoise), 1567 (pdt Lafarge), 1575 (pdt Chaux, ciments et matériaux de construction du Maroc), 1576 (Ciments artificiels de l'Oranie).

Thomasson (Paul de)[1894-1973][marié en 1924 à Thérèse Thureau-Dangin, fille de Jean Thureau-Dangin, député (1929-1935), puis sénateur (1935-1942) de la Seine-Inférieure][inspecteur des finances, dir. (1927), puis dir. gén. (1931) de l'Union des mines, dir. de L'Urbaine-Vie (1934), puis de la Banque de Paris et des Pays-Bas (1938), son représentant à la Banque de Syrie et du Liban, à la Banque ottomane, à la CSF, à Radio-France, à la Cie gén. des colonies, à la Cie gén. du Maroc, aux Ch. de fer du Maroc oriental... Adm. provisoire de la Banque Lazard (1941-1942). En disgrâce à la Libération. Repêché en 1950 par la Banque de l'Indochine avec rang de dir. gén. adj.], 201 (BIAN), 207 (BCA), 221 (Sudaméris), 227 (Bq fr.-ch), 334 (Midi), 379 (Smyrne-Cassaba), 870 (HF Chiers), 1231 (Radio-Orient), 1361 (EEIC), 1617 (DTP), 2284 (Un. des mines : nommé adm. le 1er janvier 1956).

Razouls (J.), 227 (secr. gén. Bq franco-chinoise).

Lorgeré (André)[comm. gvt Cotoubangui > Caféière du Ht-Oubangui], 227 (comm. gvt frs Bq fr.-chinoise), 964 (Carel Fouché & Cie).

Marbeau, (François)(1888-1957)[Fils d'Édouard Marbeau, auditeur au Conseil d'État, et de Simone Adam, de la famille des banquiers de Boulogne-sur-Mer. Frère de Pierre (1901-1991), adm. des Sucreries coloniales. Marié à Jacqueline Adam], 65 (comm. cptes suppl. Providence-Incendie), 84 (comm. cptes suppl. Providence-Acc.), 86 (comm. cptes Le Secours), 218 (comm. comptes Monts-de-piété égyptiens), 227 (comm. gvt Bq fr.-chinoise), 239 (comm. comptes Crédit foncier de l'Indochine), 1252 (comm. cptes suppl. Carbone-Lorraine), 1444 (comm. cptes suppl. Cartoucherie frse), 1555 (comm. cptes Poliet), 1736 (comm. cptes Haut et Bas-Congo), 1774 (comm. cptes Cotonaf), 1820 (comm. cptes Bognier & Burnet), 1827 (comm. cptes Hutchinson).

CAPITAL SOCIAL : 53 millions de fr., divisé en 106.000 actions de 500 fr. Le capital d'origine de 10 millions de fr. a été porté à 20 millions en 1926 et à 50 millions en 1927. En 1938, le capital était réduit à 5 millions et porté simultanément à 50 millions de fr., et enfin, en 1939 à 53 millions de fr. par absorption de la Société financière d'Indochine [Sofinindo]. Il se composait de 10.000 actions ordinaires et de 96.000 actions de priorité. Les titres ont été unifiés par décision d'une assemblée extraordinaire du 22 juillet 1943.

	Bénéfice nets en milliers de fr.	Dividende total
1943	5.647	2.650
1944	5.075	2.650
1945	5.297	2.650
1946	6.799	3.180
1947	7.407	3.180
1948	10.235	4.240
1949	16.001	7.067
1950	23.985	9.186
1951	24.677	17.848
1952	55.934	21.200
1953	72.527	31.800
1954	62.221	26.500

Banque franco-chinoise (*L'Information financière, économique et politique*, 30 mai 1956)

L'assemblée du 28 mai a approuvé les comptes de l'exercice au 31 décembre 1955 et voué un dividende de 270 francs brut par action (226 fr. net), payable le 29 mai.

Le rapport du conseil signale que d'intéressants résultats ont été obtenus au cours de l'exercice par les deux agences de Tananarive et de Tamatave. Les dépôts ont augmenté dans l'une et l'autre de ces agences. Les résultats de cette activité confirment l'impression favorable dégagée depuis l'implantation de la Banque dans la Grande Ile.

La politique suivie par les représentants de la Banque, tant dans le Sud-Vietnam qu'au Cambodge, a permis de dégager de résultats qui apparaissent satisfaisants dans la conjoncture actuelle. Le Conseil suit avec attention les développements des contacts pris avec les autorités chinoises sous des auspices officiels, dans le souci de sauvegarder au mieux les intérêts rétablissement en Chine.

NÉCROLOGIE Émile Oudot

(L'Information financière, économique et politique, 12 août 1956)

On nous prie d'annoncer le décès, survenu A Paris, le 9 août, de M. Émile OUDOT, officier de la Légion d'honneur, président honoraire de la Banque de Paris et des Pays-Bas. président de la Banque d'État du Maroc* et de la Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie.

De la part de : M^{me} Émile Oudot, M. et M^{me} Léon Abranson et leurs enfants, M. et M^{me} Étienne Jalenques et leur fils, et du docteur et M^{me} Émile Oudot et leurs enfants.

Les obsèques auront lieu le lundi 13 août, à 9 heures 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris.

Le conseil d'administration de la Banque de Paris et des Pays-Bas a le regret de faite part de la mort de son président honoraire, M. Émile OUDOT, officier de la Légion d'honneur, survenue à Paris, le 9 août.

Les obsèques auront lieu le lundi 13 août, à 9 heures 30, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 15 mai 1957)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 28 mai 1957, a approuvé les comptes de l'exercice 1956 qui font apparaître un bénéfice de 54.804.956 fr.

Elle a fixé à 270 fr. brut le dividende à attribuer à chaque action.

Ce dividende sera mis en paiement, à partir du 29 mai 1957, à raison de 222 fr. net par action contre remise du coupon n° 18.

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1957)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 28 mai 1957, a approuvé les comptes de l'exercice 1956 qui font apparaître un bénéfice de 54.804.956 fr. Elle a fixé à 270 fr. brut le dividende à attribuer à chaque action.

Ce dividende sera mis en paiement, à partir du 29 mai 1957, à raison de remise du coupon nº 18.

> CAPITAL PORTÉ DE 53 À 265 MF (1957) PUIS À 530 MF(1959)



Coll. Olivier Galand

BANQUE FRANCO-CHINOISE
POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Société anonyme au capital de 53.000.000 fr.
divisé en 100.000 actions de fr. 500 nominal dont
10.000 actions ordinaires dites actions "O"

90.000 actions de priorité dites actions "P"

Statuts déposés chez Me Jourdan (successeur de Me Bossy), notaire à Paris, le 20 février 1923

CAPITAL PORTÉ À 265.000.000 DE FRANCS DIVISÉ EN 100.000 ACTIONS DE 2.500 FRANCS par autorisation de l'assemblée extraordinaire du 16 juin 1956 et décision du conseil des juin 1956 et 28 mai 1957

CAPITAL PORTÉ À 530.000.000 DE FRANCS DIVISÉ EN 100.000 ACTIONS DE 5.000 FRANCS par autorisation de l'assemblée extraordinaire du 26 mai 1959 et décision du conseil d'administration même date

Siège social : 74, rue Saint-Lazare, Paris

CINQ MILLE FRANCS

ACTION DE PRIORITÉ DE CINQ CENT FRANCS DITES ACTION " P " AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : André Atthalin Par délégation du conseil d'administration : ?

Droit de timbre acquitté par abonnement —Avis d'autorisation inséré au J.O. du 15 novembre 1936

Imprimerie spéciale de banque, Paris

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (L'Information financière, économique et politique, 3 juin 1958)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue le 30 mai 1958, a approuvé les comptes de l'exercice 1957 qui font apparaître un bénéfice de 61.027.856 francs.

Elle a fixé à 400 francs brut le dividende à attribuer à chaque action.

Ce dividende sera mis en paiement, à partir du 2 juin 1958, à de 321 francs net par action, remise du coupon n° 19.

Banque franco-chinoise (L'Information financière, économique et politique, 12 mai 1959)

Le conseil a décidé de convoquer les actionnaires en assemblée ordinaire le 26 mai 1959 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice 1958 qui font apparaître un bénéfice de fr. 74.179.203.

Le conseil proposera un dividende brut de fr. 512,82, soit net de fr. 400 par action au nominal de 2.500 fr.

À l'issue de cette réunion se tiendra une assemblée extraordinaire convoquée en vue d'autoriser le conseil à augmenter le capital social.

_

Banque franco-chinoise pour le commerce et l'industrie (*L'Information financière, économique et politique*, 28 mai 1959)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 mai, a approuvé les comptes de 1958 qui font apparaître un bénéfice de 74.179.203 francs. Elle a fixé à 512 fr. 82 brut le dividende à attribuer à chaque action.

Ce dividende sera mis en paiement, à partir du 1^{er} juin 1959, à raison de 400 francs net contre remise du coupon numéro 20.

À l'issue de cette réunion s'est tenue une assemblée générale extraordinaire qui a autorisé le conseil d'administration à porter, en une ou plusieurs fois, le capital social de 265 millions de francs à 1 milliard 100 millions de francs ou 11 millions de nouveaux francs et à procéder à ces augmentations de capital aux dates, dans les délais et suivant les modalités qu'il fixera en conformité de la loi, des prescriptions statutaires et de la décision de ladite assemblée.

1960 (février) : la Banque de l'Indochine rachète la participation de la Banque de Paris et des Pays-Bas (BPPB) et de Lazard.

1963 (mars) : agences à Saïgon-Cholon, Kanh-Hung, Tananarive, Tamatave, Pnom-Penh, Battambang, Kompong-Cham.

1963 (nov.) : le Cambodge nationalise ses banques et son commerce extérieur.

	nèque № 053188 BANQUE POUR LI	FRANCO-CHI	NOISE
去中	Société /	ANONYME AU CAPITAL DE 10.600.000 FRANC R. C. SEINE 202.517 - L. B. P. 303	
I	Payez contre ce chèqu Nhận chi phiếu này, xin trả	ie A	
	à l'ordre de	SOMME EN TOUTES LETTRES	số bạc viết toàn chữ
銀行	PAYABLE A LA Trå tiën bac noi BANQUE FRANCO - CHINOISE SAIGON - MARCHÉ	le ngày	196
	178, DUONG LE-THANH-TON	Compte N° 73436 DO V	AN BAO

<u>Coll. Olivier Galand</u> Chèque (années 1960)

Suite:

1968 : la Banque franco-chinoise devient Banque française commerciale.